This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

For 684.82 Gar

3024816 20Q

For 684.82 Gar

302481620Q

MONNAIES ROYALES

DE FRANCE

SOUS LA RACE CAROLINGIENNE

SE TROUVE A PARIS, CHEZ M. HOFFMANN

33, QUAI VOLTAIRE, 33

LES

MONNAIES ROYALES DE FRANCE

SOUS LA RACE CAROLINGIENNE

PAR

E. GARIEL

Membre titulaire de la Société de Numismatique Française, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France.

DEUXIÈME PARTIE

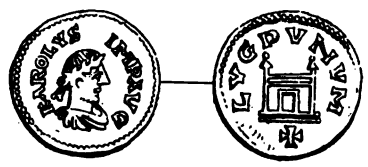

STRASBOURG

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE G. FISCHBACH

1884

ASHMOLEAN MUSEUM
LIBRARY
3 NOV 1964
OXFORD

CR

AVERTISSEMENT

Cette seconde partie comprend la gravure et la description de toutes les monnaies carolingiennes dont j'ai pu me procurer l'empreinte. Je les ai vues toutes et peux attester leur authenticité. Pour les pièces citées par les auteurs et dont je n'ai pu vérifier ni la provenance ni l'existence actuelle, je donne leur figure au trait simple. La plupart d'entre elles me paraissent bien vraies et leur connaissance est nécessaire pour compléter, autant que possible, un catalogue général. Il y a aussi quelques monnaies que j'ai fait graver et que je n'ai pas eues entre les mains, mais comme elles proviennent de trouvailles, leur authenticité ne peut être discutée.

J'ai indiqué, autant que possible, toutes les collections publiques et privées dans lesquelles se trouvent actuellement les médailles décrites.

Pour les espèces dont l'attribution est encore incertaine, j'ai fait graver toutes les variétés qui sont passées sous mes yeux. C'est le seul moyen d'offrir une base solide aux études ultérieures.

Je donne aussi, à la suite du monnoyage carolingien français, les espèces émises par les Empereurs et Rois de race carolingienne qui ont régné soit à l'extérieur du royaume frank, soit sur certaines parties momentanément détachées du domaine de nos rois, telles que le Lotherrègne et la Provence. Je me suis arrêté à l'avènement de la maison de Saxe, car, à ce moment cesse le parallélisme entre les deux monnoyages et l'examen des monnaies émises par ces empereurs et rois

de Germanie n'est plus d'aucune utilité pour l'étude de notre système monétaire.

La première partie de cet ouvrage traite surtout de questions générales; mais la numismatique de chaque règne présente des points spéciaux non encore élucidés; je les discuterai successivement, m'appuyant, autant que possible, sur les textes et sur les travaux de mes savants prédécesseurs.

On remarquera que j'ai adopté, pour la description des monnaies de chaque règne, l'ordre alphabétique tel qu'il résulte de l'inscription, non pas de leur nom réel, c'est-à-dire avec la forme latine, mais, autant que possible, de leur nom moderne. Ce qui m'a décidé à ce choix, en apparence peu logique, c'est que beaucoup de noms anciens ont plusieurs formes très différentes les unes des autres et que leur inscription, tantôt sous une de ces formes, tantôt sous une autre, eût pu amener une confusion regrettable. Ainsi j'ai écrit Langres au lieu d'Andematunum ou Lingonis; Metz au lieu de Mettis ou Mediomatrici; Laon au lieu de Laudunum ou Lugdunum Clavatum; Clermont-Ferrant au lieu de Arverna ou Clarus-Mons, etc. Je crois que, pour le lecteur, mon travail gagnera ainsi en clarté.

Le but principal de cet ouvrage étant, ainsi que je l'ai exposé, de donner une base solide et un point de départ certain pour les travaux ultérieurs, comme aussi d'épargner aux travailleurs des recherches longues et souvent ennuyeuses, j'ai fait précéder le catalogue général par la liste complète des cités et abbayes dont l'existence est constatée, dans l'étendue de l'ancienne Gaule, entre les années 752 et 987, c'est-à-dire pendant toute la durée de la race carolingienne. J'ai hésité longtemps à entreprendre ce long et fastidieux travail; j'espère que ceux qui, plus tard, auront à consulter cette longue liste, me sauront gré de l'ennui que je leur aurai épargné.

Il est des monnaies dont l'attribution à tel ou tel règne est et restera longtemps incertaine. Ainsi sont une partie des deniers et oboles au type de l'édit de Pitres; ainsi sont encore quelques deniers au monogramme,

encore indivis entre Charlemagne et Charles-le-Chauve. Il n'y a pas lieu de s'en étonner quand, sous la troisième race, nous voyons les *gros* et *petits tournois* rester, jusqu'à ces derniers temps, non classés entre les rois aux noms de Louis et de Philippe. Ainsi les *Blancs à la couronne* restent à partager entre Charles VII et Charles VIII. L'avantage reste encore aux monnaies de la seconde race, où ces lacunes de classement ont une durée bien moins considérable que sous les rois de race capétienne.

On s'étonnera, avec juste raison, de ne pas trouver, dans ce catalogue général, des reproductions de monnaies carolingiennes provenant des musées de Dresde, Vienne, Berlin, ainsi que des collections publiques et privées d'Italie. Mon intention était bien de compléter ainsi ce travail. Des circonstances tout-à-fait indépendantes de ma volonté ont entravé mes projets. Du reste, presque toutes les pièces intéressantes de ces collections étrangères ont été publiées en France et je n'aurais guère récolté que des variétés, très intéressantes sans doute, mais qui n'auraient ajouté que peu d'attrait à mon travail déjà bien surchargé de dessins et descriptions.

Voici l'indication de quelques abréviations que j'ai dû employer :

Cab. de F. — Cabinet de France;
Mus. de B. — Musée de Bruxelles;
Mus. de M. — Musée de Marseille;
Coll. de P. d'A. — Collection de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt;
Coll. d'Est. — Collection de M. le duc d'Estissac;
Rev. N. Fr. — *Revue Numismatique Française;*
Rev. N. B. — *Revue Numismatique Belge.*

LISTE COMPLÈTE

DES CITÉS, ABBAYES ET MONASTÈRES

Qui existaient dans les limites de la Gaule entre les années 752 et 987, c'est-à-dire pendant la durée de la monarchie carolingienne.

A

Civitates.

* **Abrincensis,** Avranches.
Adurensis, Aire sur l'Adour.
Agathensis, Agde.
Agennensis, Agen.
Albiensis, Albi.
* **Ambianensis,** Amiens.
* **Andecavensis,** Angers.
* **Aniciensis,** Le Puy.
Antipolitanus, Antibes.
Aptensis, Apt.
Aquensis, Aix.
* **Aquensis,** Dax.
Arausicensis, Orange.
* **Arelatensis,** Arles.
* **Argentoratensis,** Strasbourg.
* **Atrebatensis,** Arras.
* **Augustodunensis,** Autun.
* **Aurelianensis,** Orléans.
Ausciensis, Auch.
* **Autissiodorensis,** Auxerre.
* **Avinionensis,** Avignon.

Abbatiæ, seu Monasteria.

Abundantia, diocèse de Genève.
S. Acheolus, St. Acheul, diocèse d'Amiens.
S. Adelphus, St. Adolphe, voir Nova Villa, diocèse de Strasbourg.
S. Æmiliani, quinze milles et diocèse de Bordeaux.
S. Afrodisii, St. Afrodise, près Béziers, diocèse de Béziers.
Agacinum, St. Maurice en Valais, diocèse de Sion.
Agedunum, Ahun, sur la Creuse, diocèse de Limoges.
S. Agricola, diocèse d'Avignon.
S. Agricola, diocèse de Nevers.
S. Albani, près, au sud et diocèse de Mayence.

NB. Les astérisques indiquent les cités ou abbayes dont on connaît des monnaies.

Albaterra, Aubeterre, ville et diocèse de Périgueux.
S. Albini, diocèse du Mans.
S. Albini, faubourg et diocèse d'Angers.
Alciacum, Auschy-aux-Moines, sur la Terne, diocèse de Térouanne.
Aldeburgum, Oudenbourg, entre Bruges et Ostende, diocèse de Tournay.
Alna, Aulne, près Thuin, diocèse de Liège.
Alodiis, les Alois, deux lieues et diocèse de Limoges.
Altimontis, Hautmont, sur la Sambre, diocèse de Cambray.
Altitonæ, voir Hohenburgum, diocèse de Strasbourg.
Altripia, près Manheim, diocèse de Trèves.
Altum Villare, Haut-Villers, au sud-ouest de Reims, diocèse de Reims.
S. Amabilis Ricomagense, St. Amable-de-Riom, diocèse de Clermont.
S. Amandi de Cole, au confluent de la Vezère et de la Corrèze, diocèse de Sarlat.
S. Amandi, trois lieues et diocèse de Tournay.
S. Amatoris, diocèse d'Auxerre.
Amberta S. Martini, Ambierle, près Roanne, diocèse de Lyon.
Ambiacensis, près Murat, diocèse de Limoges.
Ambiliacum, ville et diocèse de Bourges.
Ambroniacum, Ambournay, trois lieues de St. Rambert, diocèse de Lyon.
Andaginum S. Huberti, diocèse de Liège.
Andana ou **Anderna**, Auderne, entre Tournay et Huy, diocèse de Tournay.
Andelegum, six lieues et diocèse de Rouen.
***Andernacum**, diocèse de Trèves.
Andlavium, Andlau, six lieues et diocèse de Strasbourg.
***S. Andochius**, ville et diocèse d'Autun.
S. Andreæ, diocèse d'Arles.
S. Andreæ, faubourg et diocèse de Nantes.
S. Andreæ, faubourg et diocèse de Vienne.
S. Andreæ, ville et diocèse d'Agde.
S. Andreæ Vormatensis, ville et diocèse de Worms.
Angeriacum, St. Jean-d'Angély, diocèse de Saintes.
S. Aniani, dix milles de Montpellier et diocèse de Maguelonne.
***S. Aniani**, St. Aignan, ville et diocèse d'Orléans.
S. Aniani, diocèse de Nevers.
Anisdense, St. Calais, diocèse du Mans.
Antimonasterium S. Stephani, Eymoutiers, sur la Vienne, diocèse de Limoges.
S. Antonini, Fredeleiz, diocèse de Pamiers.
Antrum, Indre, île de la Loire, diocèse de Nantes.
S. Aper, St. Evre, faubourg et diocèse de Toul.
Arnoaldi, Merkinguen, diocèse de Metz.
S. Arnulfi, ville et diocèse de Metz.
Arremarense, Monstier Ramey, trois lieues et diocèse de Troyes.
Arthona, Artone, sur la Morge, diocèse de Clermont.
Assendiensis, Essen, au nord et diocèse de Cologne.
S. Asterii, ville et diocèse de Périgueux.

Atanense S. Aredii, St. Yrier-de-la-Perche, près Lubersac, diocèse de Limoges.
Athanacum, Aisnay, ville et diocèse de Lyon.
S. Audœni, St. Ouen, faubourg et diocèse de Rouen.
S. Audœni, faubourg et diocèse du Mans.
S. Audœni Crux, entre Compiègne et Verberie, diocèse de Soissons.
***S. Audomari**, St. Omer, diocèse de Cambray.
Augum, Eu, diocèse de Rouen.
S. Augustini, sur la Vienne, ville et diocèse de Limoges.
Aureliacum, Aurillac (voyez S. Geraldi), diocèse de Limoges.
Aureolum S. Martini, depuis Montauban, diocèse de Toulouse.
Auriluco (de), Arluc, diocèse de Fréjus.
Aurionum, Evron, diocèse du Mans.
S. Ausonii, ville et diocèse d'Angoulême.
S. Austreberta, diocèse d'Amiens.
S. Austregisili, St. Oustrille, ville et diocèse de Bourges.
S. Autberti, ville et diocèse de Cambray.
Avanglia ou **Altara-Villa**, Travailles, près Vernon, diocèse de Rouen.
Avenacum, Avenay, cinq lieues de Reims, diocèse de Reims.
S. Aviti, près Châteaudun, diocèse de Chartres.
S. Aviti, ville et diocèse d'Orléans.
Azylis Mansum, Mas d'Azyl, quatre lieues de Pamiers, diocèse de Toulouse.

B

Civitates.

***Baiocensis**, Bayeux.
Balensis, Bale.
Bellicensis, Belley.
***Bellovacensis**, Beauvais.
***Biterrensis**, Beziers.
***Bituricensis**, Bourges.
***Blesensis**, Blois.
Briocensis, St. Brieux.
***Burdigalensis**, Bordeaux.

Abbatiæ, seu Monasteria.

SS. Bacchus et Sergius, faubourg et diocèse d'Angers.
Balma, Baume, diocèse de Besançon.
Baniacus Pons, diocèse de Beauvais.
S. Basoli (Virziniacum) St. Basle, diocèse de Reims.
Batha, île de Batz, diocèse de St. Pol-de-Léon.
***S. Bavonis**, St. Bavon, ville de Gand, diocèse de Tournay.
Beania, Baigne, près Barbezieux, diocèse de Saintes.
S. Beati Mons, près Coblentz, diocèse de Trèves.
Becana, un demi-mille de St. Tron, diocèse de Liége.
Belcianacum, île aujourd'hui submergée, diocèse de Rouen.

Belisia, Munster Bilsen, près Bilsen, diocèse de Liége.
Bellanoa, diocèse de Poitiers.
Bellofonte, Belle Fontaine, diocèse de Poitiers.
Bellus Locus, Beaulieu-en-Argonne, diocèse de Verdun.
Bellus Locus, Beaulieu, sur la Dordogne, diocèse de Limoges.
Bellus Mons, Beaumont-lèz-Tours, diocèse de Tours.
S. Benedicti Floriacensis, St. Benoît-sur-Loire, diocèse d'Orléans.
S. Benignis Divionensis, ville de Dijon, diocèse de Langres.
Berardi, diocèse d'Auxerre.
S. Bernardi Romanensis, sur l'Isère, diocèse de Vienne.
S. Bertini, ville et diocèse de St. Omer.
Besna, La Fontaine-de-Besne, quatre lieues de Dijon, diocèse de Langres.
Birchofsheimium, près Fulde, diocèse de Mayence.
S. Blandina, ville et diocèse de Belley.
Blandinium, St. Pierre-de-Gand, ville de Gand, diocèse de Tournay.
Blangiacum, Blangy, près Hesdin, diocèse de Terouanne.
Blanziacum, Blanzac, diocèse d'Angoulème.
Blazilia, Blesle, sept milles de Brioude, diocèse de Clermont.
S. Boamundus, diocèse du Mans.
S. Boboleni, près Charenton sur Marmande, diocèse de Bourges.
Bochod Monasterium, diocèse de Rennes.
Bodonis Monasterium, Bon Moutier, diocèse de Toul.
Bona Vallis, Bonneval, près Thouars, diocèse de Poitiers.
Bona Vallis, Bonneval, près Châteaudun, diocèse de Chartres.
S. Bonifacii (voyez Fulde).
Boscum Dagoberti, Bois-d'Abert, diocèse de Bourges.
Bourbriacum, diocèse de Tréguier.
Braii Monasterium, Bray, près Neufchâtel, diocèse de Rouen.
Braiacum, Brou, diocèse de Chartres.
Brajacum, Bray-sur-Seine, diocèse de Sens.
Brajacum, Brujeac, entre Tulle et Clermont, diocèse de Clermont.
Brantormum, Brantosme, diocèse de Périgueux.
Brennacum, Bretigny, deux lieues et diocèse de Soissons.
Briortium, diocèse de Belley.
Brogilium ou **S. Salvator**, diocèse du Mans.
Broilum, Bruel, sur la Lys, diocèse d'Arras.
Bronium (voyez Sangerardense).
Brovium, près Bourg, diocèse de Belley.
Buciliacum, Bucilly, dix lieues de Laon, diocèse de Laon.
Burgidolensis, Bourgdun (voyez Dolensis).
Busalt, diocèse de Vannes.
Buxeria, Bouxières-aux-Dames, près et diocèse de Verdun.
Buxo (de), Boisset, près Aurillac, diocèse de Clermont.

C

Civitates.

Cabellicensis, Cavaillon.
* **Cabilonensis**, Chalon-sur-Saône.
Cadurcensis, Cahors.
* **Cameracensis**, Cambray.
* **Carcassonensis**, Carcassonne.
* **Carnotensis**, Chartres.
Carpentoratensis, Carpentras.
* **Castrensis**, Castres.
* **Catalaunensis**, Chalons-sur-Marne.
* **Cenomanensis**, Le Mans.
* **Cemeneleonensis**, Cimie ou Cemete, près (Nice.
* **Claromontensis**, Clermont.
* **Coloniensis** Cologne.
Conserenensis, Consérans.
Constantiensis, Constance.
* **Constantiensis**, Coutances.
Convenensis, Comminges.
Corisopitensis, Quimper.

Abbatiæ, seu Monasteria.

Cagnota ou **Corhetæ**, diocèse de Dax.
* **Cala**, Chelles, diocèse de Paris.
Caladunum ou **Chalonium**, in Diablentico, diocèse du Mans.
Callevilla, diocèse de Rouen.
Calma, Chaumes en Brie, sur l'Yerres, diocèse de Sens.
Calmontense, Calmont, diocèse de Liège.
Calomonasterium, Calmoutier, diocèse de Besançon.
S. Caloceri, Moiremont, diocèse de Chalons.
Cambedobrense, Combroude, près Riom, diocèse de Clermont.
Cambonum, Camon, diocèse de Toulouse.
Camelariense, Chamalières, ville et diocèse de Clermont.
Cantoennum, Chantoin, près et diocèse de Clermont.
Cantogilum, Chanteuze, entre l'Allier et la Deuze? diocèse de Clermont.
S. Caprasii, Collégiale et diocèse d'Agen.
S. Caraunii, St. Chéron, faubourg et diocèse de Chartres.
Carentonium, Charenton, sur la Marmande, diocèse de Bourges.
Carilofus, St. Calais, diocèse du Mans.
Caritas, La-Charité-sur-Loire, diocèse d'Auxerre.
Carrafum, Charroux, sur la Charente, diocèse de Poitiers.
Caruslocus, Charlieu, diocèse de Macon et Lyon.
Caseguidinus ou **Casegonguidinus**, Cougnon, entre Chiny et Bullion, dioc. de Trèves.
Casiacensis, Chéry, au sud de Château-Thierry, diocèse de Soissons.
Casis S. Petri (de), les Chases, diocèse de Clermont.
Cassiani, Cassan, deux lieues et diocèse de Béziers.
Castellionis, Châtillon-sur-Seine, diocèse de Langres.
Castellum, Château-l'Abbaye, deux milles de Tournay, diocèse d'Arras.

Cauciaco (de) Choisy, près Compiègne, diocèse de Soissons.
S. Celinice, ville et diocèse de Meaux.
Cella, Monstier-la-Celle, diocèse de Troyes.
Cella ou **Cellæ**, Celles-sur-Cher, diocèse de Bourges.
Cella Brigensis, La Celle en Brie, île du grand Morin, diocèse de Meaux.
Cella Modulfi ou **Medulfi**, Saramon, diocèse d'Auch.
S. Celsi, diocèse d'Auxerre.
Celsiniacum, Soucillanges, six milles d'Issoudun, diocèse de Clermont.
Cerasium, Cerizy, quatre lieues et diocèse de Bayeux.
S. Cesarii, ville et diocèse d'Arles.
Chrismatense, St. Vigor, près et diocèse de Bayeux.
Cisoniense, Cisoing, trois lieues de Lille, diocèse de Tournay.
Clariacum, Clairac, diocèse d'Agen.
S. Claudii, le grand St. Claude, dans le Jura, diocèse de Lyon.
S. Clementis, faubourg et diocèse de Macon.
S. Clementis, diocèse de Nantes.
S. Clementis, sur le Tech, diocèse d'Elne.
Clingense, près Landau, diocèse de Spire.
Cluniacum, Cluny, diocèse de Macon.
Collis Dianæ, Chaudanne, diocèse de Besançon.
Coloberonense, diocèse de Bourges.
Columbariense, Colombiers, près Montluçon, diocèse de Bourges.
Columbæ, Coulombs, près Nogent-le-roi, diocèse de Chartres.
S. Columbæ, ville et diocèse de Sens.
Comodoliacensis, sur la Vienne, diocèse de Limoges.
Conchæ, sur la Dordogne, diocèse de Rhodez.
Condatense, St. Claude, diocèse de Lyon.
Condomiensis, Condom, diocèse d'Agen.
Congidunum, Cougnon, entre Chiny et Bullion, diocèse de Tongres.
Corbeia, Corbie, diocèse d'Amiens.
Corbiniac, Corbigny, diocèse d'Autun.
Corbiniaci, Corbeny, près Laon, diocèse de Reims.
Cormaricus, Cormery, huit milles et diocèse de Tours.
S. Cornelii, près et diocèse de Chalon.
Cornelium, Munster (voyez) Inda.
S. Cornelii, ville de Compiègne, diocèse de Soissons.
Corona, La Couronne, diocèse d'Angoulême
Correno (de), Correns, diocèse de Fréjus.
S. Cosmos de Monte, diocèse de Coutances.
Cotiacense, diocèse d'Auxerre.
S. Crispini, St. Crépin-le-Grand, ville et diocèse de Soissons.
S. Crispini, près Condé, diocèse de Cambray.
Cromonense, Tournon, six milles et diocèse de Lyon.
Crossiensis, Cruys, diocèse de Sisteron.
S. Crucis, St. Croix, ville et diocèse de Bordeaux.

S. Crucis, ville et diocèse de Poitiers.
*? **S. Crucis** près et diocèse de Metz.
* **S. Crucis**, ville et diocèse de Mayence.
S. Crucis, ou St. Faron, ville et diocèse de Meaux.
Crucis S. Leufridi, La Croix St. Leufroy, deux lieues et diocèse d'Evreux.
S. Crucis, près St. Martin et diocèse de Tours.
S. Crucis Kemperlegiensis, à Quimperlé, diocèse de Quimper.
Crudatum, trois lieues, et diocèse de Viviers.
Curtis, sur la Loire, diocèse de Nevers.
Cusseria ou **Cubaria**, Cubières, diocèse de Narbonne.
Cussetum ou **Cuciacum**, Cusset, diocèse de Clermont.
S. Cypriani, faubourg et diocèse de Poitiers.
S. Cyriaci Exfordiensis, Elsfurth, diocèse de Mayence.
S Cyriaci Neuheussensis, Neuheusen, près et diocèse de Worms.
S. Cyriaci Altorfii, diocèse de Strasbourg.
* **S. Cyrici**, St. Cyr, près Versailles, diocèse de Chartres.
S. Cyrici, près Avallon, diocèse d'Auxerre.
S. Cyrici, près et diocèse de Rennes.
S. Cyrici, St. Cirgues, Ville et diocèse de Clermont.

D

Civitates.

Diensis, Die. **Diniensis**, Digne. **Dolensis**, Dol.

Abbatiæ, seu Monasteria.

Danguernense, Guer, diocèse de St. Malo.
Deas, Grandlieu, diocèse de Nantes.
Deauratæ B. Mariæ, La Daurade, diocèse de Toulouse.
Decimiacense, près St. Cyr et Avallon, diocèse d'Auxerre.
S. Déodati, St. Dié, diocèse de Toul.
S. Déodati, St. Dié, près Blois, diocèse de Chartres.
Dervum, sur la Voire, diocèse de Chalon.
Diablenticum, Jublains, diocèse du Mans.
S. Dionysii de Rulliaco, entre Issoudun et Vierzon, diocèse de Bourges.
S. Dionysii, près et diocèse de Bourges.
S. Dionysii, ville et diocèse de Reims.
* **S. Dionysii in Francia**, diocèse de Paris.
S. Disibodi, Disenberg, deux milles de Creutznach, diocèse de Mayence.
Dolensis ou **Burgidolense**, Bourg Dieu, près Chateauroux, diocèse de Bourges.

Dologiense ou **Theolegium**, Tholey, diocèse de Trèves.
Dononium, Denain, diocèse d'Arras.
Doratum, sur la Sèvre (voir Scotiorium), diocèse de Limoges.
Dornatiacum, diocèse de Besançon.
Doverense, près Vierzon, diocèse de Bourges.
Dudellivilla, Doudeauville, diocèse de Térouanne.
***Duo Gemellense**, diocèse de Bayeux.
Duroclarum, Duclair, trois lieues et diocèse de Rouen.

E

Civitates.

Ebredunensis, Embrun.
***Ebroicensis**, Evreux.
Elna ou Helena, Elne.
Elusa ou Metropolis Civitas, Eause en Novempopulanie.
***Engolismensis**, Angoulème.

Abbatiæ, seu Monasteria.

Eboriacum, Faremoutier, diocèse de Meaux.
Ebriciacum, Evrecy, diocèse de Bayeux.
Ebrolium, Ebreule, deux lieues de Gannat, diocèse de Clermont.
Ebronium, Evron, in Diablentico, diocèse du Mans.
S. Ebrulfi Uticensis, St. Evroult, diocèse de Lisieux.
S. Egidii, ville et diocèse de Nîmes.
Eiffliæ, Munster Eiffel, diocèse de Cologne.
Electensis, Alet, diocèse de Narbonne.
S. Eligii, ville et diocèse de Paris.
S. Eligii, ville et diocèse de Noyon.
S. Eparchii, sur la Charente, diocèse de Saintes.
S. Eparchii, St. Cybar, faubourg et diocèse d'Angoulème.
Episcopi Villa, Vequeville (voir Gaugialus), diocèse de Chalons.
Epternacum, Epternac, quatre lieues et diocèse de Trèves.
Eresteimense, Erstein, près Schlestadt, diocèse de Strasbourg.
S. Eucharii, faubourg et diocèse de Trèves.
S. Eulaliæ (voir S. Georgii), ville et diocèse de Lyon.
S. Eusebii, diocèse d'Apt.
S. Eusebii, diocèse d'Auxerre.
S. Eutropii, diocèse de Saintes.
S. Evartii, St. Euverte, diocèse d'Orléans.
Exalatensis, diocèse d'Elne.
Exiense, Eysse, diocèse d'Agen.

Exoldunensis, Issoudun, diocèse de Bourges.
S. Exuperii, ville de Corbeil, diocèse de Paris.
S. Exuperei, près et diocèse de Rennes.

F

Civitas.

Forojuliensis, Fréjus.

Abbatiæ, seu Monasteria.

Faræ monasterium, Faremoutier, quatre lieues et diocèse de Meaux.
S. Faronis, St. Faron, ville et diocèse de Meaux.
S. Faustini, diocèse de Béziers.
Favernacum, Favernay, diocèse de Besançon.
S. Felicis, diocèse de Valence.
Ferrariæ, Ferrières en Wast, diocèse de Sens.
Ferrariæ S. Leonardi, St. Léonard-de-Ferrières, près Thouars, diocèse de Poitiers.
S. Ferruccii, à Blidestadt, diocèse de Mayence.
Figiacum, Figeac, diocèse de Cahors.
Fiscannum, Fécamp, diocèse de Rouen.
Flaviacus, diocèse de Beauvais.
Flaviniacum, Flavigny, diocèse d'Autun.
Flaviniacum, diocèse de Nancy.
S. Florentii Salmuriensis, Saumur, diocèse d'Angers.
Floriacus, St. Benoît-sur-Loire, sept lieues et diocèse d'Orléans.
Floriacum in Velocassibus, diocèse de Rouen.
Fontanella, St. Wandrille, une lieue de Caudebec, diocèse de Rouen.
Fontanetense, près et diocèse d'Auxerre.
Fontanetum, deux lieues et diocèse de Séez.
Fontanidum, diocèse de Beauvais.
Fontis rogi, près et diocèse d'Auxerre.
Fossæ, diocèse de Liège.
Foresti Monasterium, Forest-Moutier, près de la Canche, diocèse d'Amiens.
S. Francovii, diocèse de Nevers.
S. Fremerii, St. Ferme, près Libourne, diocèse de Bazas.
S. Frontis, St. Front, ville et diocèse de Périgueux.
Fulda, sur la Fulde, diocèse de Mayence.
S. Fursei Latiniacensis, à Lagny, diocèse de Paris.
*__S. Fursei Peronensis,__ à Péronne, diocèse de Noyon.
S. Fusciani, St. Fuscien-aux-bois, cinq milles et diocèse d'Amiens.

G

Civitates.

* **Gebennensis,** Genève.
Glandeva, Glandève, sur le Var.
Gratianopolitana, Grenoble.

Abbatiæ, seu Monasteria.

Gabronense, diocèse du Mans
Galileæ vallis, St. Dié, diocèse de Toul.
Galli insula, diocèse de Nevers.
Galliacensis, sur le Tarn, diocèse d'Alby.
Gamundiæ, (voir Hornebacum), diocèse de Metz.
Garnierii Mansum, Mas Garnier, diocèse de Toulouse.
Gaudiacum, près Dun-le-roi, diocèse de Bourges.
* **S. Gaugerici,** St. Gery, ville et diocèse de Cambray.
Gaugiacus, Vequeville, diocèse de Chalons.
Gegenbacum, sur la rive droite du Rhin, diocèse de Strasbourg.
* **Gemblacum,** Gemblac ou Gemblou, trois lieues de Namur, diocèse de Liège et de Namur.
Gemeticum, Jumièges, diocèse de Rouen.
SS. Geminorum, St. Joux, église et diocèse de Clermont.
S. Genesii, St. Genez-de-Clermont, près et diocèse de Toul.
S. Genesii, diocèse de Nevers.
S. Genesii de Fontains, une lieue et diocèse d'Elne.
S. Gengulfi, St. Gengou, diocèse de Toul.
S. Genovefæ, ville et diocèse de Paris.
S. Genovefæ, diocèse de Toul.
S. Genulfi, St. Genou, sur l'Indre, diocèse de Bourges.
S. Georgii (voir S. Eulaliæ), ville et diocèse de Lyon.
S. Georgii in Nemore, St. Georges-des-Bois, diocèse du Mans.
S. Geraldi, St. Gérald, à Aurillac, diocèse de Clermont.
S. Geremare de Flaviaco, cinq lieues et diocèse de Beauvais.
S. Gerionis, St. Gereon, ville et diocèse de Cologne.
S. Germani à Pratis, St. Germain-des-Prés, ville et diocèse de Paris.
* **S. Germani Autissiodorensis,** ville et diocèse d'Auxerre.
S. Germani Liziniacensis (v. Lambron), diocèse de Clermont.
S. Germani, diocèse du Mans.
S. Germani, près et diocèse de Spire.
S. Germani, une lieue et diocèse de Toul.

S. Gerontis, St. Gérons, sur l'Adour, diocèse d'Aire.
S. Gertrudis, faubourg et diocèse d'Angers.
S. Gervasii de Fossis, diocèse d'Arles.
S. Gervasii, faubourg et diocèse de Rouen.
SS. Gervasii et Protasii, ville et diocèse de Sens.
SS. Gervasii et Protasii, diocèse de Vienne.
Gigiacum, Gigny, entre Lons-le-Saulnier et St. Amour, diocèse de Lyon.
SS. Gildardi et Lupi, diocèse de Nevers.
S. Gildasii, St. Gildas, sur l'Indre, seize lieues et diocèse de Bourges.
S. Gildasii Ruiensis, diocèse de Vannes.
S. Gisleni, St. Guillain, Mons, diocèse de Cambray.
S. Ginii ou Genii ou **Hyginii**, ville et diocèse de Lectoure.
Glanderiense, Longeville Glandières, diocèse de Metz.
Glandonis, diocèse de Nevers.
S. Glodessindis, diocèse de Metz.
Glonnense, Saumur (voir S. Florentii), diocèse d'Angers.
S. Godebertæ ou S. Georgii, diocèse de Noyon.
S. Godoberti, faubourg et diocèse d'Angers.
S. Godonis, St. Gon, près Sézanne, diocèse de Troyes.
Gordanicus, Gourdaigne, près Bagnols, diocèse d'Uzès.
Gorziense, Gorze, diocèse de Metz.
Grandis Vallis in Jurensi, diocèse de Besançon.
Grandis Vallis Justi Birsani, diocèse de Bâle.
Grannafolium ou Glanna, St. Maur-sur-Loire, diocèse d'Angers.
Grinencensia Monasteria, diocèse de Vienne.
S. Gregorii, Munster en Gregorienthal, diocèse de Bâle.
S. Guillelmi de desertis, St. Guilhem, entre Lodève et Montpellier, diocèse de Lodève.
S. Guingaloci, Landevenech, diocèse de Quimper.
Gurthonense, Gourdon, diocèse de Chalon.

H

Civitas.

Helena, Elne, sur le Tech.

Abbatiæ, seu Monasteria.

Habendense, Habend, près Remiremont, diocèse de Toul.
Hamum, deux lieues de la mer, diocèse de Coutances.
Haschovia, Eschau, diocèse de Strasbourg.
Haselacense, Haseler, trois lieues de Molsheim, diocèse de Strasbourg.
Hasnoniense, Hasnon, trois lieues de Valenciennes, diocèse d'Arras.

Hattonis monasterium, Ettenheim Munster, sur la rive droite du Rhin, diocèse de Strasbourg.
Hebronense, diocèse de Mans.
S. Heterii, diocèse de Coutances.
Herdekinsis, Herdick, diocèse de Cologne.
Herensis (voyez S. Michælis in Eremo).
Hersfeldia ou Herocampia, six milles de Fulde, diocèse de Mayence.
S. Hilarii, Église et diocèse de Poitiers.
S. Hilarii, deux lieues et diocèse de Carcassonne.
S. Hilarii, ville et diocèse de Sens.
S. Hyppolyti, près Beaune, diocèse de Chalon.
Hersaugia, Hersaugt, diocèse de Spire.
Hohenburgum ou Altitona, quatre milles et diocèse de Strasbourg.
S. Honorati, aux Aliscamps près et diocèse d'Arles.
S. Honorati Lerinense, diocèse d'Antibes.
Honoviense, Ile du Rhin, deux heures et diocèse de Strasbourg.
Hornebacum ou Gamundiæ, sur les confins du diocèse de Trèves, diocèse de Metz.
Horreum, Orrein, ville et diocèse de Trèves.
S. Huberti ou Andaginense, diocèse de Liège.
Hugonis Curia, Honcour, près Haguenau, diocèse de Strasbourg.
Humolaria, Hombliéres, près Saint-Quentin, diocèse de Noyon.
Hunnocurtum, Honnecourt, entre Saint-Quentin et Cambray, diocèse de Cambray.
Hunnonis Curtis, diocèse de Noyon.

I

Abbatiæ, seu Monasteria.

Iciodorum, Issoire, diocèse de Clermont.
S. Illidii, St. Allyre, faubourg et diocèse de Clermont.
S. Imerii, St. Hymer, diocèse de Lisieux.
Inda, Inde, dix milles d'Aix-la-Chapelle, diocèse de Cologne.
Insula, l'isle de Médoc, diocèse de Bordeaux.
Insula Barbara, l'île Barbe, dans la Saône, diocèse de Lyon.
Insula ou Isla, diocèse de Beauvais.
Insula, sur l'Oze, deux lieues et diocèse de Troyes.
Insula Galli, diocèse de Nevers.
Insula, dans le Rhône, diocèse d'Arles.
Intramnæ, diocèse du Mans.
S. Iohannis, faubourg et diocèse de Macon.
S. Iohannis, ville et diocèse d'Orléans.
S. Iohannis Eduensis, ville et diocèse d'Autun.
S. Iohannis Laudunensis, ville et diocèse de Laon.

S. Iohannis in Buxido, sur la Maine, diocèse du Mans.
S. Iohannis Baptistæ, près Saint-Martin, diocèse de Tours.
S. Iohannis Evangelistæ, ville et diocèse de Sens.
S. Iohannis, diocèse de Vienne.
S. Irenæi, ville et diocèse de Lyon.
Ixiense, diocèse de Bourges.

J

Abbatiæ, seu Monasteria.

S. Jacobi Scotorum, à Erfurt, diocèse de Mayence.
S. Jacobi Jocundensis, St Jacques-de-Jocon, diocèse de Narbonne.
S. Jacobi, ville et diocèse de Béziers.
S. Jacuti, ville et diocèse de Dol.
***Jotrensis**, Jouarre, diocèse de Meaux.
S. Jovini de Marnis, St. Jouin-de-Marnes, près Thouars, diocèse de Poitiers.
SS. Judicaelis et Mevennii, St. Méan, diocèse de St. Malo.
S. Judoci, St. Josse-sur-Mer, diocèse d'Amiens.
S. Juliani Brivatensis, St. Julien-de-Brioude, diocèse de Clermont.
S. Juliani, ville et diocèse d'Uzès.
S. Juliani, ville et diocèse de Paris.
S. Juliani, diocèse d'Auxerre.
S. Juliani, territoire d'Étampes, diocèse de Sens.
S. Juliani, faubourg et diocèse de Tours.
S. Juliani de Prato, Le Pré, faubourg et diocèse du Mans.
Juncellum, Juncels, diocèse de Béziers.
Jussanum, diocèse de Besançon.
S. Justi, faubourg et diocèse de Lyon.
Juviniacum, Juvigny, diocèse de Trèves.

K

Kerbouan, sur la mer, six lieues et diocèse de Saint-Pol-de-Léon.

L

Civitates.

* **Lactoriensis**, Lectoure.
Lapurdensis dep. **Baionensis**, Lavaur.
Lascurrensis, Lescar.
* **Laudunensis**, Laon.
Lausaniensis, Lausanne.
* **Lemovicensis**, Limoges.
* **Leodicensis**, Liège.
Leonensis, Saint-Pol-de-Léon.
Leutevensis, Lodève.
* **Lexoviensis**, Lisieux.
* **Lingonensis**, Langres.
* **Lugdunensis**, Lyon.

Abbatiæ, seu Monasteria.

Labrincense, Lavardin, diocèse du Mans.
Landis Villa S. Severini, diocèse de Sens.
Lanhouarneau, diocèse de Saint-Pol-de-Léon.
Lanpol, dans l'île d'Ouessant, diocèse de Saint-Pol-de-Léon.
Latiniacensis, Lagny, diocèse de Paris.
Laubiensis, Bruges, diocèse de Tournay.
S. Laumemari, St. Laumer, dix lieues et diocèse de Chartres.
S. Laurentii, ville et diocèse de Bourges.
S. Laurentii, ville et diocèse de Chalon.
S. Laurentii, près et diocèse de Macon.
S. Laurentii, ville et diocèse de Liège.
S. Laurentii, diocèse de Narbonne.
S. Laurentii, ville et diocèse de Paris.
Laurissa, Lauresham, près Heidelberg, diocèse de Worms.
Layum, Lay, diocèse de Nancy.
S. Leborii, S. Loubouez, sur l'Adour, diocèse d'Aire.
S. Leodgarii, St. Ligaire, près Niort, diocèse de Saintes.
S. Leonardi ou **Vandopera**, diocèse du Mans.
S. Leonis, ville et diocèse de Sens.
Lesatum, Lezat, diocèse de Toulouse.
Lescience ou **Latiense**, Liesse, près Avesnes, diocèse de Laon.
S. Leufridi Crux, La croix St. Leufroy, deux lieues et diocèse d'Evreux.
Liengen, Levès, près et diocèse de Chartres.
Levitonia (**S. Savini** in), Lavedun, près Argelez, diocèse de Tarbes.
Liberiacum, Livray, diocèse de Bayeux.
S. Licinii, ville et diocèse d'Angers.
S. Lifardi, ville de Melun, diocèse d'Orléans.
Loccis, Loches, diocèse de Bourges.
Locociacum, Ligugé, diocèse de Poitiers.

Locquirec, diocèse de Dol.
Logium, Caudebec, diocèse de Rouen.
Longa Villa, St. Martin-aux-Chênes, diocèse de Metz.
Longoreti, diocèse d'Auxerre.
S. Luciani, près et diocèse de Beauvais.
Lucionensis S. Mariæ, Lucon, diocese de Poitiers.
S. Lunarii, Pontual, diocèse de St. Malo.
S. Lupantii, près Chinon, diocèse de Tours.
S. Lupi, faubourg et diocèse de Troyes.
S. Lupi, faubourg et diocèse de Tours.
SS. Lupi et Giraldi, diocèse de Nevers.
Luthrense, Lure, diocèse de Besançon.
Luxoviense, Luxeuil, diocèse de Besançon.

M

Civitates.

Maclovensis, St. Malo.
Magalonensis, MAGUELONNE.
* **Massiliensis**, MARSEILLE.
* **Matisconensis**, MACON.
Mauraciensis MAURIENNE.
* **Meldensis**, MEAUX.
* **Metensis**, METZ.
Mimatensis, MENDE.
* **Moguntinensis**, MAYENCE.
Morinensis, TEROUANNE.

Abbatiæ, seu Monasteria.

Madulfi Cella, Saramon, diocèse d'Auch.
S. Magdalena, Chateaudun, diocèse de Chartres.
Magdalena, La Madeleine, ville et diocèse de Bayeux.
S. Magdelena, ville et diocèse de Metz.
S. Magloriani, ville et diocèse de Paris.
S. Maglorii Leonensis, Dinan, diocèse de St. Pol-de-Léon.
Magni locus, Maulieu, diocèse de Clermont.
Majus Monasterium, Marmoutier, diocèse de Tours.
Malleacensis, Malliac et Maillezais, diocèse de Poitiers.
Mallo Leone ou **Maleolum**, Mauléon, diocèse de Poitiers.
Malmundarium, Malmedy, diocèse de Cologne.
Malmundarium, diocèse de Metz.
Malonia, Maloigne, près Namur, diocèse de Liège.
Mandanense, trois milles de Granville, diocèse de Coutances.
Mangis Villare, Peltzer Montier, diocèse de Troyes.
Mannacense, diocèse d'Auxerre.

S. Mansueti, diocèse de Toul.
Mansum Azylis, Mas-d'Azyl, quatre lieues de Pamiers, diocèse de Toulouse.
Mansum Garnense, Mas-Garnier, diocèse de Toulouse.
Mansum Virduni, Mas-Verdun, diocèse de Toulouse.
Marchianensis, Marchiennes, trois lieues de Douai, diocèse d'Arras.
S. Mariani, près et diocèse d'Auxerre.
Maricolensis, Maroilles, près Landrecies, diocèse de Cambray.
S. Mariæ puis S. Radegundis, ville et diocèse de Poitiers.
S. Mariæ, ville et diocèse de Liège.
S. Mariæ, ville et diocèse de Chalon.
S. Mariæ, ville et diocèse de Soissons.
S. Mariæ, près et diocèse d'Auxerre.
S. Mariæ, ville et diocèse de Troyes.
S. Mariæ, faubourg et diocèse du Mans.
S. Mariæ ad Martyres, ville et diocèse de Trèves.
S. Mariæ Aquisgranensis, Aix-la-Chapelle, diocèse de Liège.
S. Mariæ Avenionensis, ville et diocèse d'Avignon.
S. Mariæ Blesensis, Blois, diocèse d'Orléans.
S. Mariæ Brogariensis, Bruyère-le-Chateau, près Étampes, diocèse de Paris.
S. Mariæ Capruriensis, Cabrières, diocèse de Narbonne.
S. Mariæ Cellensis, près Dinant, diocèse de Liège.
S. Mariæ Cermacensis, trois lieues de Dinant, diocèse de Liège.
S. Mariæ Coloniensis, ville et diocèse de Cologne.
S. Mariæ Deauratæ, La Daurade, diocèse de Toulouse.
S. Mariæ de Alnæ, diocèse de Liège.
S. Mariæ de Amanio, près de Huy, diocèse de Liège.
S. Mariæ de Arcelis, six lieues de Perpignan, diocèse d'Elne.
S. Mariæ de Argentolio, Argenteuil, diocèse de Paris.
S. Mariæ de Auriluco, Arluc, diocèse de Fréjus.
S. Mariæ de Correno, Correns, diocèse de Fréjus.
S. Mariæ de Coxano (voir Exalatensis), diocèse d'Elne.
S. Mariæ de Crassa, Notre-Dame-de-la-Grasse, quatre lieues et diocèse de Carcassonne.
S. Mariæ de Eika, Eike, entre Maestricht et Ruemonde, diocèse de Liège.
S. Mariæ de Fussiniaco (voir S. Æmiliani), diocèse de Bordeaux.
S. Mariæ de inter ambas aquas, Trémesaigues, diocèse de Toulouse.
S. Mariæ de Latona, Laone, diocèse de Chalon.
S. Mariæ de Lura, deux lieues et diocèse de Sisteron.
S. Mariæ de Morellis, Moureaux, près Sommières, diocèse de Poitiers.
B. Mariæ de Ossuario, ville et diocèse de Sens.
B. Mariæ de S. Petri, St. Pierre-sur-Dives, diocèse de Séez.
S. Mariæ de Riveto, diocèse de Bazas.
S. Mariæ de Salvatore, ville et diocèse de Carcassonne.
S. Mariæ de Vadatio, Vaaz, diocèse du Mans.
S. Mariæ de Vallibus, diocèse de Besançon.

*S. **Mariæ Dionantensis**, diocèse de Liège.
S. **Mariæ Exoldunensis**, Issoudun, diocèse de Bourges.
S. **Mariæ Fossatensis**, St. Maur-les-Fossés, diocèse de Paris.
S. **Mariæ Hoyensis**, diocèse de Liège.
S. **Mariæ in Cavea**, Chage, diocèse de Meaux.
*S. **Mariæ Laudunensis**, ville et diocèse de Laon.
B. **Mariæ Lombariensis**, Lombez, diocèse d'Auch.
S. **Mariæ Majoris**, ville et diocèse de Poitiers.
S. **Mariæ Messcensis**, diocèse de Liège.
S. **Mariæ Mechliniensis**, diocèse de Liège.
S. **Mariæ Miludinensis**, Melun, diocèse de Sens.
S. **Mariæ Morinensis**, diocèse de Térouanne.
S. **Mariæ Mosomagensis**, Mouson, diocèse de Reims.
S. **Mariæ Namurcensis**, ville et diocèse de Namur.
S. **Mariæ Namurensis**, diocèse de Liège.
S. **Mariæ Pisciacensis**, Poissy, diocèse de Chartres.
S. **Mariæ Principalis**, Ste. Marie-du-Port, ville et diocèse de Clermont.
S. **Mariæ Puellaris**, ville et diocèse d'Orléans.
*S. **Mariæ Remensis**, ville et diocèse de Reims.
S. **Mariæ Tudiniensis**, Thuyn, diocèse de Liège.
S. **Mariæ Vormatensis**, Marien-Munster, ville et diocèse de Worms.
S. **Mariæ et S. Genesii**, diocèse de Nevers.
S. **Marcelli**, deux lieues de Montauban, diocèse de Cahors.
*S. **Marcelli**, près et diocèse de Chalon.
S. **Marcelli**, diocèse de Vienne.
S. **Marcelli**, près Montélimart, diocèse de Die.
S. **Marcelli de Bonavalle**, Bonneval, diocèse de Chartres.
Marciliacum, près Figeac, diocèse de Cahors.
S. **Mariolum S. Amandi**, Marœuil-lèz-Arras, diocèse d'Arras.
S. **Martialis**, ville et diocèse de Limoges.
S. **Martii**, près et diocèse de Clermont.
S. **Martini Cronensis**, diocèse de Clermont.
S. **Martini Eduensis**, St. Martin-lèz-Autun, diocèse d'Autun.
S. **Martini Massiacensis**, Massay, diocèse de Bourges.
S. **Martini Majoris**, ville et diocèse de Cologne.
S. **Martini**, faubourg et diocèse de Macon.
S. **Martini a campis**, St. Martin-des-Champs, ville et diocèse de Paris.
S. **Martini in valle**, diocèse de Chartres.
S. **Martini**, diocèse de Séez.
S. **Martini**, diocèse d'Auxerre.
S. **Martini**, faubourg et diocèse de Nevers.
S. **Martini**, près Aureolum depuis Montauban, diocèse de Toulouse.
S. **Martini**, faubourg et diocèse de Trèves.
S. **Martini**, faubourg et diocèse de Metz.
S. **Martini**, près Sorcy, diocèse de Toul.

*S. **Martini**, Tours, diocèse de Tours.
S. **Martini**, ville et diocèse du Mans.
S. **Martini** St. Martin-aux-Jumeaux, ville et diocèse d'Amiens.
S. **Martini de Virsiliis**, diocèse de Besançon.
S. **Martini**, ville et diocèse de Vienne.
Massiacensis, Massay, diocèse de Bourges.
Mas dio ou **Mas dionum**, Madion, diocèse de Saintes.
Masonis Villa, Mas-Munster, diocèse de Bâle.
Mastra Curia, diocèse de Toulouse.
S. **Mathias** avant **S. Eucharei**, diocèse de Trèves.
S. **Mathæi**, St. Mahé, diocèse de Saint-Pol-de-Léon.
*?S. **Mauri**, St. Maur-les-Fossés, diocèse de Paris.
S. **Mauri**, diocèse de Toul.
S. **Mauri** avant **Glanna**, St. Maur-sur-Loire, diocèse d'Angers.
Mauri Monasterium, Maurs Munster, près Saverne, diocèse de Strasbourg.
Mauri Mons, Moiremont, diocèse de Chalon.
S. **Mauricii**, ville et diocèse de Sens.
S. **Mauricii Bladimontis**, Blamont, diocèse de Bazas.
*S. **Mauritii**, St. Maurice-en-Valais, diocèse de Sion.
S. **Mauritii**, ville et diocèse de Besançon.
S. **Mauritii**, faubourg et diocèse de Noyon.
***Mauriniacensis**, Morigny, près Étampes, diocèse de Sens.
***Mauriniana Vallis**, Morienval, entre Crespy et Soissons, diocèse de Laon.
S. **Maurini**, diocèse d'Agen.
Mauziacum, Mauzac, diocèse de Clermont.
*S. **Maxentii**, St. Maixent, diocèse de Poitiers.
S. **Maximi Crinonensis**, près Chinon, diocèse de Tours.
S. **Maximini**, ville et diocèse de Sens.
S. **Maximini**, faubourg et diocèse de Trèves.
Maximiniacum, diocèse de Besançon.
S. **Medardi**, ville et diocèse de Sens.
S. **Medardi**, diocèse de Tours.
*S. **Medardi**, St. Médard-lèz-Soissons, diocèse de Soissons.
Medianum, près et diocèse de Bourges.
Medianum Monasterium, Moyen Moutier, diocèse de Toul.
Mediolacus, Metlac ou Mithlac, quatre lieues et diocèse de Trèves.
***Melbodium**, Maubeuge, diocèse de Cambray.
S. **Meliani**, St. Melaine, faubourg et diocèse de Rennes.
S. **Melianii in Placio**, Platz et puis Brains, diocèse de Vannes.
Meteretense ou **Melaretum**, Moutiers, diocèse d'Auxerre.
S. **Mello**, à Rouen, puis à Pontoise, diocèse de Rouen.
S. **Memmii**, diocèse de Chalon.
Menatense, Menat, neuf lieues et diocèse de Clermont.
Mentuniacum, Mantenay St. Lié, diocèse de Troyes.
Merbecca, Meerbeck, diocèse de Cologne.

SS. Mevennii et Judicælis, St. Méen, diocèse de St. Malo.
S. Michælis de Pistoria, ville et diocèse de Limoges.
S. Michælis in Eremo, St. Michel-en-L'Erm, près Luçon, diocèse de Poitiers.
S. Michælis de Segureto ou **de l'Acu,** St.-Michel-de-l'Aiguille, faubourg et diocèse du Puy.
S. Michælis, à Tonnerre, diocèse de Langres.
S. Michælis (voir Honoviense), diocèse de Strasbourg.
S. Michælis de Caxano, diocèse d'Elne.
S. Michælis in Teoracio, St. Michel-en-Tiérache, diocèse de Laon.
S. Michælis, diocèse de Beauvais.
S. Michælis in periculo maris, Mont St. Michel, diocèse d'Avranches.
S. Michælis, St. Mihiel, diocèse de Toul.
Miciacus, Miey, trois lieues et diocèse d'Orléans.
Millebeccus, Maubec, diocèse de Bourges.
S. Moaki, diocèse de St. Malo.
Moissiacum, Moissac, diocèse de Cahors.
Molesmus? Molesmes, près Tanlay, diocèse de Langres.
Monasterium ad Sabim, Moustier-sur-Sambre, deux milles et diocèse de Namur.
Monasterium Villare, Montivilliers, diocèse de Rouen.
Mons Altus, diocèse d'Aire.
Mons S. Beati près Coblentz, diocèse de Trèves.
Mons S. Othiliæ (voir Hohenburgum), diocèse de Strasbourg.
Mons Olivi, Montolion, deux lieues et diocèse de Carcassonne.
Montis Falconis, près Varennes, diocèse de Reims.
Montis Majoris, Montmajour, diocèse d'Arles.
Morbacum, Murbach, diocèse de Bâle.
Moriacum, Lochmenech, diocèse de Vannes.
* **Mosomum,** Mouson, diocèse de Reims.

N

Civitates.

* **Namnetensis,** Nantes.
* **Namurcensis,** Namur.
* **Narbonensis,** Narbonne.
* **Nemausensis,** Nimes.
Niciensis, Nice.
* **Niversensis,** Nevers.
* **Noviomensis,** Noyon.

Abbatiæ, seu Monasteria.

S. Nabori, St. Avold, diocèse de Metz.
Nantolium ou **Nantogilum** ou **Nantoliacum,** Nanteuil en Vallée, diocèse de Poitiers.

Nantuacum, Nantua, diocèse de Lyon.
Nantum, Nanteuil, dépendance de l'abbaye de Vabre, près Rodez, diocèse de Rodez.
Nantum, Nanteuil, diocèse de Coutances.
* **S. Nazarii**, ville et diocèse d'Autun.
S. Nicasii, ville et diocèse de Reims.
S. Nicetii, St. Nizier, ville et diocèse de Lyon.
S. Nicetii, ville et diocèse de Vienne.
Niedermonasterium, Nieder-Munster, diocèse de Strasbourg.
Nigella abscondita, Nesles-la-Reposte, en Brie, diocèse de Troyes.
* **Nigella** ou **Nivialla**, Nivelle, diocèse de Namur.
S. Nonnica, Plemeur, diocèse de Quimper.
Novientum, Ebermunster, diocèse de Strasbourg.
Novavilla, Neuvillers, diocèse de Strasbourg.
Novum Monasterium, Neumoutier ou Ottvilliers, diocèse de Metz.

O

Civitas.

Olorensis, Oléron.

Abbatiæ, seu Monasteria.

Offonis cella, Schulteren, diocèse de Strasbourg.
Offonis villa, diocèse de Besançon.
Oniam, diocèse de Bourges.
Orbacum, Orbais, cinq lieues de Chateau-Thierry, diocèse de Soissons.
Ordorpense, diocèse de Mayence.
Oriniacum, Origny St. Benoît, diocèse de Laon.
Orpium, Orp ou Orpen, près Namur, diocèse de Maestricht.
Ossonis villa, diocèse de Toul.
Oyense, près Sézanne, diocèse de Troyes.

P

Civitates.

* **Parisiensis**, Paris. | **Petracoriensis**, Perigueux. | * **Pictaviensis**, Poitiers.

Abbatiæ, seu Monasteria.

S. Paduini, près de la Sarthe, diocèse du Mans.
Palatiolum, Palz, faubourg et diocèse de Trèves.
Palma, Baume-les-Dames, diocèse de Besançon.

Papolenum ou **Popolenum**, ville et diocèse de Tours.
S. Papuli, St. Papoul, une lieue de Chateauneuf, diocèse de Toulouse.
Paterniacum, Peterlingen, près Avenches, diocèse de Lausanne.
S. Patricii, dans le Morvan, diocèse de Nevers.
S. Patriciaci, diocèse de Bourges.
S. Pauli, ville et diocèse de Limoges.
S. Pauli, ville et diocèse de Poitiers.
S. Pauli, ville et diocèse de Lyon.
S. Pauli, ville et diocèse de Narbonne.
S. Pauli, faubourg et diocèse de Beauvais.
S. Pauli, diocèse de Sens.
S. Pauli, diocèse de Verdun.
S. Pauli, ville et diocèse de Besançon.
S. Pauli, ville et diocèse de Lausanne.
Pauliacum, à quatre lieues et diocèse de Rouen.
Pentale, au confluent de la Seine et de la Risle, diocèse de Rouen.
Peros Quirec, diocèse de Dol.
Pessanum ou **Pecianum**, près et diocèse d'Auch.
S. Petri, ville et diocèse de Cologne.
S. Petri, diocèse de Liège.
S. Petri, diocèse de Macon.
S. Petri, ville et diocèce de Reims.
S. Petri, ville et diocèse de Beauveais.
S. Petri, sur la Dive, diocèse de Seez.
*S. **Petri**, à Corbie, diocèse d'Amiens.
S. Petri, à Melun, diocèse de Sens.
S. Petri, faubourg et diocèse d'Auxerre.
S. Petri, ville et diocèse de Metz.
S. Petri, ville et diocèse de Vienne.
S. Petri ad Cœmeterium, ville et diocèse de Tours.
S. Petri ad montes, diocèse de Chalon.
S. Petri Cabilonensis, ville et diocèse de Chalon.
S. Petri Condomensis, Condom.
S. Petri de alta petra, Moutier-Haute-Pierre, diocèse de Besançon.
S. Petri de Bello monte, St. Pierre-de-Beaumont, près et diocèse de Clermont.
S. Petri de Blasilia, St. Pierre-de-Blesle, diocèse de Clermont.
S. Petri de Burgo, ville et diocèse de Valence.
S. Petri de Busogilo, diocèse du Mans.
S. Petri de Cabaria (voir S. Maria Caprariensis), diocèse de Narbonne.
S. Petri di Cannis, Cannes, diocèse de Narbonne.
S. Petri de Casis, Les Chases, sur l'Allier, diocèse de Clermont.
S. Petri de Clariaco, Clairac, diocèse d'Agen.
S. Petri de Cultura, faubourg et diocèse du Mans.
S. Petri de Hamo, deux lieues de la mer, diocèse de Coutances.
S. Petri de Parciaco, diocèse de Tours.

S. Petri de Ponte, St. Pierre-en-Pont, ville et diocèse d'Orléans.
* **S. Petri de Ponte**, Pierrepont, diocèse de Laon.
S. Petri de Regula, Squirs, sur la Garonne, diocèse de Bazas.
S. Petri de Regula, La Réoule, diocèse de Lescar.
S. Petri de Turre, St. Pierre-la-Tour, ville et diocèse du Puy.
S. Petri Engolismensis, ville et diocèse d'Angoulême.
S. Petri Flaviniaci, diocèse d'Autun.
S. Petri Frislariensis, Frizlar, sur l'Eder, diocèse de Mayence.
S. Petri in Buxido, diocèse du Mans.
S. Petri in Erfordia, Petersberg, près Fulde, diocèse de Mayence.
S. Petri in valle, St. Pierre-en-Val, ville et diocèse de Chartres.
S. Petri Lezatiensis, Lezat, diocèse de Toulouse.
S. Petri Lugdunensis, ville et diocèse de Lyon.
S. Petri puellare, St. Pierre-le-Puellier, ville et diocèse de Poitiers.
S. Petri puellarum, ville et diocèse de Bourges.
S. Petri puellarum, faubourg et diocèse de Tours.
S. Petri Vesuntionensis, diocèse de Besançon.
S. Petri vivi, ville et diocèse de Sens.
S. Petrusii, en Morvan, diocèse de Nevers.
* **S. Philiberti**, à Tournus, diocèse de Chalon.
* **Pisciacum**, Poissy, diocèse de Chartres.
Poliniacum, Poligny, diocèse de Besançon.
S. Polycarpi, trois milles de Limoux, diocèse de Narbonne.
S. Pontii Tomeriarum, St. Pons-de-Tomières, diocèse de Narbonne.
Pontiniacum, Pontigny, diocèse de Bourges.
Porcetum, Portait, diocèse de Liège.
Portus Mauri, Port-Mort, diocèse de Rouen.
Pratellum, Préaux, près Pont-Audemer, diocèse de Rouen.
S. Prœjecti, St. Prix, diocèse de Noyon.
S. Prœjecti Flaviniaci, diocèse d'Autun.
Princiacus, diocèse de Bourges.
S. Privati, St. Privat-du-Gers, ville et diocèse d'Uzès.
* **Prumia**, Prum ou Pruim, dix lieues et diocèse de Trèves.
Pultaririensis, Ponthières, deux lieues de Molesmes, diocèse de Langres.
Puteolus, sur la Voire, diocèse de Chalon.

Q

Abbatiæ, seu Monasteria.

S. Quintini, ville et diocèse de Troyes.
S. Quintini de Monte, Mont-St.-Quentin, près Péronne, diocèse d'Amiens.
S. Quintini in insula, Abbaye d'Isle à St. Quentin, diocèse de Noyon.
* **S. Quintini Viromanduensis**, St. Quentin, diocèse de Noyon.
S. Quiteriæ de Manso, diocèse d'Aire.

R

Civitates.

* **Redonensis**, Rennes.
Regensis, Riez, en Provence.
* **Remensis**, Reims.
Rivensis, Rieux, en Bretagne.
* **Rotomagensis**, Rouen.
Rupellensis, La Rochelle.
* **Ruthenensis**, Rodez.

Abbatiæ, seu Monasteria.

Radolium, Reuil, près Jouarre, diocèse de Meaux.
S. Ragneberti, St. Rambert, entre Bourg et Belley, diocèse de Lyon.
Rauzaliæ monasterium, Moutier-Rauzeille, diocèse de Limoges.
Redeverus, Riviers, diocèse de Bayeux.
Redum, Réez, trois lieues et diocèse de Meaux.
S. Reguli, ville et diocèse de Senlis.
S. Remigii, ville et diocèse de Reims.
S. Remigii, ville et diocèse de Sens.
Reomus, Moutier-St.-Jean, près Tonnerre, diocèse de Langres.
Resbacensis, Rebais, diocèse de Meaux.
Retense, diocèse de Limoges.
* **Retondas**, Retondes, entre Soissons et Compiègne, diocèse de Soissons.
Ribodi mons, Ribemont, près St. Quentin, diocèse de Laon.
S. Richarii, St. Riquier, diocèse d'Amiens.
S. Richmerii, diocèse du Mans.
S. Rigomeri, St. Rigomer, ville et diocèse de Meaux.
S. Rigomeri, près de la Sarthe, diocèse du Mans.
Rodenacum ou **Rotornacum**, Kenay ou Ernay, entre Audenarde et Gerardmont, diocèse de Liège.
Romanense ou **S. Bernardi**, diocèse de Vienne.
S. Romani de Rupe, près St. Claude, diocèse de Lyon.
Romanum, diocèse de Lausanne.
Romarici Mons, Remiremont, diocèse de Toul.
Rotonense, Redon, diocèse de Vannes.
Rubiacensis, près et diocèse de Clermont.
Ruffiacensis, Ruffec, diocèse de Limoges.
Ruiensis, St. Gildas-de-Ruiz, diocèse de Vannes.
S. Rumoldi, près Malines, diocèse de Liège.
Rutela, Rethel, diocèse de Trèves.

S

Civitates.

Sagiensis, Seez.
* **Santoniensis**, Saintes.
Sedunensis, Sion.
Senecensis ou Sanitium, Senez, entre Embrun et Sisteron.
* **Senonensis**, Sens.
* **Silvanectensis**, Senlis.
Sistaricensis, Sisteron.
Spirensis, Spire.
* **Stratburgensis**, Strasbourg (voir Argentoratensis).
* **Suessionensis**, Soissons.

Abbatiæ, seu Monasteria.

Saciacum, diocèse d'Auxerre.
S. **Salvatoris**, ville et diocèse de Nîmes.
S. **Salvatoris**, ville et diocèse de Lodève.
S. **Salvatoris**, ville et diocèse de Carcassonne.
S. **Salvatoris**, St. Sauveur-le-Vicomte, diocèse de Coutances.
S. **Salvatoris**, diocèse de Nevers.
S. **Salvatoris**, en Puysau, diocèse d'Auxerre.
S. **Salvatoris de Brogilo**, diocèse du Mans.
S. **Salvatoris Virtudensis**, St. Sauveur-des-Vertus, diocèse de Chalon.
S. **Salvii**, ville et diocèse d'Alby.
S. **Salvii**, St. Sauve, à Valenciennes, diocèse de Cambray.
S. **Salvii**, St. Sauve, diocèse d'Amiens.
S. **Salvii**, St. Saire, diocèse de Rouen.
Sangenovefana, Ste. Geneviève, ville et diocèse de Paris.
Sangerardense, St. Gérard-de-Broyen, trois lieues et diocèse de Namur.
S. **Samsonis**, ville et diocèse de Dol.
S. **Sanctini**, St. Saintin, ville et diocèse de Meaux.
Sarlatum, Sarlat, diocèse de Périgueux.
S. **Saturnini**, St. Sernin, ville et diocèse de Toulouse.
S. **Saturnini**, diocèse d'Angers.
S. **Savini**, St. Sabin, près Argelez, diocèse de Tarbes.
Saviniacense, Savigny, trois lieues et diocèse de Lyon.
Saxiacum, St. Benoît de-Seyssieu, sur le Rhône, diocèse de Lyon.
S. **Scholastica**, faubourg et diocèse du Mans.
Schwarzacum, près Ulm, diocèse de Strasbourg.
Scotorium (voir Doratum), sur la Sèvre, diocèse de Limoges.
* S. **Sebastiani**, faubourg et diocèse de Soissons.
S. **Sebastiani de Magno Loco**, St. Sébastien-de-Maulieu, diocèse de Clermont.

Sedaciacum, St. Martin-de-Sarsey, diocèse de Saintes.
Seligenstadiensis, trois milles de Francfort, diocèse de Mayence.
Senapara, Sevenières, diocèse de Tours.
Septem Fontium, près Caussade, diocèse de Cahors.
Septem Molæ, Criel? diocèse de Rouen.
S. Sequani, St. Seine, cinq lieues de Dijon, diocèse de Langres.
S. Serenici, diocèse de Séez.
SS. Sergii et Buchi, St. Serge, faubourg et diocèse d'Angers.
S. Servatii, diocèse de Liège.
Sesciacense, Sciey, près Grandville, diocèse de Coutances.
Sessiacum, diocèse d'Auxerre.
S. Severi, St. Sever, diocèse d'Aire.
S. Severi, ville et diocèse d'Agde.
S. Severi, deux lieues de Vire, diocèse de Coutances.
S. Severi de Albiciaco, St. Sever-de-Rustien, diocèse de Tarbes.
S. Severini, diocèse de Bordeaux.
S. Severini, ville et diocèse de Paris.
S. Severini, à Château-Landon, diocèse de Sens.
S. Sidonii, sur la Varenne, diocèse de Rouen.
S. Sigismundi, près Rouffach, diocèse de Strasbourg.
Silezia ou Siezia. St. Lauthène, près Poligny, diocèse de Besançon.
Silva Regalis (voir Ulmetum).
Simorra, sur la Gimone, diocèse d'Auch.
S. Sixti, ville et diocèse de Reims.
Soliacum ou **Sublacum**, Souillac, diocèse de Dax.
Sordua, diocèse de Dax.
Soricinium, Sorèze, diocèse de Lavaur.
Sparnacum, Épernay, diocèse de Reims.
Spinalium, Epinal, diocèse de Toul.
Stabulensis, Stavelo, diocèse de Liège.
Stabulum, diocèse de Metz.
S. Stephani, ville et diocèse de Paris.
S. Stephani, faubourg et diocèse de Noyon.
S. Stephani, diocèse de Nevers.
S. Stephani, à Caen, diocèse de Bayeux.
S. Stephani, faubourg et diocèse d'Angers.
S. Stephani, ville et diocèse de Lausanne.
S. Stephani, ville et diocèse d'Agen.
*?**S. Stephani Argentinensis**. ville et diocèse de Strasbourg.
S. Stephani Beaniense, Baigne, diocèse de Saintes.
S. Stephani de Arluco, diocèse d'Antibes.
S. Stephani de Cruciaco, diocèse de Soissons.
S. Stephani de Tornaco, Tornac, diocèse de Nîmes.
*?**S. Stephani Divionensis** Dijon, diocèse de Langres.
Stivagium, Estival, diocèse de Toul.

Suestrensis, Susteren, diocèse de Liège.
S. Sulpicii, ville et diocèse d'Uzès.
Suraburgensis ou **Sancta Silva,** Surbourg, huit lieues et diocèse de Strasbourg.
S. Symphoriani, ville et diocèse de Bourges.
S. Symphoriani, ville et diocèse d'Autun.
S. Symphoriani, diocèse de Beauvais.
S. Symphoriani, ville et diocèse de Sens.
S. Symphoriani, près et diocèse de Trèves.
S. Symphoriani, diocèse de Metz.

T

Civitates.

Tarbensis, Tarbes.
Tarentasiensis, Tarentaise.
***Tarvanna,** Térouanne (Voir Morinensis).
Telonensis, Toulon.
***Tolosana,** Toulouse.
***Tornacensis,** Tournay.
***Trecensis,** Troyes.
Tricastinensis, St. Paul-trois-Chateaux.
***Trevirensis,** Trèves.
***Tullensis,** Toul.

Abbatiæ, seu Monasteria.

Talveriæ, Talloires, sur le lac d'Annecy, diocèse de Genève.
Tauracum, diocèse de Dol.
S. Taurini, ville et diocèse d'Evreux.
Taurisiacum, diocèse de Bourges.
Tecladense, Teillède, près Riom, diocèse de Clermont.
S. Theodorici, près et diocèse de Reims.
Theolegium ou **Tabuleium,** Tholey, près St. Wandelin, diocèse de Trèves.
S. Theuderii, Arcisses, diocèse de Vienne.
S. Thomæ, près et diocèse de Strasbourg.
S. Thomæ, à Andernach, diocèse de Trèves.
S. Thyrsi, ville et diocèse de Lausanne.
S. Tiberii, deux lieues et diocèse d'Agde.
S. Timothei, ville et diocèse de Reims.
Tencilliacensis, Pont-de-Cé? diocèse d'Angers.
S. Trechii in Buxido, diocèse du Mans.
S. Troesii, diocèse de Nevers.
***S. Trudonis,** St. Tron, six milles et diocèse de Liège.
Truncinium, Dronghen, près Gand, diocèse de Tournay.
S. Tudii Insula, Enez Tudi, près Combret, diocèse de Quimper.
Tuffiacense, diocèse du Mans.

S. Tugduali, ville et diocèse de Tréguier.
Turoltum, à Bruges, diocèse de Tournay.
Tutela, Tulle, diocèse de Clermont.

U

Civitas.

* **Uceticensis**, Uzès.

Abbatiæ, seu Monasteria.

S. Ulfacii, diocèse du Mans.
Ulmensis, près Malines, diocèse de Liège.
S. Urbani, en Pertois, diocèse de Chalon.
S. Ursi, diocèse de Tours.
Ursi Campi ou **Urbs Campus**, Ourscamp, diocèse de Noyon.
S. Ursinii, diocèse de Bâle.
S. Ursula, ville et diocèse de Cologne.
Uticum, diocèse de Séez.

V

Civitates.

Valentinensis, VALENCE.
Vapincensis, GAP.
Vasatensis, BAZAS.
Vasionensis, VAISON.
* **Vellavensis** ou **Aniciensis**, Le Puy.
Venetensis, VANNES.
Veromanduensis, VERMAND.
* **Vesontium**, BESANÇON.
* **Viennensis**, VIENNE.
Vinciensis ou **Vecisiensis**, VENCE entre Antibes et Grasse.
* **Virdunensis**, VERDUN.
Vivariensis, VIVIERS.
Vormatensis, WORMS.

Abbatiæ, seu Monasteria.

Vabrum, Vabre, près Rodez, diocèse de Rodez.
Vadatium, Vaas, diocèse du Mans.
Valada, diocèse de Toulouse.
S. Valdetrudis ? Ste. Vaudru, à Mons, diocèse de Cambray.
Valelusensis, diocèse de Besançon.
S. Valeriani, diocèse d'Auxerre.

Vallon, diocèse de Dol.
Valsiodorense, Wasort ou Valincourt, près Dinant, diocèse de Liège.
Vandopera, diocèse du Mans.
Varenna, en Tellau, diocèse de Rouen.
Varenna, diocèse d'Auxerre.
Vaurum ou **Vora,** Lavaur, diocèse de Toulouse.
S. Vedasti, S. Waast, diocèse d'Arras.
S. Venantii, ville et diocèse de Tours.
S. Venantii Malliacensis, quatre milles et diocèse de Tours.
Vergavilla, diocèse de Metz.
Vertonense, diocèse de Nantes.
Vetus murus, Vieil mur, douze lieues de Castres, diocèse d'Alby.
Vetus Civitas, Ploucastel, diocèse de Tréquier.
S. Victoris, ville et diocèse de Marseille.
S. Victoris, faubourg et diocèse de Nevers.
S. Victoris, diocèse de Valence.
S. Victurii, près de la Sarthe, diocèse du Mans.
S. Vigoris, près et diocèse de Bayeux.
Villa Crosa, diocèse de Fréjus.
Villalupa, Villeloin, diocèse de Tours.
Villare Monasterium, Montivilliers, près le Havre, diocèse de Rouen.
Villæ magnæ, Villemagne-l'Argentière, diocèse de Béziers.
S. Vincentii, près et diocèse de Macon.
S. Vincentii, ville et diocèse de Laon.
S. Vincentii, faubourg et diocèse de Metz.
S. Vincentii. diocèse de Tours.
S. Vincentii, sur la Sarthe, diocèse du Mans.
S. Vincentii, diocèse de Besançon.
S. Vincentii, diocèse de Vienne.
S. Vincentii Arslatensis, Artay, diocèse de Besançon.
S. Vincentii de Magniaco, diocèse de Nevers.
S. Vincentii Lucansis ou **Saltu bono,** Saute-bon-de-Luc, diocèse d'Oloron.
Vintlana, Bray, diocèse de Rouen.
S. Virginis, ville et diocèse de Mayence.
Virduni Mansum, Mas-Verdun, diocèse de Toulouse.
de Virsiliis S. Martini, diocèse de Besançon.
Virtudum, St. Sauveur-des-Vertus, diocèse de Chalon.
Verziniacum S. Basoli, S. Basle, diocèse de Reims.
S. Vitoni, St. Vannes, diocèse de Toul.
S. Viti, diocèse de Besançon.
S. Voluscani, à Foix, diocèse de Toulouse.
Volvicense, Volvic, diocèse de Clermont.
S. Vulfini, diocèse d'Auxerre.
S. Vulmari, Samer, diocèse de Térouanne.
S. Walarici, en Vimeux, diocèse d'Amiens.

S. **Waldeburgis**, un mille de Haguenau, diocèse de Strasbourg.
S. **Wandregisilii**, S. Wandrille, près Caudebec, diocèse de Rouen.
Weissemburgum, Wissembourg, diocèse de Spire.
Werda ou **Insula**, Kaiserverth, sur le Rhin, diocèse de Cologne.
Werdena, Werden, près Rocroy, diocèse de Cologne.
S. **Willebrordi**, Epternac, diocèse de Trèves.
Woromhaltum, Wormhoult, près St. Omer, diocèse de Térouanne.

Y

de Yvelina, Veaune, ville et diocèse de Marseille.

Deuxième Partie

CATALOGUE RAISONNÉ

DES

MONNAIES CAROLINGIENNES

CATALOGUE RAISONNÉ

DES MONNAIES CAROLINGIENNES

Les Maires du Palais (679 à 752).

Quoique cet ouvrage ne contienne le dessin ou la description d'aucun de ces deniers d'argent (saigas ou sceatas) émis pendant les dernières années de la royauté mérovingienne, je crois devoir donner ici un court résumé de l'histoire des princes d'Austrasie sous la principauté desquels furent surtout émises ces monnaies si curieuses et, jusqu'à ce jour, si peu connues. On verra qu'en réalité la royauté carolingienne a commencé de fait bien antérieurement à l'avénement de Pépin-le-Bref. Il n'y a eu de transition brusque ni dans la situation personnelle de ces princes austrasiens, ni dans le système politique ou administratif du pays; il a dû nécessairement en être de même pour le système monétaire. On reconnaîtra, dans ce court résumé, un enchaînement logique de faits qui a amené nécessairement, sans secousses et sans révolutions, la chute de la dynastie mérovingienne et l'avénement des carolingiens. Ces derniers n'ont été, je le répète, que les continuateurs, en tout, du système politique et administratif existant lors de la chute du dernier roi de la première race.

Après la mort de Dagobert II, dernier roi d'Austrasie (679), Pépin d'Herstal marche sur Paris et, maître de la personne de Thierry III (687), il règne sur toute la France, *avec les rois à lui soumis*, disent les annales frankes. Il meurt en 714.

Son fils Karle est proclamé duc d'Austrasie (715). Au printemps de

l'année 717 il s'avance, à la tête d'une armée austrasienne, contre le roi Hilpéric qui refuse de lui rendre la principauté (*principatum*) qu'avait eue son père Pépin sur les Franks occidentaux. Le roi de Neustrie est battu et se réfugie auprès d'Eudes duc d'Aquitaine. Karle se donne un roi du nom de Chlother qui meurt en 719. Il réclame alors à Eudes la personne de Hilpéric et le trésor royal. Le duc d'Aquitaine cède au duc d'Austrasie et accepte l'alliance franke. La Gaule se trouve ainsi partagée entre Karle et Eudes qui prend le nom de roi des Gallo-Wascons.

Hilpéric est ramené en Neustrie où Karle, disent les annales de Metz, en agit miséricordieusement avec lui et l'établit roi *sous son autorité*.

A la mort de Hilpéric, Karle lui donne pour successeur (729) le fils de Dagobert III, Théodoric de Chelles, qui meurt en 737.

Le roi d'Aquitaine, Eudes, étant mort sur ces entrefaites, son fils et successeur Hunald est sommé par le duc de France de reconnaître sa suprématie. Hunald refuse, est battu (736) et n'obtient, sous le titre de duc, la possession paisible de ses états qu'à la condition *de les tenir à foi et hommage du duc Karle et de ses deux enfants Pépin et Karloman*. Le nom du roi n'est même pas prononcé. A la mort de ce dernier, Karle, sans s'occuper de lui donner un successeur, gouverne seul le royaume sous le titre de Duc des Franks (de 737 à 741). On a de lui un diplôme daté de la cinquième année après la mort du roi Théodoric. Son épitaphe lui donne le titre de roi, mais il ne le prit jamais.

En 741 Pépin et Karloman succèdent à leur père Karle-Martel et reçoivent en partage: Karloman l'Allemanie ou Souabe, l'Austrasie, la France d'Outre-Rhin et la Thuringe, avec la suzeraineté sur le reste de la Germanie. Pépin a pour sa part: la Neustrie, la Burgondie et la Provence, ainsi que l'Aquitaine, à charge par lui de la conquérir. Les deux frères créent un roi, Hildéric III fils de Hilpéric II; cette royauté nominale n'empêche pas Karloman, dans la préface d'un capitulaire de l'an 743, publié à Leptines, de dire qu'il a rassemblé les évêques *in regno suo*. En admettant que *Regnum* signifie seulement ici le Domaine utile, le monnoyage devait en faire partie. On trouve même une charte du règne de Hildéric III où le nom du roi ne figure pas et qui porte: *regnante Carolomanno et Bobone comite*.

En 743 les deux frères réunis s'emparent de la Bavière.

En 745 le duc Hunald, battu par eux, se reconnaît vassal de Pépin.

En 747 Karloman se retire au Mont-Cassin, remettant aux mains de Pépin ses enfants et son royaume. Pépin s'empare du tout: *Regnum totum sibi vindicavit.*

Enfin en 752, Pépin, las de ce fantôme de royauté mérovingienne, dépose le roi Hildéric III, le fait enfermer au monastère de Sithin (Saint-Bertin) et se fait proclamer roi des Franks.

Pépin-le-Bref (de 752 à 768).

Pépin est sacré en mars 752.

En 753 il réunit à ses états la Septimanie à l'exception de Narbonne. La même année il bat les Saxons. Il s'empare de Vannes où il place un comte frank (Rennes et Nantes étaient rentrées sous la domination franke depuis le règne de Karle-Martel).

En 754 Pépin est sacré roi, avec ses deux fils, à Saint-Denis, le 28 juillet, par le pape Étienne II, à la prière duquel il déclare la guerre à Astulfe roi des Langobards. Ce dernier est battu et s'engage à rendre au pape l'exarchat de Ravenne avec la Romagne et le duché d'Urbin dont il s'était emparé. Pépin, pour assurer la tranquillité de la papauté, rédige la fameuse donation par laquelle il constitue le Domaine de Saint-Pierre.

Le 11 juillet 755 Pépin réunit un concile à son palais de Vernon-sur-Seine. Dans ce concile il rend une ordonnance sur les monnaies, prescrivant de tailler 22 sols d'argent dans une livre au lieu de 25 qu'on taillait auparavant.

En 756 le roi des Langobards reprend les armes et vient assiéger Rome. Pépin accourt en Italie avec ses deux fils Karle et Karloman. Astulfe se réfugie à Pavie, puis il se soumet et s'engage à payer un tribut et à livrer au pape la ville de Commachio qui est réunie au patrimoine de Saint-Pierre.

En 758 les Carinthiens (entre la Drave et le golfe de Trieste) se soumettent à lui pour obtenir protection contre les Huns.

En 759 Narbonne est prise et réunie au royaume frank.

En 761 Pépin envahit l'Aquitaine et s'empare de diverses places fortes telles que Bourbon-l'Archambault, Chantelle et Clermont (Clarus Mons, Claremons) citadelle de la cité Arverne.

En 762 nouvelle invasion de l'Aquitaine; Thouars est brûlé, Bourges est pris.

De 763 à 768, nouvelles campagnes contre Waïfer, l'Aquitaine est tout entière soumise. Pépin fait bâtir un palais à Bourges en signe d'irrévocable conquête.

Il meurt le 24 octobre 768, après avoir partagé son royaume entre ses deux fils Karle et Karloman.

Pépin est le premier roi de France qui ait employé dans ses diplômes la formule GRATIA DEI REX. Son fils Karle l'employa communément. Elle a été à tort regardée comme une marque de souveraineté. Non seulement des princes, mais des évêques, des abbés et de simples prêtres s'en sont servis, sans autre dessein que d'exprimer leur reconnaissance envers Dieu.

PLANCHE I.

Angers? (ANDEGAVIS Civitas).

1. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme dans un cercle de grènetis; deux points dans le champ;
℞ ✠ A–M–D–E en monogramme dans un cercle de grènetis; un demi-cercle de points entoure les lettres DE.
Denier. Ma collection (voir Carloman, n° 2 et Charlemagne, n° 6).

L'ordre alphabétique, que j'ai adopté, m'oblige à présenter en premier lieu une monnaie de fabrication moderne. Mais comme cette pièce a reçu en quelque sorte ses lettres d'authenticité de nos maîtres en numismatique, je dois discuter leur opinion, et expliquer pourquoi il m'est impossible de l'admettre. Ce denier est identique, comme revers à celui de Charlemagne (pl. V, n° 6) ce que je dirai de l'un s'appliquera à l'autre, comme aussi au denier de Carloman (pl. IV, n° 2) sur lequel ils ont été copiés tous deux.

M. Cartier, et généralement tous les auteurs qui ont décrit ce denier, l'attribuent à la ville d'Angers. Disons de suite que cette attribution

n'est pas soutenable en présence du denier de Carloman, la ville d'Angers n'ayant jamais fait partie du royaume de ce fils aîné de Pépin.

M. de Longpérier, décomposant le monogramme y trouve les lettres A–M–D–V ou A–N–D–E–M et pencherait pour le monétaire AMEDEVS, la forme ANDEM pour *Andematunum* (Langres) n'étant plus, dit-il, en usage au VIIIe siècle.

Il est vrai qu'à cette époque le nom de LINGONUM était presque toujours employé au lieu du nom ancien, mais nous verrons, sous Louis Ier et même sous Lothaire, le nom de Mettis remplacé sur la monnaie par les noms Mediomatricorum, Mediomatricis qui, déjà depuis longtemps, étaient tombés en désuétude.

Quant aux noms de monétaires sur les monnaies carolingiennes, je crois, malgré toute l'autorité du nom de M. de Longpérier, qu'il faut y renoncer. Le système, propre à la première race, de fonctionnaires d'ordre inférieur signant les monnaies frappées sur tous les points du royaume frank, avait disparu complètement lors de l'avénement au trône de Pépin-le-Bref. Sur les saigas ou scéatas, qui étaient presque la seule monnaie nationale pendant les règnes des derniers maires du Palais, on ne les retrouve déjà plus. Il n'est pas douteux que certaines monnaies des premiers rois de la seconde race portent des noms d'hommes, mais ces noms y sont placés en vertu d'un système administratif tout différent de celui qui était en vigueur sous les rois mérovingiens ; je m'étendrai sur ce point plus longuement à propos de la monnaie de GADDO (pl. II, n° 28).

Revenant à notre denier, ainsi qu'à celui de Charlemagne, voici les raisons qui me les font rejeter de la série des monnaies authentiques de la seconde race : Si l'on remarque l'aspect sec et maigre de la gravure et l'identité de ces deux médailles émises à un assez long intervalle l'une de l'autre, à une époque où il est presque impossible de trouver, sous le même règne et dans le même atelier, deux deniers frappés avec le même coin ; si on les place enfin au milieu des monnaies bien certaines de Pépin et de Charlemagne, aucun doute ne pourra subsister. Étant seul, jusqu'alors, de cet avis, je ne pouvais supprimer, de mon autorité privée, deux monumens numismatiques de cette importance. Je les ai donc discutés aussi sérieusement que si je n'avais aucun doute sur leur authenticité.

Antrain (INTERAMNIS Vicus).

2. R̄P̄ dans un cercle de grènetis, six points dans le champ;
℞ INT–TR̄Ā–N◇ en trois lignes séparées par des barres horizontales; I et N sont liés ainsi que R et A, le tout dans un cercle de grènetis.
Denier. Ma collection; découverte d'Imphy . . . . Valeur 150 fr.

Un denier semblable et de même provenance, faisant partie de la collection de P. d'A. porte à la première ligne du revers NT (voir *Première Partie*, pl. I, n° 4). M. de San-Quintino cite une obole de Pépin, à ce même type, qu'il aurait vue dans une collection particulière; c'est évidemment une erreur; il n'y a pas d'obole de Pépin; c'était probablement un denier rogné ou, ce qui serait beaucoup plus intéressant, un denier de petit module.

Un autre denier, de même provenance et faisant partie de la même collection, porte à la première ligne AIT (voir *Première Partie*, pl. I, n° 2).

3. R̄P̄ dans un cercle de grènetis, cinq points dans le champ;
℞ AVT–TR̄Ā–N◇ en trois lignes séparées par des barres horizontales; A et V sont liés, le tout dans un cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 100 fr.

Sur un autre denier semblable, de même provenance et faisant partie de la même collection, on lit, à la première ligne du revers, AT (voir *Première Partie*, pl. I, n° 5).

4. R̄P̄ dans un cercle de grènetis, six points dans le champ;
℞ M–•D̄Ā–◇II en trois lignes séparées par des barres horizontales; le D et l'A sont renversés, le tout dans un cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . . Valeur 75 fr.

Un autre denier de la même provenance et faisant partie de la même collection, ne diffère du n° 4 que parce que la seconde ligne du revers porte TRA.

Tous les deniers décrits ci-dessus ont été frappés à Antrain, localité ancienne située à peu de distance d'Imphy.

M. de Longpérier, poursuivant l'idée, qui lui appartient en propre, de perpétuer, sous les premiers carolingiens, la personnalité des monétaires mérovingiens, a voulu voir, dans le nom gravé au revers de ce denier celui du monétaire *Auttramnus*. J'exposerai plus loin les raisons qui m'empêchent de me rallier à cette opinion de notre illustre maître.

Mais je ne puis résister au désir de mettre sous les yeux de mes lecteurs une partie de la dissertation si savante et si intéressante qu'il a, sur ce sujet, insérée dans la *Revue Numismatique française* de l'année 1858 en décrivant la célèbre trouvaille d'Imphy.

« ... Nous avons pu relever dix noms de monétaires : Auttramnus, Adomundus, Ardis, Duodiwig, Had, Gervasius, Leutbrannus, Metthadolus, Rodlannus et Sperandeus, qui viennent s'ajouter à ceux de Gaddo, d'Adradis, d'Odalricus et de Walacarius que nous avons fait connaître autrefois.....

Auttramno n'est autre chose que le nom d'homme Authramnus à l'ablatif. Ce nom nous le retrouvons dans divers textes carolingiens sous les formes Altramnus, Altrannus, Aletramnus, Aledramnus, Autrannus, Auteramnus, Auderamnus, Audramnus, Ottrannus, Odramnus. Nous pouvons citer aussi un nom très voisin, Aithramnus ; voisin seulement pour la formation, parce que les noms qui commencent par AIT font une classe à part ; mais Auttendus, Aultinus, Auttrudis, Ottrulfus, Ottradus, nous fournissent d'autres exemples de l'altération du radical ALD. Quant à la terminaison RAMNVS, première altération de CHRAMNVS (Bertchramnus, Gairechramnus, Waltechramnus) qui vient du radical germanique *hraban,* elle est une des plus communes parmi les noms des Franks ; il nous serait facile d'en citer encore plus d'une centaine après ceux que nous avons indiqués. Mais sans aller si loin, nous croyons pouvoir mentionner quelques noms de cette classe, afin de bien prouver qu'*Auttramnus* appartient à une famille de noms d'hommes, qu'il est impossible de confondre avec des noms géographiques. On trouvera donc en lisant les textes carolingiens : Amaltrannus, Ansedramnus, Baltrannus, Bertramnus, Blittrannus, Constrannus, Deodramnus, Domtrannus, Droctramna, Dulcedramnus, Electrannus, Ercadramna, Ermedrannus, Evertramna, Fulcadramnus, Gairtramnus, Guntramnus, Hiltrannus, Ingadramnus, Lautramnus, Lethramnus, Mahidrannus, Maintraunus, Mondramnus, Natrannus, Raintramnus, Rotrannus, Sigedrannus, Sintramnus, Teutrannus, Waltramnus, Warmedramnus, Wiltrannus, Witramnus, etc.

Ainsi dans le radical HRABAN on voit le B se changer en M, puis l'articulation MN devenir NN ; enfin plus tard le second N se change en D ; Ingatrannus devient Enguerand, Bertramnus Bertrand..... »

J'ai dit que je ne croyais pas pouvoir me rallier à l'opinion de M. de Longpérier ; plusieurs raisons s'y opposent. Je pose d'abord en principe que les noms d'hommes, sur les monnaies carolingiennes, étaient une exception. Quand on rencontre un nom de localité qui, aussi bien qu'un nom d'homme, traduit la légende de la monnaie, c'est au premier qu'il faut donner la préférence. De plus, dans le cas particulier qui nous occupe, la forme INTTRANNO est celle qu'il faut choisir, car elle se retrouve indiscutable sur un denier de Charlemagne (inter amnes) que l'on verra plus loin ; or ce nom n'est autre que celui d'Interamnis porté par une certaine quantité de lieux anciens. Le village actuel d'Antrain, auquel j'attribue nos deniers, est situé près d'Imphy ; le monnoyage s'y est prolongé pendant un assez long temps, comme en témoignent et le denier de Charlemagne, et les dégénérescences de légendes qui arrivent à des formes complètement illisibles, ce qui n'eût pas eu lieu si c'eût été un personnage officiel qui y eût inscrit son nom. Antrain est cité par les anciennes chroniques avec les diverses formes : Interamnis, Interamna, Interanis, Interannum, Interamnium.

Aoste ? (Avsta Civitas).

5. $\overline{\text{RP}}$ dans un cercle de grènetis ;
℞ AV en monogramme dans un cercle de grènetis.
Il est assez difficile d'attribuer une valeur à ce denier fracturé. Je l'estime à peu près 200 fr.

M. Benjamin Fillon (*Lettres à Dugast-Matifeux*, pag. 118) décrivant ce denier, appartenant à la collection de M. H. Morin, dit : « le faire de ce denier le place parmi les monnaies du Sud-Est du royaume frank ». Il en conclut qu'il a dû être frappé à Aoste. C'est possible, mais il a pu aussi bien être émis à Avignon ou à Autun... etc. ; le nombre est grand des cités dont le nom commence par AV. Quant à l'attribution au Sud-Est du royaume frank d'un style particulier sous le règne de Pépin, c'est, je crois, une illusion de notre savant confrère. Pour moi, je vois dans le n° 5 un denier d'attribution incertaine, comme nous en rencontrerons malheureusement trop.

Arles (Arelatvm Civitas).

6. $\overline{\text{PRX}}$ (en monogramme), F dans un cercle de grènetis, quatre points dans le champ ;

℞ ART (en monogramme), E dessous, I en avant, le tout dans le cercle de grènetis.

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 400 fr.

M. Feuardent qui a publié ce denier dans la *Revue Numismatique française* de 1882, page 51, le rapproche d'un tiers du sol sur lequel on lit : IARTOVICOFIT. M. Lecointre-Dupont attribue à Jard (Vendée) la fabrication du dit triens. Pour moi j'aime mieux voir dans notre n° 7 l'atelier d'Arles dont toutes les lettres se retrouvent dans la légende du revers.

Austrasie.

7. ΠPIPI, croisette sur le premier I, francisque ou hache sous la légende, le tout dans un cercle de grènetis ;

℞ PRX en monogramme, I surmonté d'une croisette, F, six points dans le champ, le tout dans un cercle de grènetis.

Denier. Coll. de P. d'A.; vente Colson. . . . . Valeur 340 fr.

8. Semblable au précédent ;

℞ deux croisettes superposées, PRX en monogramme, F, le tout dans un cercle de grènetis.

Denier. Mus. de B. . . . . Valeur 340 fr.

9. HPIPI, croisette en dessus, francisque en dessous, le tout dans un cercle de grènetis.

Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 340 fr.

10. ΠPIPI, au-dessus croisette pommetée entre deux points, au-dessous hache ou francisque entre deux points, dans un cercle de grènetis ;

℞ RX en monogramme, F; au centre deux points dont l'un est entouré d'un cercle pointillé, point sous l'F, le tout dans un cercle de grènetis.

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 250 fr.

11. IIPIPI, au-dessus une croisette, une francisque au-dessous; cercle de grènetis;

℞ PR en monogramme, F, enclume? entre les deux lettres, six points dans le champ, le tout dans un cercle de grènetis.

Ce denier, publié par Van-der-Chijs, a été trouvé à Dombourg, ainsi qu'il résulte de la notice de M. Rethaan-Macaré. Il fait partie de la collection de la Société Zélandaise à Middelbourg.

Denier . . . . . Valeur 250 fr.

12. ΠPIPI, au-dessus une croisette, une francisque au-dessous, dans un cercle de grènetis ;

℞ RP, trois points en dessous, dans un cercle de grènetis.

Denier trouvé à Dombourg, publié par M. Rethaan-Macaré, et par Van-der-Chijs, pl. IX, n° 5.

Denier. Coll. de la Société Zélandaise . . . . . Valeur 250 fr.

13. ΠPIPI, au-dessus une croisette entre deux groupes de trois points, une francisque au-dessous, le tout dans un cercle de grènetis;

℞ $\overline{\text{RXF}}$, RSX en monogramme, point entre R et F, un cercle de grènetis autour du tout.

Ce denier, publié par Van-der-Chijs, pl. IX, n° 1, a été trouvé en 1844 à Dorestadt; il fait partie du cabinet de l'Université de Leyde. Un autre exemplaire semblable est au cabinet de la monnaie à Utrecht.

14. IIPIPI, point après le premier P, au-dessus un point et une croisette, au-dessous une francisque, un cercle de grènetis borde la pièce;

℞ RP en monogramme, T entre les deux lettres, en-dessous une sorte de trèfle à long pied ou croix trèflée, le tout dans un cercle de grènetis.

Cette pièce est publiée par Rethaan-Macaré parmi les monnaies trouvées à Dombourg. Elle est dans le cabinet de la Société Zélandaise. Valeur 250 fr.

Van-der-Chijs, qui publie aussi ce denier, et Rethaan-Macaré pensent que le T du revers pourrait être l'initiale de TRAIECTVM (Utrecht). Je crois qu'Utrecht n'a pas monnoyé sous la seconde race, et je donnerais plutôt ce denier à TRIIECTVM (Maëstricht).

15. Le droit de ce denier est tout-à-fait semblable à celui du n° 8;

℞ $\overline{\text{RXF}}$, l'R et l'X sont liés; au centre un signe que Van-der-Chijs, qui publie ce denier d'après Rethaan-Macaré, regarde comme un globe terrestre, au-dessous de ce sigle un point. Le tout dans un cercle de grènetis.

Comme la précédente, cette monnaie a été trouvée sur la plage de Dombourg (île de Walcheren) et fait partie du cabinet de la Société Zélandaise . . . . . Valeur 250 fr.

16. ΠPIPI, croisette en-dessous, la francisque a disparu par l'usure;

℞ $\overline{\text{RF}}$ rétrograde, entre les deux lettres un sigle indéterminé, croisette au-dessous.

Ce denier est aussi publié par Van-der-Chijs d'après Rethaan-Macaré; trouvé à Dombourg, il fait partie de la collection de la Société Zélandaise . . . . . Valeur 250 fr.

Les deniers décrits sous les dix derniers numéros portent tous un signe commun, Rethaan-Macaré veut y voir un soc de charrue, Van-der-Chijs croit y reconnaître un marteau de constructeur de navire. Il est généralement admis, et l'examen attentif des pièces semble prouver qu'il y a bien là une hache ou francisque, l'arme nationale des Franks. C'est le commencement de la fabrication de ces monnaies à la hache qui, sous Charlemagne, prit une grande extension dans les ateliers des bords du Rhin. J'y reviendrai en décrivant les monnaies frappées à Dorestadt sous le règne du grand empereur.

Aumône (ELEEMOSINA).

17. DOM–PIPI en deux lignes séparées par des traits horizontaux, grand trait horizontal sous la seconde ligne, trois points en triangle en dessous, le tout dans un cercle de grènetis;

℞ ELI–MOSI–NA en trois lignes séparées par des traits horizontaux, autour un cercle de grènetis.

Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy; poids 1gr,30. Valeur 750 fr.

Ce denier, unique jusqu'à ce jour, est certainement, de tous ceux qui composaient le trésor d'Imphy, le plus curieux à étudier. Pourquoi Pépin n'y prend-il pas le titre de roi? que signifie ce mot Elimosina inscrit sur une monnaie? On est tout naturellement porté à y voir l'abréviation du mot Eleemosynaria et à attribuer aux grands Aumôniers la frappe de ce denier. Malheureusement pour cette interprétation, les *Archicapellani* ne prirent le nom d'*Eleemosynarii* que dans la première partie du treizième siècle, ou du moins, n'ai-je pu trouver ce titre dans aucun texte antérieur.

Voici ce qu'en dit M. de Longpérier :

« On admettra sans doute que la légende de ce denier doit se lire : *Domni Pipini eleemosina*. Ce mot eleemosina avait alors deux sens : d'abord la valeur primitive de compassion, pitié, générosité. Ainsi lorsque Pépin, dans un capitulaire de 753, dit : « Et si aliqua monasteria sunt quæ earum ordinem propter paupertatem ad implere non possunt, hoc ille episcopus de veritate provideat, et hoc Domno regi innotescat, ut *in sua eleemosyna* hoc emendare faciat... ; » lorsque Charlemagne (en 798) dit, en parlant de ceux qui viennent chercher un refuge auprès de lui : « Ubi sponte manere voluerint, sub defensione Domni Imperatoris ibi habeant suffragia *in sua eleemosyna*... », il est bien évident que, dans ces divers passages, *Eleemosyna* n'exprime qu'un sentiment de bienveillance.

Mais lorsqu'en 764 Pépin prescrit à Lullus, évêque de Mayence, d'adresser à Dieu des actions de grâces à l'occasion d'une récolte abondante et qu'il ajoute : « Et faciat quisque homo *suā eleemosynā* et pauperes pascat... » ; lorsque Charlemagne dit, en 793 : « si cujuscunque res *in eleemosyna* datæ sunt... », et lorsque nous trouvons, dans un capitulaire de 810 : « *de eleemosyna mittenda* ad Hierusalem propter ecclesias Dei restaurandas... », il est bien clair qu'il s'agit de dons

manuels, de largesses, ou, suivant la définition fournie par Éginhard : « *gratuita liberalitas* quam Græci eleemosynam vocant.... ».

.....Nous voyons aussi, dans le continuateur de Frédégaire, que très peu de temps avant sa mort, Pépin « ad monasterium beati Martini confessoris accessit, ibique *multam eleemosynam* tam ecclesiis quam monasteriis vel pauperibus largitus est ».

Dans les lois d'Édouard-le-Confesseur il est dit, à propos du denier de Saint-Pierre : « quoniam denarius hic *Regis eleemosyna* est ». Si bien que *Eleemosyna Sancti Petri* était devenu synonyme de Denarius Sancti Petri.

Maintenant admettrons-nous que, lorsque Pépin écrivait, en 764, à l'évêque Lullus cette lettre si pleine de componction qui se termine ainsi : « Ut unusquisque homo, aut vellet, aut nollet, suam decimam donet », il ait voulu prêcher d'exemple et payer sa part de la dîme prescrite? dans ce cas, la légende du denier serait destinée à constater l'acquittement de la dette royale. Ou bien préférera-t-on voir, dans ce monument si curieux et si intéressant, une parcelle de ce legs si considérable que Pépin fit aux églises et monastères « pro animæ suæ remedio » ? Ses exécuteurs testamentaires auraient voulu indiquer d'une manière aussi simple que précise que les dernières volontés du prince avaient été remplies.... (*Rev. N. Fr.* 1858, p. 208). Aucune de ces interprétations proposées par notre savant maître ne me semble expliquer d'une manière satisfaisante les légendes inusitées que présentent les deux faces de ce denier.

Mais le mot Eleemosyna a aussi d'autres significations que celles que lui a données M. de Longpérier. Il signifie tout legs, toute donation faite par testament, et les exécuteurs testamentaires se nommaient Eleemosynarii. Grégoire de Tours (*De vitis patrum*, cap. 8) disait : « Postcujus, obitum non pauca ab Eleemosynariis pro sancti memoria capiebat ». Et nous trouvons dans un capitulaire de Charles-le-Chauve. Tit. 43 anno 877. § 12 : « Si nos in Dei sanctorumque ipsius servitio mors præoccupaverit, Eleemosynarii nostri, secundum quod illis commendatum habemus, de eleemosyna nostra decertent ».

C'est encore dans un ordre d'idées différent qu'un diplôme d'Eudes (vers 897) disait : «... Qua propter rex Odo in eleemosynam domni et senioris Caroli et pro salute propria... Cellam Sancti Clementis... aliaque elargitur ».

Or, si nous remarquons que, sur notre denier, le nom de Pépin n'est pas accompagné du titre de *Rex;* que cette monnaie, qui dut être émise à un nombre considérable d'exemplaires, ne nous est parvenue que par une seule pièce, nous en concluerons qu'elle fut frappée par les rois, successeurs du *Seigneur Pépin* leur père, en l'acquit du legs fait par lui ou par vénération pour sa mémoire, et que cette pièce, émise dans les premières années du règne de Carloman et de Charles, fut promptement démonétisée et remplacée par les espèces aux noms des deux jeunes rois.

Besançon (Vesontio Civitas).

18. RXF, R et X liés, deux points entre R et F, cercle de grènetis;
℞ ✠ VE–S◇N en deux lignes, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découv. d'Imphy; poids 1gr,29. Valeur 600 fr.

L'attribution de ce denier à la ville de Besançon ne peut offrir aucune difficulté; sur les monnaies mérovingiennes on le trouve écrit Vesuntio Vesuncio et Vesoncio.

Cambrai (Camaracum Civitas).

19. ✠ RP et un sigle qui, suivant M. de Longpérier, paraît former PI? un point sous la croisette, trois points en triangle dans l'R, deux points entre R et P, cercle de grènetis;
℞ CAMV–RAC◇ en deux lignes séparées par une barre horizontale, deux points à l'extrémité gauche de cette barre; M et V sont liés, ainsi que R et A; le tout dans un cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P d'A.; découverte d'Imphy; poids 1gr,20. Valeur 600 fr.

Aucun doute non plus pour l'attribution de ce denier; il représente l'atelier de Cambrai dont le nom, sur les triens mérovingiens, est écrit CAMARACO ou CAMERACO.

Châlon-sur-Saône (Cavilonnum, Cabilonnum Civitas).

20. PNRX en monogramme, trois points dans le champ, cercle de grènetis;
℞ CAVI en monogramme rétrograde I; cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy; poids 1gr,22. Valeur 500 fr.

Ce denier a été attribué à Cavaillon et à Châlon-sur-Saône. Le monogramme s'applique beaucoup mieux au nom CAVILONNVM qu'à celui de CABELLIO. Le premier fut du reste l'atelier mérovingien le plus actif que nous connaissions, tandis que nous n'avons aucun monument monétaire de Cavaillon.

Nous trouvons le nom de Châlon écrit des diverses manières suivantes sur les triens mérovingiens : Cavilonnum, Cabilonnum, Cavelonum, Cavilonum, Cablonnum.

Chartres (Carnotæ Civitas).

21. $\overline{\text{RX}}$P, R et X liés, quatre points dans le champ, dessous un sigle composé d'une barre horizontale posée sur quatre traits verticaux, le tout dans un cercle de grènetis;

℞ Saint-Chéron debout et nimbé tenant deux longues croix et accompagné de la légende CART (peut-être CARNT), dont les lettres sont séparées par la figure et les deux croix.

Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 1,250 fr.

22. $\overline{\text{RXF}}$, R et X liés, trois points devant R.

℞ Semblable au précédent, seulement les lettres sont CARN et il y a une croix entre les jambes du Saint.

Denier trouvé à Chartres. Coll. de P. d'A.; vente Dassy. Valeur 1,250 fr.

En 1840, M. de Longpérier décrivait le n° 22 ; en 1858 il ajoutait ceci : il me paraît très probable que ce personnage nimbé est Saint-Chéron, *Sanctus Caraunus*, l'apôtre du pays chartrain. J'ajoute que la légende CARN pourrait représenter à la fois le nom de la ville *Carnotæ* et le nom du Saint CAR(au)NVS.

La légende du n° 21 ne permet pas le doute et prouve que c'est bien le nom de la ville que l'on a voulu inscrire sur ce denier. D'ailleurs, si l'on eût voulu y présenter le nom du Saint, on eût fait précéder les lettres CARN d'un S ou de SCI.

En 1846 M. Cartier, publiant ce même denier, disait : « Cette curieuse pièce CARNotis est attribuée à Chartres et ne paraît pas pouvoir l'être à un autre lieu. Cependant, si on voulait opérer suivant le système qui fait de chaque lettre l'initiale d'un mot, on pourrait ainsi interpréter nos quatre lettres : C*rux* A*dorabilis* R*edemit* N*os*, et notre pièce, bien large pour un denier de Pépin, serait une espèce de médaille pieuse et royale ».

Je pense qu'il faut abandonner ce mode d'interprétation qui tendrait, de chaque légende, à faire une sorte de charade. Celà ne me semble pas sérieux, quoiqu'en ait pensé M. Lecoq-Kerneven qui, je crois, malgré son grand savoir, a fait fausse route en soutenant cette thèse.

L'église de Chartres est une des sept auxquelles Pépin mourant fit une donation « pro animæ suæ remedio ».

23. $\overline{RP}$ en monogramme, trois points dans le champ; cercle de grènetis;
℞ Saint Chéron debout et nimbé, les bras étendus et tenant de chaque main une croix; dans le champ quatre lignes verticales de points par 3, 2, 2, 3, le tout dans un cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 400 fr.

24. $\overline{RXF}$, R et X liés, I entre les deux, trois points dans le champ, cercle de grènetis;
℞ Saint Chéron debout, nimbé, portant un collier de points ou perles, les bras étendus et tenant de chaque main une croix; dans le champ quatre lignes verticales de deux points chacune, le tout dans un cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 400 fr.

PLANCHE II.

Chelles? (CALAE ou KALAE Monasterium).

25. $\overline{R}$ entre deux I, le premier I entre deux points, cercle de grènetis;
℞ KAS rétrograde, croix sur l'A; dans un cercle de grènetis.
Petit denier. Ma Collection . . . . . Valeur 100 fr.

Cette pièce d'un très petit module ne pèse que 0,90 gr.; quoiqu'elle soit usée, ce poids est trop faible pour correspondre à un des systèmes pondéraux des monnaies de Pépin. Aussi est-ce sous toutes réserves que je la place ici. Elle provient de la collection Colson. Le catalogue la donnait à Arles; cette attribution ne repose sur rien de sérieux. Je l'attribue à Chelles (CALA ou CALÆ ou CALAS) mais je n'affirme rien. C'est une pièce à étudier.

Condé (CONDATVM Castrum).

26. $\overline{RP}$ rétrograde formant monogramme, deux points dans le champ, cercle de grènetis;
℞ $\overline{C◇N}$, point dans l'◇, quatre points en losange au-dessous, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 400 fr.

Ce denier a été trouvé dans la Meuse à Verdun en 1876. Le coin a mal porté sur le revers; cependant il ne me paraît pas douteux que le dernier caractère soit un N. Le nom de Condatum peut convenir à plusieurs localités anciennes; c'est, dit Hadrien de Valois, un vieux nom Gaulois signifiant confluent. On aurait à choisir entre Cosne, Candé, Condat, Cognac, etc., et enfin Condé. C'est à cette dernière localité que je crois pouvoir, en raison du style de la monnaie, du lieu où elle a été trouvée et enfin de l'importance de cette ville, attribuer

notre denier. Condé était, sous la première race, une abbaye royale très riche et très importante, fondée par saint Amand, au moyen des dons faits par les rois Dagobert et Sigebert. Gérard de Roussillon construisit le Castrum Condatense; détruits par les Normands, le Castrum et l'abbaye furent rétablis par l'archevêque Brunon, vers 960.

Notons aussi que dans un testament de Vulfoald (709) il est fait don à l'abbaye de Saint-Mihiel du Condatum in pago Barrense.

Genève (GENAVA) ou Vannes (VENETIS Civitas).

27. ✠ RPX en monogramme, point au-dessus, cercle de grènetis;
℞ GENII (le G me paraît très douteux), cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A; découverte d'Imphy; poids 1gr,29. Valeur 400 fr.

Je laisse à M. de Longpérier toute la responsabilité de cette attribution; pour moi j'y verrais plutôt VEN, avec trait d'abréviation, et donnerais ce denier à Vannes, dont Pépin s'était emparé en 753 et qu'il avait mis sous la direction d'un comte frank. Voici du reste ce qu'écrivait le savant antiquaire :

« Éginhard dit qu'en 773 Charlemagne vint à Genève, cité de Bourgogne: cum toto exercitu *Genuam*, Burgundiæ civitatem, juxta Rhodanum sitam, venit. Dans plusieurs de ses lettres le même écrivain emploie cette expression: « in Burgundia, in pago Genawense... » Certainement la forme Genua explique la légende du denier d'une manière fort acceptable. Cependant on pourrait se demander comment, ayant à sa disposition la place suffisante, le graveur des coins n'a pas ajouté l'A supplémentaire. La réponse à cette question se trouverait dans la forme germanique des noms de Genève, GENF, qui représente très exactement GENV; l'F n'a remplacé le V que parce que la prononciation a décidé de l'orthographe. A cet égard il peut être curieux de constater l'antiquité de l'échange du V et de l'F, du B et du P qui est un des traits caractéristiques de la prononciation germanique et helvétique.

« .....Ainsi on trouve dans ces contrées les inscriptions SULFIS pour SVLEVIS, FICTORINVS pour VICTORINVS, FOLKMARVS pour VOLKMARUS, VAVORI pour FAVORI, LABIS pour LAPIS, et, sur les monnaies mérovingiennes PREVENDA et PREVVNDASILVA pour PROFVNDASILVA, traduction du celtique *Ar Doun* (la profonde), *Arduenna Silva.* » (de Longpérier, *Rev. N. Fr.* 1858, p. 235).

La forme GEN pourrait aussi bien nous donner GENAPIO, Genappe, où existait un atelier monétaire sous les Mérovingiens.

Gaddo.

28. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme, point après le P, cercle de grènetis;
℞ GAD—DO en deux lignes dans le champ, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr.; provenant de la Coll. Rousseau. . Valeur 500 fr.

Voici le premier nom d'homme incontestable que nous rencontrions sur les monnaies carolingiennes:

« On n'a aucune raison, disait M. de Longpérier, pour concevoir des doutes sur la nature du nom tracé au revers de ce denier de Pépin. Gaddo ne peut être une appelation géographique, et l'histoire nous a conservé les noms de plusieurs personnages qui se sont nommés ainsi: Waddo, comte de Cambrai en 576; Wado, comte de Saintes et maire du palais de Chilpéric, etc. Tous ces individus, en orthographiant leur nom avec un W, suivaient le mode germanique; mais le *Gaddo* de Pépin, qui appartenait sans doute au midi, adoptait la forme que dictait la prononciation de sa patrie. C'est ainsi que l'on a, pour d'autres noms extrêmement connus, les formes Wilhelm, Waiffer, Walter, Warner, et Guilhem, Gaiferos, Gautier, Garnier... » (*Catalogue Rousseau*, pag. 97).

J'ai déjà donné, à propos du denier représenté (pl. I, n° 1), mon avis sur le système de M. de Longpérier tendant à faire de tous les noms d'hommes inscrits sur les monnaies de la seconde race autant de noms de monétaires. J'ai dit qu'il m'était impossible de me rallier à cette théorie. Aux raisons déjà données j'ajoute les suivantes: Ainsi que je l'ai expliqué ailleurs, les noms des monétaires ayant disparu sur les monnaies longtemps avant l'avénement au trône de Pépin, il faut attribuer l'inscription des noms d'hommes sur les deniers carolingiens à un ordre d'idées, à un système administratif tout différent de celui qui était en vigueur sous les rois mérovingiens. Voici, selon moi, quel était ce système:

Et d'abord qu'étaient les monétaires? M. Ch. Robert a indiqué, pour l'administration fiscale de la première race, une théorie qui m'a paru élucider parfaitement cette question si controversée. Suivant le savant numismatiste, dont je crois bien rendre ici les idées, chaque localité du royaume frank payait au souverain une redevance, soit en lingots,

soit en monnaie d'or romaine; cette redevance était versée entre les mains d'un agent du fisc, ou monétaire, qui la transformait en monnaie courante, y inscrivait le nom de la localité, comme indication de provenance et son nom à lui-même à titre de garantie et de contrôle. La somme, versée ensuite au trésor, était vérifiée par le nombre des pièces remises. De là, dans un pays où la circulation était très difficile, la multiplicité de ces monétaires, multiplicité dont s'arrangeait très bien une administration aussi peu centralisée que celle des rois mérovingiens. Quand la main puissante des Pépin et des Karle réunit tous les élémens épars dans une centralisation merveilleuse pour l'époque où elle se produisit, cette complication de rouages financiers, qui devait donner lieu à de nombreuses malversations, dut prendre fin. Le monnoyage se concentra entre les mains du prince et les monétaires disparurent.

Mais les populations guerrières qui entouraient le royaume frank supportaient mal le joug qui leur avait été imposé; pour les maintenir il fut institué des chefs militaires sous les noms de comtes et marquis. Il y eut ainsi, tout autour du royaume, une ceinture de représentants du pouvoir central à qui devait être confiée, dans de certaines limites, l'administration des contrées qu'ils étaient chargés de surveiller. Ils devaient notamment percevoir le tribut et le verser, transformé en monnaie courante, dans le trésor royal. C'est de ces comtes ou marquis que je crois retrouver les noms sur les monnaies qui nous occupent. C'est aussi, du reste, l'opinion de M. Barthélemy. Plusieurs auteurs ont voulu voir dans ces deniers, assez rares, les premiers monumens du monnoyage féodal; mais ils se sont évidemment trompés; le pouvoir central était trop fort et trop jaloux de ses droits pour permettre une semblable usurpation. Les comtes et marquis eux-mêmes disparurent bientôt, au moins comme chefs militaires, sur tous les points où le Roi se trouva assez puissant pour se passer d'eux. Le trésor perçut directement la redevance due par les pays tributaires. C'est le produit de cette redevance qui fut, je crois, transformé en monnaie courante à la légende METALLVM; j'y reviendrai en son lieu.

Je dis que les comtes disparurent comme chefs militaires; mais ils restèrent un des rouages principaux de l'administration carolingienne, et leurs fonctions me paraissent avoir eu beaucoup d'analogie avec celles des gouverneurs de provinces pendant les grands jours de la

monarchie capétienne. Leur nombre variait avec l'étendue du royaume et nous avons vu (*Première partie*, page 114) que sous Charles-le-Chauve, en 864, ils étaient au nombre de neuf. Quelles étaient, avant cette date, leurs relations avec le monnoyage ? je ne sais au juste, mais à partir de cette époque ils remplirent, à cet égard, la fonction qui fut plus tard celle du maître de la monnaie, toujours, bien entendu, sous la surveillance des missi dominici.

Had ?

29. PIP, au-dessous HAD, le tout dans un cercle de grènetis;
℞ RXF, R et X liés, deux points entre R et F, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 600 fr.

« Had est un nom germanique que nous voyons se reproduire sept fois parmi les témoins des *Traditiones Corbeienses*, dont nous devons la publication au docteur Paul Wigand. Nous trouvons encore, dans les textes carolingiens, Hado et Haddo. Il nous paraît très probable que Had est le nom complet du monétaire et que cette syllabe n'est pas une abréviation de ces noms de forme plus développée qu'on rencontre fréquemment aux VIIIe et IXe siècles, tels que Hadalbrannus, Hadalhardus, Hadawart, Haddefonsus, Hadebertus, Hadegaudus, Hadegerus, Hadericus... etc. » (de Longpérier, *Rev. N. Fr.*, pag. 215).

Au contraire, de M. de Longpérier, je vois là une abréviation clairement indiquée par le trait placé au-dessus de HA ; c'est entre ces deux lettres qu'il faut chercher les caractères complémentaires ; je crois, du reste, que c'est bien là un nom d'homme, malgré l'analogie que l'on pourrait trouver entre la légende de ce denier et celle du denier de Parme (pl. XI, n° 166).

Herstal (Aristallium Palatinum).

30. RP en monogramme, trois points dans le champ, cercle de grènetis;
℞ AR en monogramme, croix ou épée à gauche, point dans l'A.
Denier. *Rev. B.* 1859; trouvé à Dorestadt. . . . . Valeur 350 fr.

31. RP, point entre les deux lettres, cercle de grènetis;
℞ A, à gauche croix ou épée, à droite sigle indéterminé, cercle de grènetis.
Denier. Mus. de B. . . . . Valeur 300 fr.

32. RP en monogramme, cercle de grènetis;
℞ Deux triangles équilatéraux se coupant de manière à former une étoile à six pointes, au centre un A avec un point au milieu, cercle de grènetis.
Denier. Mus. de B.; trouvé près de Liège. . . . . Valeur 300 fr.

Pour moi ces deux premiers deniers représentent bien l'atelier de Herstal, M. d'Amécourt y joint le n° 32 et par suite, en raison du type de l'étoile à six pointes, il ajoute à cet atelier un denier publié par Le Blanc.

Ce type des deux triangles s'est rencontré très fréquemment sur les scéatas trouvés au nord de l'Austrasie. Ainsi M. Dirks [1] en cite : deux variétés provenant de la trouvaille de Hallum en 1866; sept autres variétés provenant de la trouvaille de Francker en 1868; une autre provenant des fouilles de Dorestadt. M. Rethaan-Macaré en a trouvé une parmi les pièces provenant des fouilles de Dombourg. Voici ce que disait M. de Coster (*Rev. B.* 1859, p. 213) : « Ce type des deux triangles s'est retrouvé très fréquemment le long de la Meuse et en Hollande.... Parmi les noms de localités situées au nord des possessions de Pépin, je n'en trouve aucun qui soit convenable pour ce type. Serait-ce trop oser que de signaler à l'attention des numismatistes l'atelier présumé d'Herstal. Sous le règne de Pépin et pendant les premières années de celui de Charlemagne, le nom latin d'Herstal s'écrivait simultanément par A et par H ; ainsi en 732, l'année de l'avénement de Pépin, un diplôme est daté : *Actum Aristalio palatio publico;* un diplôme de 770 : porte *Haristalio palatio publico ;* en septembre 772, *Aristallio palatio* ; en décembre 772, *Haristallio palatio.* On trouve encore un diplôme de Louis Ier, de la dix-huitième année de son règne : *Actum Aristallio palatio regio.* La situation topographique de l'arrondissement de Liège, où le français est la seule langue des habitants, offre cette circonstance remarquable qu'il est en grande partie environné de peuples parlant l'allemand ou le flamand. Ainsi à Landen, Maëstricht, Aix-la-Chapelle et Herbersthal, la langue mère est flamande ou allemande. Or l'allemand aspire la lettre H et on comprend que, selon leur origine allemande ou française, les moines et secrétaires qui rédigèrent les actes et diplômes royaux ont pu écrire indifféremment Aristallium ou Haristallium.... Les graveurs des monnaies d'Herstal (situé à deux lieues de Liège), issus probablement de familles liégeoises, ont adopté la forme Aristallium. »

M. de Coster pense que la croix à long pied placée devant A est une

[1] *Les Anglo-Saxons et leurs petits deniers dits Sceatas. Essai historique et numismatique* par J. Dirks. Bruxelles 1870.

épée et la rapproche de la hache ou francisque qui se trouve sur les monnaies de Dorestadt.

M. d'Amécourt, adoptant l'opinion de M. de Coster, ajoute : « Très probablement, l'étoile mise aux initiales AR, formait, dans l'intention du graveur, un type parlant : AR — stella pour Aristallium. C'est un rébus tout-à-fait dans le même goût que ceux qui ont été signalés sur un certain nombre de monnaies mérovingiennes. » (*Annuaire de la Société de Numismatique* 1869, p. 308). Lelewel (pl. VI, n° 1) publie le denier suivant de petit module avec une étoile à l'avers comme au revers.

Mais ces étoiles ne sont pas formées de la même manière que celle des pièces attribuées à Herstal, série à laquelle appartiendraient plutôt le denier que j'ai cité plus haut d'après Le Blanc, et qu'on trouvera gravé, pl. IV, n° 83, ainsi qu'un autre de petit module dont voici le dessin ci-dessous et qui appartient au Musée de Bruxelles.

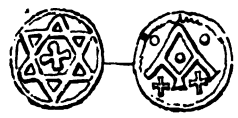

M. de Longpérier attribue à l'atelier de Clermont le denier de petit module gravé ci-dessus, d'après Lelewel, et ajoute : « Le double astre se retrouve accostant les deux capitales AR qui forment, sans légende, le type du revers d'un tiers de sol mérovingien frappé à Trézac (TRVSCIACOFIT) près de Mauriac en Auvergne. On peut voir, dans Bouteroue, trois autres tiers de sol avec les lettres AR et l'étoile. Carloman, frère de Charlemagne, a frappé aussi à Clermont un denier publié depuis longtemps par Le Blanc. » (*Rev. N. Fr.* 1858, p. 239).

Langres (ANDOMATUNUM Civitas).

33. $\overline{\text{RXP}}$, R et X liés, point dans le P, cinq points et un I ou S dans le champ, cercle de grènetis ;

℞ Monogramme présentant les lettres AND◇, trait au-dessous, quatre points dans le champ.

Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 500 fr.

Voici un denier qui est incontestablement de la même famille que le n° 2 de la pl. IV ; s'il représente une localité, cette localité doit être très voisine de celle que représente le n° 2 ; pour moi les deux pièces sont le produit d'un seul et même atelier, celui de Langres dont le nom ancien s'écrivait indifféremment Andematunum ou Andomatunum.

Cette opinion n'est pas celle de M. de Longpérier qui veut y reconnaître le nom du monétaire Andomundus, non plus que de M. de Coster, je crois, qui lit LAVDVNO et donne le denier à la ville de Laon. Pour arriver à cette lecture, M. de Coster joint à la première barre verticale du monogramme la barre horizontale qui en aurait été séparée par une fracture du coin. Si les deux deniers n° 2 et n° 33 représentent chacun un atelier monétaire, il faut, ainsi que je l'ai dit, que ces ateliers soient très voisins l'un de l'autre. Or, je ne vois pas, près de Laon, non plus que près de Langres, une localité ancienne dont le nom commence par ANDE. Nos deux deniers seraient donc le produit d'un seul et même atelier, celui de Langres.

Je ne serais pas étonné cependant que des découvertes ultérieures vinssent confirmer l'ingénieuse hypothèse de M. de Coster, et rendre ce denier à l'atelier de Laon dont nous retrouverons les produits sous le règne de Charlemagne.

Le Mans (CINOMANNCVM ou CENOMANNICVM Civitas).

34. ΠRP̄, point après P, cercle de grènetis;
℞ CINMA, les trois dernières lettres sont liées; en dessous une barre horizontale, le tout dans un cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 500 fr.

L'attribution de ce denier à la ville du Mans ne me semble pas devoir soulever de difficultés. Dans les annales de Metz on trouve : Pippinus princeps francorum Gripponi Cinomonnicam urbem cum XII comitatibus dedit ; les *Gesta Francorum* nous donnent la forme Cenomannicum.

Louvain (LOVANIVM?)

35. R̄X̄F̄, R et X liés, point entre R et F, cercle de grènetis;
℞ ···VANIO en cercle autour d'un ◇ ou d'un A, cercle de grènetis.
Denier fracturé. Découverte d'Imphy.

Cette attribution à la ville de Louvain, que je crois bonne, a été donnée par M. de Longpérier (*Rev. N. Fr.* 1858, p. 224) dans un article

que je transcris ici : « C'est avec la plus grande réserve que je propose, jusqu'à nouvel ordre, d'attribuer ce denier à Louvain, lieu ancien dont l'histoire primitive est fort mal connue.

En 884 les Normands vinrent établir leur camp à Louvain près de la Dyle : Nordmanni propè fluvium Clila, loco qui dicitur Lovonnium securi considerunt. Les annales de Saint-Waast nomment ce lieu *Luvanium;* celles de Fulde, Lovonnium et Lovon, et cette dernière forme se retrouve dans Réginon.

Lovonnium provient-il d'une erreur de copiste, *Luvanium* ou *Lovanium* doivent-ils être préférés, et la monnaie nous donne-t-elle le droit de rectifier les textes, ainsi que la forme moderne du nom pourrait nous conduire à l'admettre? Ce sont des questions qu'il serait imprudent, sans doute, de trancher en présence d'un monument mutilé que la découverte d'une monnaie bien entière viendra peut-être expliquer définitivement. »

Lyon (LVGDVNVM Civitas).

36. RP en monogramme, cercle de grènetis;
℞ LVG, dans un cercle de grènetis.
Petit denier, publié par Fougère . . . . . Valeur 450 fr.

Ce denier, à flaon très épais, a dû, dit Fougères, être frappé par Pépin avant son édit de Verneuil; c'est tout-à-fait une imitation des monétaires d'argent, remarquables par la brièveté des inscriptions. Son poids est de 18 grains. (*Rev. N. Fr.* 1839, p. 96.)

Un autre denier, de même module, a été publié par M. Cartier dans la *Rev. N. Fr.* 1839, p. 105; il semble être à peu près de la même époque que le précédent; M. Cartier y lit le nom de Pépin; pour moi je doute; son poids est de 23 grains. En voici le dessin :

M. de Ponton d'Amécourt a donné, dans l'*Annuaire de la Société de Numismatique*, année 1866, p. 121, le dessin d'un denier fracturé de Pépin portant les légendes : RXF en monogramme, trois points dans le champ; ℞... VG, trait d'abréviation au-dessus, point dans le G.

37. $\overline{RP}$ liés dans un cercle de grènetis;
℞ $\overline{LV}$, point dans le V, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 500 fr.

Maëstricht (TRAJECTVM ou TRIJECTVM Castrum).

36. TFR, T et F liés, croisette en dessous, quatre points dans le champ, cercle de grènetis;
℞ Rosace formée par quatre figures que M. Dirks appelle des boucliers, mais que je ne saurais définir; dans le champ quatre groupes de trois points, point au centre, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 500 fr.

39. $\overline{RXF}$, R et X liés, point au centre, cercle de grènetis;
℞ semblable à celui du n° 38.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 500 fr.

Ces deux deniers ont reçu des attributions différentes. J'ai cru d'abord pouvoir les donner à Strasbourg, mais l'étude attentive des saïgas au même type, trouvés en Frise, a dû me faire changer d'opinion. Avant de dire à quelle attribution j'ai cru devoir me fixer, je vais rappeler ici ce qu'en a dit M. de Longpérier dans son étude sur les deniers des trésors d'Imphy :

« Le type du revers de ce denier se retrouve identiquement gravé sur des deniers d'argent mérovingiens, qui paraissent appartenir au commencement du huitième siècle... ; l'un d'eux porte une tête à gauche, accompagnée d'un A et d'une croix.... Dans le recueil de Paul Pétau on voit un denier de même espèce, sans A, présentant une tête accompagnée d'une croisette et de deux groupes de trois points...

La rosace trilobée se remarque sur des deniers de Regnalf et d'Aulaf, rois du Northumberland, mais ces pièces appartiennent au commencement du Xe siècle....

Un denier d'argent, publié par M. Rethaan-Macaré, porte encore ce même dessin, accompagné d'un groupe de trois points; c'est une pièce qui doit avoir été fabriquée pendant la première moitié du huitième siècle.... Quoique l'ornement qui forme le type de ce denier n'ait que trois pétales, il a cependant la plus grande analogie de dessin et d'agencement avec celui qui se voit sur les deniers de Pépin... On y observe le même groupe de trois points. M. Rethaan-Macaré a lu, du côté de la tête, QVINT.P.X. qu'il traduit par Quintilius pater patriæ. En examinant bien le dessin, nous croyons y trouver QVINTIEP, et au revers, là où

le savant Zélandais croit reconnaître des runes, nous proposons de lire Ab.bA.TI. Si nous nous rappelons qu'au commencement du huitième siècle, Quintilien, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, devint évêque de cette ville, si nous tenons compte du caractère A (Autissioderum) inscrit sur un denier décrit plus haut, nous arriverons peut-être à attribuer à la célèbre abbaye de Saint-Germain la monnaie publiée par M. Macaré, et celà avec d'autant plus d'apparence de raison, que cette monnaie, trouvée à Dombourg, avec un tiers de sou d'Avallon, offre, du côté du buste, une frappante analogie de style avec le précieux denier à la légende AVTIZIODEROCI que l'on conserve dans le cabinet de la Bibliothèque impériale. » (*Rev. N. Fr.* 1858, p. 210.)

Quand M. de Longpérier écrivait ce qui précède, il ne connaissait pas le denier de Charlemagne frappé à Maëstricht (pl. VII, n° 70); il ne pouvait non plus connaître les saïgas trouvés en Frise en 1866 et 1868 et dont l'existence nous a été révélée par le remarquable travail publié dans la *Rev. N. B.* par M. Dirks et reproduits ci-dessous en 1870. Nous trouvons, dans les dessins donnés par le savant auteur hollandais, quatre deniers d'argent à ce type qu'il nomme du bouclier, et que M. d'Amécourt nomme plus justement des anneaux, car il représente exactement deux anneaux entrelacés. Ces deniers sont très précieux pour nous, car ils fixent d'une manière certaine le point où ont été frappés les deux exemplaires du trésor d'Imphy. J'ai joint à ces quatre dessins la reproduction des deux saïgas trouvés à Dombourg, afin de mettre sous les yeux du lecteur toutes les pièces du procès, faisant remarquer toutefois que les trouvailles faites à Dombourg sont des trouvailles de pièces isolées, ne permettant pas les déductions rigoureuses que l'on peut tirer d'un ensemble de pièces recueillies à la fois dans un même lieu.

Quant à ce qui concerne le denier de Dombourg reproduit par M. de Longpérier, remarquons que la légende QVINT peut aussi bien donner

Quentinus ou tout autre nom de ce genre que le nom de Quintilien. Remarquons de plus que la rosace du revers est une rosace trilobée qui ne reproduit qu'imparfaitement celle des deniers de Pépin. Cette pièce est de la même famille que les cinq autres, mais elle peut très bien ne pas provenir des mêmes ateliers. Pour ceux-là, au contraire, nul doute possible. Ils sortent tous du même lieu. Leur présence, dans les deux trésors de Francker et de Hallum, qui ne renfermaient que des sceatas anglo-saxons ou austrasiens, les cantonne dans le nord de l'Austrasie.

De plus le monogramme formé des lettres T et F qui se trouve sur le premier des deniers d'Imphy, de manière à former PRXFT, monogramme semblable à celui du denier de Charlemagne, nous donne le T comme première lettre du nom de l'atelier. Ajoutons enfin que la similitude, on pourrait presque dire l'identité de type de nos deniers d'argent avec les tiers de sol mérovingiens frappés à Maëstricht, ne peuvent laisser aucun doute ; c'est à l'atelier de Trijectum ou Maëstricht que doivent être donnés les deux deniers n° 38 et 39.

Mayence (MOGVNTIACVS, MAGONTIACVS Civitas).

40. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme, point dans l'R et sous la boucle du P, cercle de grènetis;
℞ ✠ MAOCCS en trois lignes dans le champ, cercle de grènetis.
Denier. Mus. de B.. . . . . Valeur 300 fr.

41. $\overline{\text{RXF}}$, R et X liés, au-dessus une petite croisette, deux points entre R et F, cercle de grènetis;
℞ ✠ MADGCS, trois points accostent les lettres C et S, le tout dans un cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 300 fr.

Dans la lettre du pape Zacharie, qui érige en Métropole l'évêché de Mayence, Maëstricht est appelé Trectis.

Le n° 40 a été trouvé sur la plage de Dombourg en 1858 et décrit par M. Rethaan-Macaré dans la *Rev. N. Fr.* 1858, p. 457.

Aucun auteur n'a élevé de doutes sur l'attribution à Mayence de ces deux deniers. Il ne semble pas qu'il puisse y en avoir. Cependant aucune autre monnaie ne nous présente un assemblage de lettres semblant, autant que celles de la légende du revers, prises au hasard dans le nom de l'atelier ; pourquoi n'y trouve-t-on ni le N ni le T ni le V ? Ce mode d'inscription sur les deniers de Mayence n'est pas spécial au règne

de Pépin; nous le retrouvons aussi sous Charlemagne. Quant au nom même de la ville, voici ce que dit M. de Longpérier:

« Tacite qui, dans le IVe livre de son histoire, nomme dix fois Mayence, n'a pas fait usage du nominatif. (Magontiaci, Magontiaco, Magontiacum); il en est de même de *l'Itinéraire d'Antonin* (Maguntiaco). Ammien Marcellin dit Moguntiacus, et c'est aussi MOGVNTIACVS que nous lisons sur un tiers de sol mérovingien.

Sur quinze passages dans lesquels Éginhard parle de Mayence, un seul contient le nom de la ville au nominatif, et les manuscrits présentent les variantes Moguntiacum et Maguntiacus... » (*Rev. N. Fr.* 1858, p. 246.)

L'auteur des *Lectiones Sancti Aurei* l'appelle Moguntia; ainsi font Florus et Eutrope.

Meaux (Meldis Civitas).

42. RP en monogramme, point dans et sous la boucle du P, petit point au centre, cercle de grènetis;
℞ MELDIS en monogramme, ME liés ainsi que LDI, groupe de trois points sous M, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 600 fr.

La lecture des légendes ne peut offrir aucune difficulté; c'est bien à Meaux que cette pièce a été frappée. Elle a été trouvée dans les dragages de la Saône à Lyon.

Milon.

43. PRE, petite croisette pommetée en dessous, cercle de grènetis;
℞ MIL—◇ en deux lignes, cercle de grènetis.

Ce denier peut être considéré comme la tête du monnoyage carolingien en Aquitaine; il a encore le module et le poids des deniers mérovingiens. On s'accorde à le regarder comme portant au revers le nom du comte de Narbonne, Milon. Je ne m'explique pas le trait d'abréviation placé au-dessus du nom du comte.

B. Fillon qui, le premier, a publié ce denier (*Monnaies féodales de la Coll. Rousseau et Lettres à Dugast-Matifeux*), avait d'abord vu dans ce petit monument une monnaie frappée par un certain Milon, chef indigène, Goth d'origine, qui avait fait alliance avec Pépin et avait aidé à lui faire livrer Narbonne. Le gouvernement de la province, où il commandait peut-être déjà fort jeune, aurait été la récompense de ce signalé

service. Plus tard, M. Fillon, se rangeant à l'avis général, y reconnut une monnaie royale frappée au nom de Pépin, mais par un comte indépendant du pouvoir royal.

Ce comte Milon est-il le même que nous retrouvons sous Charlemagne? je ne le crois pas. J'en donnerai les raisons plus tard. En tous cas je vois dans le denier ci-dessus une des premières monnaies émises par les comtes et marquis comme représentans du pouvoir central.

Nantes? (Namnetis ou Namnetas Civitas).

44. PIPIN RFX FR en monogramme, les deux I sont contenus dans les boucles du P et de l'R, un petit point dans l'F, cercle de grènetis;
℞ HA? croisette au-dessus de l'A, cercle de grènetis.

C'est à M. Bigot que nous devons la description de ce denier en fort mauvais état et sur lequel il lit NA comme initiales de Namnetis. Voici du reste ce qu'écrivait le savant antiquaire breton :

« J'attribue à Nantes cette curieuse monnaie trouvée aux environs de Josselin (Morbihan). Pépin, comme on le sait, vint en 753 prendre Vannes et réduire la Bretagne qui refusait les tributs imposés par les rois mérovingiens. Maître de la Bretagne par droit de conquête, il a dû exercer, comme les rois franks, les droits régaliens et frapper monnaie à son effigie. Il existe, je le sais, un denier de Pépin, portant au revers les lettres NR et attribué à Narbonne. Notre denier, portant les initiales HA, ne peut être attribué à la même ville et je crois qu'il peut être revendiqué par Nantes. Le lieu de la trouvaille vient encore à l'appui de mon opinion ». (*Rev. N. Fr.* 1855, p. 39.)

Narbonne (Narbo, Narbona Civitas).

45. RXF en monogramme, point entre R et F, cercle de grènetis;
℞ NR, trois points dans le champ, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 400 fr.

L'attribution faite à Narbonne par Combrouse n'a jamais été discutée. Ce denier à la légende NR se place naturellement après celui qui a été publié ci-dessus aux noms de Pépin et de Milon.

Neuss? (Nvessio) ou Sens ou Soissons.

46. RXF en monogramme, cercle de grènetis;
℞ NVESSIO en légende circulaire autour d'une rosace à quatre pétales, l'V et l'E sont liés, ou SEV–SION.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy, poids 1gr 33. Valeur 500 fr.

47. RP en monogramme, deux points dans le champ, cercle de grènetis;
℞ SE.NOIS ou N.ƎSSIO ou SE.SSION suivant qu'on lit en légende circulaire ou en deux légendes demi-circulaires autour d'une croix pommetée; cercle de grènetis.
Denier fracturé. Coll. Salmon . . . . . Valeur 600 fr.

Les deux légendes du revers, qui paraissent les plus régulières sur ces deux deniers, sont celles où l'on lit NVESSIO ou SENNOIS en admettant que la lettre qui manque au n° 47 soit un N. Cependant ni l'une ni l'autre de ces deux lectures ne me paraît satisfaisante. Neuss, proposé par M. de Longpérier, n'a frappé monnaie ni avant ni après Pépin, et cependant son importance était la même à ces diverses époques; il n'en est pas, de cette ville, comme de Quentovvic, Cluse, Dorestadt, etc. qui, exposés aux invasions des Normands, ont vu la ruine complète succéder à une splendeur très grande.

Quand à Sens, si nous examinons le monnoyage de Charlemagne, nous trouvons, attribués à cette ville, des deniers portant les légendes: Sen, Sennes; si nous y ajoutons Seunois ou Sennois, ce sera beaucoup de formes différentes pour un seul atelier.

Pour moi je préférerais voir, dans les deux deniers n° 46 et n° 47, un produit de l'atelier de Soissons SEV-SION pour SVESSION. Nous verrons cette forme de légende en deux lignes semi-circulaires employée sur plusieurs deniers de Charlemagne. Soissons était une des villes principales du royaume frank et, immédiatement après la mort de Pépin, Carloman en fit la capitale de ses états. Il serait donc bien étonnant qu'il n'y eût pas eu là un atelier monétaire.

Voici, du reste, ce que disent MM. de Longpérier et Salmon, chacun à l'appui de son opinion:

«... Au nord-est de la Gaule nous observons la croix pommetée sur les deniers de Strasbourg, Verdun, Aix-la-Chapelle, Mayence.... La pièce qui nous occupe porte le type d'Aix-la-Chapelle, et c'est près de cette ville qu'elle a été frappée. (Neuss, situé un peu au midi de Dusseldorf, forme à la gauche du Rhin, avec Aix-la-Chapelle et Cologne, un triangle isocèle dont la base s'appuie au fleuve et dont le sommet est à Aix.)

Neuss est cité neuf fois par Tacite; les Romains nommaient cette ville Novesium.... Les copies de *l'Itinéraire d'Antonin* donnent, suivant

les âges, *Novensio, Neuesio, Neuensio, Novessio.* L'NS et le double S étaient amenés par la prononciation ferme de l'S entre deux voyelles, l'S n'usurpant pas alors la valeur du Z. D'autre part NV est l'équivalent de NOU. On aperçoit l'identité de *Nuessium* et de *Nouesium*....

Un autre denier de Pépin, frappé à *Nuessium*, a été publié dans la *Rev. N. Fr.* 1854 et attribué à Sens. Ce denier est cassé et la fracture, qui a emporté le V, en épargnant l'E et l'N, permettait de lire SE.NOIS pour *Senonis* » (de Longpérier, *Rev. N. Fr.* 1858, p. 215).

Voici d'autre part ce qu'a écrit M. Salmon: « ... Des triens de l'époque mérovingienne il fallait passer à Louis-le-Débonnaire pour trouver des traces de la fabrication sénonaise. Nous sommes heureux de faire disparaître aujourd'hui une de ces lacunes. Il est manifeste désormais que Pépin-le-Bref a frappé monnaie à Sens... En vain voudrait-on lire, au revers du denier que nous décrivons, la légende dans le sens inverse et prétendre que SIONES signifie Sion en Valais.... jamais SIONES n'a été l'appellation latine de Sion. (Salmon, *Rev. N. Fr.* 1854, p. 186).

Nevers (NEVERNVM, NIVERNVM, NEVERNIS Civitas).

48. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme, deux points dans le champ, cercle de grènetis;
℞ $\overline{\text{NE}}$ en monogramme, dans le champ un point et deux sigles indéterminés, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 400 fr.

M. de Soultrait, qui le premier a publié cette pièce, l'attribue à Nevers en disant: « les seules villes qui puissent réclamer cette pièce sont Nevers et Nîmes. Or, à cette époque Nîmes était entièrement ruinée, tandis que Nevers était alors une cité florissante plusieurs fois visitée par le roi ». Cette assertion n'est pas très exacte et plusieurs localités telles que Nelf (Néaufle), Nemus ou Nemoux (Nemours), Nemetæ (Spire) etc., avaient les mêmes initiales. Cependant je ne vois aucune raison sérieuse pour les préférer à Nevers.

PLANCHE III.

Noyon (NOVIOMAGVS, NOVIOMVS Civitas).

49. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme, deux points dans le champ, cercle de grènetis;
℞ NO–VINO–M◇ en trois lignes séparées par des traits horizontaux, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 550 fr.

« Nous ne pensons pas que cette légende puisse être interprétée de deux manières et nous croyons que le nom de *Novinus*, suivi de la syllabe MO qui, sur un grand nombre de tiers de sou mérovingiens, marque l'office de monétaire, ne sera pris par personne pour le nom d'un comte.

Novinus peut être latin ou frank. Novius est un nom de famille romain très répandu; Novinus en serait le dérivé, comme Antoninus l'est d'Antonius, comme Plotinus de Plotius et Martinus de Martius. Les formes secondaires telles que Rufinus, Probinus, Justinus, Jovinus, Celsinus, Severinus, Firminus, Valentinus, sont fréquentes dans le bas temps.

Il se pourrait aussi que *Novinus* appartînt à la famille germanique comme Nowinus, Nortvinus, Rodowinus, Hadvinus, Ovynus, Redwinus, Amalvirus, Odalwinus etc., groupe très riche dans lequel il faut comprendre une multitude de noms où le V est remplacé par un O : Adoinus, Altoinus, Ansoinus, Benoinus, Bertoinus, Randoinus, Teudoinus, etc. » (de Longpérier *Rev. N. Fr.* 1858, p. 336).

De son côté M. J. de San-Quintino a écrit :

« ....Si l'on pouvait voir, dans la dernière ligne M◇ l'abrégé de Monetarius, cette pièce serait bien curieuse et devrait avoir été frappée au commencement du règne de Pépin, lorsqu'il n'avait pas encore entrepris la réforme du système monétaire mérovingien; ce *Novinus* fermerait la liste des monétaires. Mais il est beaucoup plus probable qu'il faut lire M◇*neta* ou M◇*nasterium*, NOVINO est peut-être le nom corrompu de Noyon; on a des pièces mérovingiennes et des carolingiennes avec NOVIOMO, NOVIOMONT, NOVIOIM. » (J. de S. Quintino, *Rev. N. Fr.* 1841, p. 56).

J'ajouterai qu'une monnaie mérovingienne, décrite par M. de Longpérier (*Catalogue Rousseau*, p. 64) et portant la légende NOVIOMO, est attribuée par lui sans conteste à la ville de Noyon.

Paris (Parisii, Parisios Civitas).

50. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme, point sous la boucle du P, cercle de grènetis;
℞ Croix ancrée supportant deux appendices verticaux, croisette au-dessus, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection; vente Dassy . . . . . Valeur 450 fr.

Sur un autre exemplaire appartenant à M. d'Amécourt, la croix est accostée de deux annelets.

« .... La croix ancrée s'est localisée sur les deniers de Paris avec une forme toute spéciale déterminée par l'immobilisation des pendentifs qui représentent, indépendans dans l'origine, maintenant attachés aux bras de la croix, les deux symboles chrétiens A et ω » (de Ponton d'Amécourt, *Annuaire* 1869, p. 321).

M. d'Amécourt rapproche aussi de ce denier un tiers de sol mérovingien portant en légende PARISIVS et dont la croix ancrée du revers est identique à celle des deniers de Pépin.

Cette opinion, du reste, est aussi celle de M. Cartier (*Rev. N. Fr.* 1837, p. 259).

Quentovvic (QVENTOVVICVS, Vicus ou Portus).

51. $\overline{\text{RXF}}$, R et X liés, deux points superposés entre l'A et l'F, cercle de grènetis; ℞ Légende en deux lignes qui semble composée des lettres QVCCI–VVIC, les deux lignes séparées par un trait horizontal, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 200 fr.

52. La légende du revers de ce denier qui a été publié par la *Rev. B.* de 1859 pourrait se lire QVEN–VVIC. . . . . Valeur 150 fr.

53. Sur ce denier, qui fait partie de ma collection, on lirait plutôt au revers ꝵVCDI.–VVIG. . . . . Valeur 150 fr.

54. Enfin sur le revers d'un denier, qui appartient au musée de Laon et qui est très rogné, on ne lit plus que QVC–VVYF, la seconde ligne écrite en boustrophédon.

La détermination du lieu où ont été frappés ces deniers est assez difficile; les caractères des légendes sont bizarres; aussi ai-je réuni tous ceux que j'ai pu rencontrer pour permettre l'étude par comparaison.

La plupart des auteurs veulent y lire le nom de Quentovvic, ce port si important, situé probablement à l'embouchure de la Canche (QUANTIA et CANCIA) qui a complètement disparu dans le courant du Xe siècle.

M. Cartier lit QVAN*tia*–VVIC*us*, sur le n° 52 je lis QVEN–VVIC, sur le n° 53 M. de Longpérier a lu le nom du monétaire DVODIVVIGI(*us*), je ne transcrirai pas ici l'étude du très savant antiquaire. Il me semble trop évident qu'il n'y a pas ici un nom d'homme, sans quoi la légende serait régulière, uniforme, et ne nous montrerait pas des dégénérescences telles que celles des n°s 53 et 54. Si c'est un nom de lieu, je n'en vois pas qui, aussi bien que celui de Quentovvic, soit représenté par ces diverses légendes.

Reims (REMI, REMIS Civitas).

55. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme, six points dans le champ, cercle de grènetis;

℞ R entre deux croisettes pommetées, point dans l'R, trois points en ligne horizontale au-dessus de la croisette de droite, cercle de grènetis.

Denier. Ma collection; découverte d'Imphy; poids moyen sur 8 deniers 1gr,28 . . . . . Valeur 100 fr.

Ce type est le plus commun de tous ceux que nous présente le règne de Pépin; les divers exemplaires que j'ai vus ne diffèrent que par la disposition des points placés dans le champ. Cependant M. Marc Verly (*Numismatique Rémoise*, p. 29) donne un dessin où le revers ne présente qu'une sêule croisette non pommetée.

M. de Longpérier hésite entre Reims et Rouen pour le nom de l'atelier où ont été frappés ces deniers; M. Marc-Verly fait remarquer, avec beaucoup de raison, que la croix pommetée est spéciale à l'est du royaume frank, au moins pour ce qui concerne le trésor d'Imphy. Quant à moi, je généraliserai cette observation en disant que je n'ai trouvé cette croisette pommetée sur aucun denier de Pépin autre que ceux qui ont été frappés dans ce qui fut plus tard le Lotherrègne. Je ferai remarquer en outre que l'importance de Reims était, à cette époque, de beaucoup supérieure à celle de Rouen et que de plus, la dernière de ces villes se trouvant bien plus éloignée que la première du point où a été faite la découverte d'Imphy, toutes les circonstances, tous les raisonnements concordent à faire choisir Reims comme le lieu d'émission de ces deniers à l'R.

56. $\overline{\text{LABI}}$, dessous croisette cantonnée de quatre points, deux points dans le champ, cercle de grènetis;

℞ $\overline{\text{REM}}$, au-dessous trois points en ligne horizontale, le tout dans un cercle de grènetis.

Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 600 fr.

Ce denier, très intéressant, viendrait, si mon attribution est admise, à l'appui de ce que j'ai dit au sujet du denier de Gaddo; il est complètement inadmissible qu'à Reims, au centre du royaume de Pépin, un seigneur ait pu se trouver assez indépendant ou assez osé pour prétendre substituer son nom à celui du roi, encore moins l'eût pu faire un monétaire. C'est donc je crois un comte ou marquis (Landbertus peut-être) qui, chargé de l'administration d'une partie des frontières orientales, a mis

son nom sur la monnaie; mais par une erreur du monnoyer, au lieu de mettre ce nom au revers de la pièce, c'est au droit qu'il a été placé. Je ne me cache pas cependant que, en présence de l'activité de l'atelier royal de Reims, la présence en cette ville d'un comte des marches orientales s'explique difficilement. Aussi ne donnai-je mon attribution que sous toutes réserves.

Rufach (RVFIANA Oppidum).

57. $\overline{\text{RXP}}$ formant monogramme, R et X liés, deux points dans le champ, cercle de grènetis;
℞ RVFIANA en monogramme, toutes les extrémités des lettres pommetées, un point sur l'A, cercle de grènetis.
Denier. Coll. Chapper . . . . . Valeur 500 fr.

Ce denier a été publié pour la première fois par M. Roman qui a cru pouvoir y lire GRATIAN et l'a attribué par conséquent à Grenoble. Mais outre que le style de ce denier le reporte nécessairement au Nord-Est, il est évident pour moi que la première lettre de la légende du revers est un R. La barre d'abréviation s'étant, par un défaut du coin, trouvée recourbée, a conduit mon savant ami à cette lecture *Gratian*. Si l'on examine l'R du revers et qu'on le compare à celui du droit, on verra que c'est avec intention que l'on a élargi la lettre par l'allongement des traits horizontaux de manière à ce qu'il donne en même temps l'F et conduise à la lecture *Rufiana*.

Voici ce que dit de Rufach Hadrien de Valois:

« *Rufiana* nomine latino donatur a Ptolemæo, ponitur que (si bene memini) in Sequanis : cujus situm loci ab eo male designari ait Cluverius, et *Rufach* nunc dici : quod est oppidum superioris Alsatiæ, Columbario proximum sive Colmariæ. »

Saint-Cirgue (SANCTI CIRICI *Monasterium*).

58. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme, un point sous la boucle du P, cercle de grènetis;
℞ $\overline{\text{SCI}}$CI–RICI en deux lignes, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy; poids 1 gr 32 Valeur 500 fr.

« Le premier nom géographique auquel fasse penser Saint-Cyr (Sanctus Ciricus ou Quiricus), c'est assurément Nevers dont la cathédrale a pour patron le martyr de Tarse. Pépin vint à Nevers en 763, ainsi que l'attestent Éginhard et le continuateur de Frédégaire; aussi

connaissons-nous un précieux denier de cette ville frappé au nom du fondateur de la seconde race. Mais la cathédrale était alors sous l'invocation de la Vierge et des saints Gervais et Protais. C'est en 817 qu'elle fut mise sous la protection de Saint-Cyr; par conséquent ce saint, à l'époque où les deniers d'Imphy ont été frappés, ne pouvait pas désigner la ville. D'ailleurs le nom au génitif indique une abbaye.

Nous ne saurions songer à celle de Saint-Cyr, près Noisy, au diocèse de Chartres, puisqu'elle fut fondée par l'évêque Robert, qui mourut en 1164.

Mais nous n'hésitons pas à attribuer le denier de Pépin au monastère de Saint-Cirgues (apud Arvernos), fondé au temps de Sidoine Apollinaire par l'abbé Abraham, dont Grégoire de Tours a écrit la vie.

Le nom de Sanctus-Ciricus est devenu Saint-Cirgues, de même que Pagus Rutenicus a produit Rouergue; Dominicus, Doumergue, Canonica, Canourgue. (de Longpérier, *Rev. N. Fr.* 1858, p. 238)».

Sainte-Croix (SANCTÆ—CRVCIS *Monasterium*).

59. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme, deux points dans le champ, cercle de grènetis;
℞ Débris de la légende SCICRVCIS autour d'une croix potencée à pied fiché dans un cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 400 fr.

60. RXF, R et X liés, T entre R et F, cinq points dans le champ, cercle de grènetis;
℞ Même légende SCICRVCIS autour de la même croix, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 400 fr.

Le trésor d'Imphy contenait un autre denier au vocable de Sainte-Croix, que M. de Longpérier a reproduit et dont les légendes étaient un peu moins barbares.

« La faute d'orthographe Sancti-Crucis pour Sancte-Crucis se retrouvera sur les deniers de Carloman et Charlemagne faisant partie de la trouvaille d'Imphy.

Tous ces deniers ont été frappés dans le même lieu; leur type commun en est la preuve irréfragable. On peut hésiter entre diverses abbayes placées sous l'invocation de Sainte-Croix, mais il en est plusieurs que la comparaison des dates exclut:

Le monastère de Sainte-Croix de Bordeaux avait été détruit par les Sarrazins en 732. Il reste encore le monastère de Sainte-Croix de Paris,

beaucoup plus connu sous le nom d'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le monastère de Sainte-Croix de Meaux, qui devint plus tard Saint-Faron, et enfin le monastère de Sainte-Croix de Poitiers.

Sainte-Croix de Paris était, en 730, sous le vocable de Sainte-Croix et Saint-Vincent... Plus tard, en 772, le titre de Sainte-Croix disparaît...; enfin, en 786, le nom de Saint-Germain a remplacé complètement celui de Sainte-Croix et de Saint-Vincent.

... Sainte-Croix de Meaux, quoique très considérable, me paraît cependant devoir céder le pas à Sainte-Croix de Poitiers.....

Le type des deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne, cette croix potencée à pied fiché, nous était connue sur des deniers d'argent mérovingiens.

... C'était là probablement l'image d'une croix d'orfèvrerie exécutée en l'honneur du morceau de la vraie croix que Sainte-Radegonde, quatrième femme de Clotaire Ier, avait fait parvenir d'Orient pour le donner au monastère dont sa sœur Agnès fut première abbesse... » (de Longpérier, *Rev. N. Fr.* 1858, p. 218).

Plus loin à propos du denier de Carloman (pl. IV, n° 8) nous lisons :

« Il est assez difficile de s'expliquer comment Carloman a pu battre monnaie en Aquitaine. Il est probable qu'aussitôt après la mort de Pépin, quelques villes auront émis des deniers au nom de ses deux fils, avant même que le partage du royaume ait été réalisé » (de Longpérier, *Rev. N. Fr.* 1858, p. 245).

Ce dernier paragraphe nous fournit la meilleure objection à faire contre l'attribution à Sainte-Croix de Poitiers, des deniers du trésor d'Imphy. J'ajouterai que l'importance d'une abbaye n'était nullement une raison suffisante pour qu'elle obtînt le droit de frapper monnaie; Saint-Germain-des-Prés, Cluny, Jumièges et tant d'autres ne possédèrent jamais d'atelier monétaire. De plus la barbarie de ces deniers, cette faute d'orthographe persistant dans l'inscription du nom, tout cela éloigne immédiatement l'idée de pièces frappées en Aquitaine, la région la plus policée du royaume. L'abbaye de Sainte-Croix de Meaux elle-même ne me semble pas assez septentrionale pour le type de nos deniers, et peut-être faudrait-il les attribuer à la vieille abbaye du même nom qui existait à Metz. En tous cas, la situation de Meaux convient, sous tous les rapports, beaucoup mieux que celle de Poitiers.

Il y avait aussi une abbaye de Sainte-Croix, fondée sous Dagobert et dépendant de Saint-Médard. Elle était située à deux lieues de Compiègne. Dans un diplôme du roi Eudes, en date de 893, elle est désignée sous le nom de Monasterium Crucis Sancti Audoëni (S. Ouen.)

Saint-Étienne (Sancti Stefani *Monasterium*).

61. RXF en monogramme, l'X se présente sous la forme d'une croix pommetée, une clef avant l'R, après l'F un sigle paraissant être une rosace trilobée, cercle de grènetis;

℞ SCO–STEF en deux lignes séparées par une barre horizontale, l'E et l'F sont liés, trois points en triangle avant STEF, cercle de grènetis.

Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 600 fr.

« ... Le nom du saint à l'ablatif est encore plus extraordinaire que la légende Sancti-Crucis dans laquelle on remarque une bien grave erreur de genre.

L'abbaye de Saint-Étienne de Strasbourg était connue tout au commencement du VIIIe siècle. Saint-Étienne d'Angers, prope Muros Andegavensis, est cité dans un præceptum de 770.

Le monastère de Saint-Étienne de Dijon est bien antérieur au règne de Pépin, et c'est fort probablement son nom que nous voyons sur le denier décrit plus haut. On pourrait nous opposer les termes d'une charte de Charles-le-Chauve par laquelle, en 865, il accorde la monnaie à Saint-Étienne; voici, en effet, comment parle le roi :

.... Isaac... humiliter postulavit, quatinus, pro nostra pietate Ecclesiæ sancti Stephani Divionensis... *monetam quam antea habere non consueverat*, concederemus... et ne nostra concessio ex jam dictis monetis a falsis monetariis, *comitum que ministris*, aliquo violari potuisset ingenio, idcirco non ad jus comitum, *Sed ad utilitatem jam prædicturam Ecclesiarum* earumque rectoris provisionem volumus pertinere. (Voir *Première partie*, page 37.)

Mais il est clair que le roi entend concéder, à la requête de l'Évêque Isaac, le profit de la fabrication que les agens du comte pouvaient réclamer au nom du roi; il est certain que *monetam habere* n'a pas du tout le même sens que *monetam cudere* et que nous ne pouvons, du texte de la charte, tirer qu'une conclusion, c'est que les évêques et les abbayes avaient besoin d'une autorisation royale pour frapper une monnaie qui ne fût pas *ad jus comitum*, c'est-à-dire au compte de l'État.

C'est à partir du règne du faible Louis-le-Débonnaire que nous voyons apparaître quelques-unes de ces concessions ; les deniers de Pépin et de Charlemagne, portant des noms d'abbaye, sont des monnaies royales, et l'existence de la pièce de Saint-Étienne de Dijon, un siècle avant l'humble demande faite par l'Évêque Isaac, n'est pas en contradiction avec le texte de la charte. » (de Longpérier, *Rev. N. Fr.* 1858, p. 222.)

J'ai bien des objections à faire tant au sujet de l'attribution de ce denier à Saint-Étienne de Dijon, qu'à propos des raisons données à l'appui de cette attribution :

D'abord, et quoi qu'en dise M. de Longpérier, la charte de Charles-le-Chauve (postérieure à l'année 864), crée à la demande de l'évêque Isaac un atelier monétaire à Saint-Étienne de Dijon ; cet atelier n'existait pas avant la date précitée qui est celle de l'édit de Pîtres, car, ainsi que je l'ai fait remarquer, pendant tout le règne de Louis-le-Débonnaire et la partie du règne de Charles-le-Chauve antérieure à 864, il n'y eut pas un seul atelier monétaire portant le nom d'une abbaye ni d'un monastère.

En second lieu, la croisette pommetée, qui tient lieu de l'X dans la légende du droit, appartient au nord-est du royaume.

En étudiant les deniers d'Imphy au quartefeuille, le savant antiquaire avait cru pouvoir les attribuer à Auxerre (voir pag. 61). La présence, sur le denier de Saint-Étienne, d'un trifolium semblable à celui du denier trouvé à Dombourg, et attribué par lui à l'évêque Quintilius, l'a conduit à chercher dans la même région une abbaye au nom de Saint-Étienne. Je crois avoir prouvé que le quartefeuille comme le trifolium sont des sigles appartenant aux ateliers du Nord-Est, et c'est là aussi que je vais chercher l'emplacement de notre atelier. L'abbaye de Saint-Étienne de Strasbourg me paraît convenir parfaitement, et c'est à elle que je rapporte l'émission de notre denier.

Saint-Firmin (Sancti Firmini *Monasterium*).

62. $\overline{\text{RFP}}$ en monogramme, point sous la boucle du P, cercle de grènetis;
℞ SCI–FIRM–II en trois lignes, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 600 fr.

63. $\overline{\text{RF}}$ en monogramme, trait d'abréviation au-dessus, trois points dans le champ, cercle de grènetis ;
℞ $\overline{\text{SCI}}$–FIRM en deux lignes, point sous la seconde, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr.; pièce fracturée . . . . . Valeur 400 fr.

Cette pièce a été gravée par B. Fillon (*Lettre à Dugast-Matifeux*, pl. VII, n° 2) et décrite par M. de Longpérier (dans le *Catalogue Rousseau*, page 99) ainsi qu'il suit :

« On a vu, parmi les monnaies de l'époque mérovingienne, un certain nombre de pièces qui portent des noms de saints. Dans l'origine, ces noms n'indiquent que des patrons d'Églises ; par la suite, les noms des bourgs qui avaient élevé ces églises firent place au nom même du saint : *Attanum* devint Sanctus-Aredius ; *Catolacum*, Sanctus-Dyonysius ; *Acaunum*, Sanctus-Mauritius, etc. Avant même que ce changement eût eu lieu, bon nombre de monastères ne sont désignés que par le nom du saint sous le vocable duquel ils étaient placés. Comme les modifications que je viens d'indiquer n'ont pas été introduites partout à la même époque, il devient très difficile de savoir si une monnaie carolingienne, portant un nom de saint, appartient à une église ou à une abbaye située dans un lieu qui n'a pas cessé de porter son nom particulier, ou bien à une autre localité qui n'a plus d'autre nom que celui-même d'un saint. Ainsi, dans le cas actuel, avons-nous une monnaie de Saint-Firmin d'Amiens, ou d'un de ces douze villages appelés comme les deux bienheureux évêques de Samarobriva... Je ferai toutefois observer que la légende au génitif convient à un monastère ou à une église. L'antiquité de Saint-Firmin d'Amiens est d'ailleurs prouvée par les historiens. » (*Catalogue Rousseau*, pag. 99.)

Ce qui pourrait faire douter de l'exactitude de l'attribution à Saint-Firmin d'Amiens, c'est que nous verrons, au règne de Charlemagne, deux deniers différens au vocable de Saint-Firmin et aussi deux pièces très variées au nom de la ville d'Amiens. Or, comme M. de Longpérier l'a fait remarquer très justement, les ateliers des églises et monastères frappant monnaie pour le compte du roi, nous aurions là bien des ateliers différens pour une seule et même ville. Le style de nos deniers de Saint-Firmin n'offre aucun caractère particulier qui puisse nous tirer d'embarras.

Saint-Géry (Sancti Gavgerici *Monasterium*).

64. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme, cercle de grènetis ;

℟ $\overline{\text{SCIGAV}}$, A et V, sont liés, dessous quatre points en losange, cercle de grènetis.

Denier. Coll. de P. d'A. ; vente Dassy.

Les lettres qui composent la légende du revers sont très maigres et donnent à la pièce un aspect désagréable. Je la crois bonne cependant, mais je n'affirme rien.

L'abbaye de Saint-Géry, dont nous trouverons plus tard d'autres monnaies, avait été fondée vers l'année 600 par saint Géry, archevêque de Cambrai et d'Arras, près des murs de Cambrai. Mise d'abord sous l'invocation de saint Médard, elle reçut le corps de saint Géry dont elle prit bientôt le nom (vers l'année 625). Elle est citée, dans le traité de Mersen (870) comme faisant partie du lot de Charles-le-Chauve. Elle fut détruite en 1540 par ordre de Charles-Quint qui, sur son emplacement, fit élever la citadelle de Cambrai.

Saint-Germain (Sancti Germani *Monasterium*).

65. RP en monogramme, le trait d'abréviation est muni d'un appendice vertical qui semble en faire un T, en dessous une croix dont chaque bras se retourne en crochet, deux points et un groupe de trois points dans le champ, cercle de grènetis;

℞ SCI–GRNI, en deux lignes séparées par une barre horizontale, R et N liés, la première ligne se termine par un groupe de trois points, cercle de grènetis.

Denier. Ma collection; vente Jarry . . . . . Valeur 600 fr.

C'est avec une certaine hésitation que je présente la lecture Sancti-Germani ; cependant je n'en vois aucune autre qui détermine et emploie d'une manière plus satisfaisante les caractères de la légende.

La légende adoptée, il reste encore à déterminer à quelle abbaye de Saint-Germain doit être donné notre denier. Or, je ne vois, ni dans les deniers de seconde race à légende certaine, ni dans les deniers mérovingiens, de sigle analogue à la croix que présente le droit de notre denier. Trois grandes abbayes ont porté le nom de Saint-Germain : Saint-Germain-des-Prés qui, d'abord érigé sous le vocable de Sainte-Croix, prit en 754 le nom de Saint-Germain ; puis Saint-Germain l'Auxerrois (diocèse de Paris) qui, fondé vers 551, porte le nom de *Monasterium* dans un diplôme de Louis-le-Débonnaire (820) et dont il est dit, dans un diplôme de Charles-le-Chauve (862) : « ... quod a priscis temporibus S. Germani Antissiodorensis dicitur. » Mais Saint-Germain-l'Auxerrois dépendait de Saint-Germain-des-Prés et le bénéfice résultant du monnoyage ne figure nullement dans le Polyptique de l'abbé Irminon.

Il ne reste plus que Saint-Germain d'Auxerre (car nous pouvons négliger plusieurs petits monastères du nom de Saint-Germain, tels que Saint-Germain-de-Luzignan, etc.). Saint-Germain d'Auxerre fut fondé vers l'année 422 sous l'invocation de Saint-Maurice par le saint évêque d'Auxerre. Celui-ci étant mort à Ravenne en 450, son corps fut rapporté à l'abbaye de Saint-Maurice qui désormais fut connue sous le vocable de Saint-Germain. Cette abbaye était illustre entre toutes par ses écoles que fréquentaient plus de cinq mille écoliers. Elle avait reçu de Pépin-le-Bref, de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire de nombreux privilèges. Si donc, je le répète, la lecture Sancti-Germani est admise, il n'y a que Saint-Germain d'Auxerre qui puisse revendiquer cet atelier monétaire.

Saint-Marcel (SANCTI MARCELLI *Monasterium*).

66. RXF, R et X liés, trois points avant R, deux points avant F, cercle de grènetis; ℞ SCI·—MAR·, en deux lignes, séparées par une barre horizontale, A et R liés, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 500 fr.

« On trouvera plus loin, au chapitre de Charlemagne, la description d'un denier qui porte la même légende, disposée de la même façon et qui a été certainement frappé dans le lieu où celui-ci a été fabriqué.

On connaît un denier de Pépin, émis à Saint-Martin de Tours avec la légende SCIMARTN (*R. N. Fr.* 1842, pl. XXIV, n° 2; cf. t. IX. 1844, p. 273) et un denier de Charlemagne portant SCIMARTINI, pièce dont un exemplaire existe dans la trouvaille d'Imphy. On n'admettra sans doute pas que la légende SCI-MAR s'applique au célèbre monastère, si l'on remarque avec quel soin le nom de Saint-Martin est écrit sur les monnaies mérovingiennes de Tours, de Banassac. M. Duchalais a montré que le triens attribué à Saint-Martin d'Amiens devait se lire GEMELLOS MAR*casios,* et il est évident que le triens publié par Mader (*Kritische Beitræge,* t. III, pl. I, n° 4. — Combrouse, *Monét. Mérov.*, pl. XXXVII, n° 7) et qui porte RATIOSCIMAR, avec ECLE dans le champ du revers, n'appartient pas plus au monastère de Saint-Martin de Tours que la monnaie de Blois, BLATOMOSCIMAR.

Le monastère de Saint-Martial de Limoges n'était connu que sous le nom du Saint-Sauveur jusqu'au moment où Louis-le-Débonnaire y transporta le corps du bienheureux évêque.

Nous avions pensé à Saint-Marien d'Auxerre (Sancti-Mariani monasterium), abbaye fondée par saint Germain et restituée en l'an 800 par Charlemagne à l'évêque Aaron. Mais il paraîtrait que cette abbaye est une de celles que Charles-Martel avait livrées aux mains des laïques et que c'est ce qui avait rendu nécessaire la restitution dont il vient d'être parlé.

Il nous semble que SCIMAR désigne Saint-Marcel de Châlon-sur-Saône, monastère fondé vers 584 par le roi Gontran, dont les moines sont cités dans un diplôme de Dagobert de l'an 636, que Charles-le-Chauve, en 870, indique, dans son partage avec son frère Louis, par ces mots *Sancti-Marcelli*, et dont Charlemagne parle ainsi dans une Charte de 779 : « Magnificus Hucbertus episcopus, rectos que basilicæ Sancti-Marcelli, quæ ponitur sub oppidum Cabilonicæ urbis, ubi ipse pretiosus dominus in corpore requiescit, nostræ celsitudini intulit suggestionem, eo quod antecessores nostri anteriores Reges, vel bonæ memoriæ *domnus et genitor noster Pipinus* quondam rex per eorum præceptiones, integras immunitates ipsi monasterio concesserint. » (de Longpérier, *Rev. N. Fr.* 1858, p. 220.)

Je ne veux nullement contester à l'abbaye de Saint-Marcel de Châlon, à l'exclusion des autres abbayes du même nom, l'émission de ce denier. Je dois seulement faire remarquer que les deniers de Saint-Martin, au nom de Pépin, cités par M. de Longpérier, sont ceux que l'on trouvera gravés sous les numéros 67 et 69, et qu'aucun d'eux ne porte comme légende SCIMARTN. Quant au monétaire que porte RACIOSCIMAR, je crois qu'il appartient bien au grand monastère de Tours. Si je rejette, pour notre denier, l'attribution à Saint-Martin, c'est que jamais je n'en ai vu le nom écrit en deux lignes, mais toujours en légende circulaire. Au résumé, je propose, avec M. de Longpérier, l'attribution à Saint-Marcel, mais il n'y a là aucune certitude et le champ reste ouvert aux recherches ultérieures.

Saint-Maurice? (Sancti Mavricii *Monasterium*.)

67. $\overline{\text{RXP}}$ en monogramme, point dans la boucle de l'R, cercle de grènetis;
℞ SCIM·>RI···; au centre S dans un cercle de grènetis.

Ce denier, publié dans la *Rev. N. Fr.* 1843, p. 443, et dans celle de 1844, p. 273, porte une légende où les seules lettres lisibles certainement

sont SCIM... R; avant l'R je crois voir un V renversé et après l'R un I; je me crois autorisé à lire SANCTI MAVRICII. Il est certain que la place laissée entre M et R est trop grande pour la seule lettre A.

Entre toutes les abbayes sous le vocable de Saint-Maurice, quelle est celle à laquelle doit être attribué notre denier. Est-ce l'abbaye de Saint-Maurice près Sens, qui prit ensuite le nom de Saint-Remy? N'est-ce pas plutôt le célèbre monastère d'Agaune ou Saint-Maurice en Valais? Fondée au milieu du cinquième siècle en l'honneur des chefs de la légion thébaine, solennellement consacrée sous les auspices du roi de Bourgogne, Sigismond (516), l'abbaye de Saint-Maurice fut ravagée par les Langobards en 574, suivant Grégoire de Tours; autour de l'abbaye s'était fondé le village fortifié de ce même nom de Saint-Maurice. Ce monastère eut pour abbé S. Althæus, parent de Charlemagne et, disent aussi les chroniques, l'empereur Arnould, fils de Carloman. Comblé de faveurs par les rois carolingiens, je ne trouve cependant nulle part que le droit de frapper monnaie lui ait été accordé. L'S du centre ne serait-i pas l'initiale de SEDUNIS, évêché dont dépendait l'abbaye de Saint-Maurice en Valais.

Saint-Martin (SANCTI MARTINI *Monasterium*).

68. $\overline{\text{PI}}$P—R·· en deux lignes; entre l'I et le P, croisette cantonnée de quatre points, cercle de grènetis;

℞ ✠ SCIMARTINI en légende circulaire entre deux grènetis; au centre globule.

Denier. Cab. de Fr.; vente Jarry. . . . . Valeur 700 fr.

69. $\overline{\text{PI}}$PI—REX en deux lignes, entre l'I et le P croisette, cercle de grènetis.

Revers semblable à celui du n° 68.

Denier. Dessin communiqué par M. de Barthélemy.

Ces deux pièces, d'émission différente, se complètent l'une l'autre. La seconde a été publiée par M. B. Fillon dans la *Rev. N. Fr.* 1844. Il écrit seulement ceci: «Ce denier, que j'ai vu à Nantes dans les cartons de la Société des beaux-arts, a été trouvé, m'a-t-on dit, dans le département de la Loire-Inférieure.»

Les deux deniers portent le vocable de Saint-Martin, mais à quelle abbaye de ce nom faut-il les attribuer? Pour donner une idée de la difficulté que présentent de semblables attributions, quand aucun signe particulier ne vient servir de guide, je vais donner une liste abrégée des

diverses abbayes de ce nom qui existaient sous les premiers rois carolingiens:

Nous avons:

S. Martin de Champeaux (diocèse de Paris) existant avant l'année 700.
S. Martin des Champs (diocèse de Paris), qui existait du temps de Childebert III.
S. Martin du Val (diocèse de Chartres), dont l'existence est constatée sous la 1re race.
S. Martinus Cronensis (diocèse de Clermont).
S. Martin de Limoges, fondée par un frère de S. Éloi.
S. Martinus major ou ad Scotos (diocèse de Cologne), fondée par Pépin et Plectrude.
S. Martin de Tournai, fondé en 652.
Dans un diplôme de Charles-le-Chauve en date de 843, il est fait mention des abbayes : S. Martini de Cassiiaco et S. Martini de Magavese, toutes deux dans le diocèse d'Autun.
S. Martin d'Autun, fondée par Brunehaut à la fin du VIe siècle.
S. Martin de Mâcon qui existait bien avant 879.
S. Martin de Beaune.
S. Martin de Monte Rotundo (diocèse de Narbonne) (Montredon).
S. Martin de Cauquenne (diocèse de Narbonne).
S. Martin de Lez (diocèse d'Alet).
S. Martin aux jumeaux (diocèse d'Amiens).
S. Martin (diocèse d'Auxerre).
S. Martin (diocèse de Nevers).
La grande abbaye de S. Martin de Trèves.
S. Martin de Metz, fondée par Sigebert, roi d'Austrasie.
S. Martin (diocèse de Toul).
Enfin la grande abbaye de S. Martin de Tours.

Si le renseignement donné à M. B. Fillon est exact, si le denier n° 69 a bien été trouvé dans le département de la Loire-Inférieure, il y a probabilité qu'il ait été émis par l'atelier de Saint-Martin de Tours. Nous verrons, dans la suite, plusieurs autres deniers portant la même légende, mais qui ne sortent certainement pas tous de la même officine; pour chacun d'eux l'embarras sera le même. Et ce qui existe pour les monnaies au nom de Saint-Martin, se représente pour toutes les pièces qui portent des noms tels que Saint-Marcel, Saint-Maurice, Saint-Pierre et surtout Sainte-Marie. Je ne saurais trop recommander de bien tenir compte du lieu où se rencontreront les diverses monnaies frappées par des abbayes. La localisation est presque de règle dans ces pays où la circulation était peu active, surtout à de grandes distances. Quand, à deux reprises successives, un denier portant un nom de saint aura été

rencontré dans la même contrée, on pourra être certain que l'atelier qui l'a produit existait dans un cercle très rapproché. Nous serions souvent bien moins embarrassés si nous savions le point précis où ont été découvertes toutes les monnaies carolingiennes qui nous sont connues.

Saint-Pierre (SANCTI PETRI *Monasterium*).

70. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme, point sous la boucle du P, cercle de grènetis;
℞ $\overline{\text{SCI}}$–PETRI en deux lignes, le T est lié à l'R, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection; découverte d'Imphy . . . . Valeur 400 fr.

Si nous ne connaissions pas d'autre denier de Saint-Pierre que celui-ci, nous serions aussi indécis que pour les deniers de Saint-Martin. Mais nous avons vu que les découvertes de Glizy et de Compiègne contenaient chacune des espèces au nom de Saint-Pierre; de plus, dans la découverte d'Arras, nous avons trouvé ce même vocable de Saint-Pierre au revers d'un denier portant comme légende de droit CORBIENSIS. Or, d'après le principe que nous avons posé plus haut, c'est dans les environs d'Amiens et de Compiègne que doivent avoir été frappés les deniers au nom de Saint-Pierre que renfermaient les trésors de Compiègne et de Glizy. Si l'on examine la carte de ces contrées, on voit que Corbie se trouve à peu près au centre d'un triangle ayant pour sommets Amiens, Arras et Compiègne. Il remplit, par conséquent, toutes les conditions demandées pour la revendication des deniers et oboles de Saint-Pierre.

Il est vrai qu'Imphy est loin de Corbie et que le denier n° 70, se trouvant à plusieurs exemplaires dans le trésor, pourrait appartenir à une autre abbaye du même nom. Je ne m'oppose nullement à ce qu'on cherche une autre attribution parmi les nombreux monastères placés sous l'invocation du prince des apôtres et plus rapprochés du lieu de l'enfouissement.

M. de Longpérier, trouvant une certaine analogie de fabrication entre notre denier et celui de Troyes, que l'on verra plus loin, croit devoir le donner à Saint-Pierre-le-Vif, illustre abbaye fondée à Sens dans le VIe siècle. Cette attribution serait d'autant plus acceptable que Sens se trouve à une distance peu considérable d'Imphy.

Sainte-Marie (SANCTÆ MARIÆ *Monasterium*).

71. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme, deux points dans le champ;
℞ $\overline{\text{SCA}}$–MARIA en deux lignes séparées par un trait, trois points dans le champ, traces d'un cercle de grènetis.

Je n'ai eu connaissance de ce denier qu'après que les planches étaient gravées, j'en donne ci-dessous la gravure sur bois. Il faisait partie de la collection de M. le Docteur Voillemier et a été publié par M. Ch. Robert qui l'attribue à Sainte-Marie de Verdun. Pour moi ce type n'est nullement austrasien; il se rapproche bien plus des deniers émis à Saint Étienne, Saint-Marcel, etc. Mais, ainsi que je l'ai dit, il y a tant de monastères sous le vocable de Sainte-Marie que le choix est bien difficile. C'est un problème dont je n'ai pas la solution.

Lieu indéterminé.

71. Je renvoie au dessin de ce denier pour la lecture du revers; le droit contient certainement les lettres SCI, abréviation de SANCTI, les trois points en triangle sont, comme la croix pommetée, l'indication d'une fabrication austrasienne. Mais il m'est impossible de déterminer l'atelier où cette curieuse monnaie a été frappée. Elle est indubitablement contemporaine de Pépin-le-Bref, mais pourquoi ne présente-t-elle pas le nom du roi? serait-ce seulement un denier d'inauguration de monastère (peut-être Saint-Martin de Cologne fondé par Pépin et Plectrude)? serait-ce simplement un bijou ou un ornement? je ne sais. Cette pièce intéressante fait partie de la collection de notre regretté confrère M. le docteur Voillemier. Elle a été publiée par Van-der-Chijs qui a renoncé à en donner une lecture satisfaisante. Elle avait été trouvée dans les fouilles de Dorestadt.

Strasbourg (ARGENTORATENSIS CIVIS, ARGENTORATUM Civitas).

72. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme, un point dans le champ, cercle de grènetis;
℞ ·CIVARGRAT en légende circulaire autour d'une croisette, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 600 fr.

Fougères et Combrouse, en publiant ce denier, avaient lu et écrit CIVAROROAT, et le donnaient à l'atelier d'Arras. M. de Saulcy, discutant cette attribution (*Rev. N. Fr.* 1838), disait: « Jamais CIVAROROAT n'a pu signifier Arras, dont le nom est *Civitas Atrebatensis*; il faut donc

chercher une autre attribution. J'aimerais mieux admettre, dans le mot ARORAT, quelque contraction qui permit d'y voir, par exemple *Argentoratum* (Strasbourg) ». Combien plus affirmatif encore eût été notre cher et illustre maître, s'il eût vu la pièce elle-même et lu la légende telle qu'elle existe : CIVARGRAT et non CIVARORAT.

Troyes (TRECAS ou TRICAS Civitas).

73. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme, point sous la boucle du P, cercle de grènetis ;
℞ TRI—CAS en deux lignes, croisette légèrement pommetée au commencement de la première ligne, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. ; Coll. de P. d'A. ; ma collection ; découverte d'Imphy. . . . . Valeur 325 fr.

Dans le denier qui faisait partie du trésor d'Imphy, la croisette, non pommetée, est au commencement de la seconde ligne.

L'exemplaire du cabinet de France est celui qui a été publié par M. de Longpérier, dans sa notice sur la collection Rousseau.

Il n'y a rien à dire sur ce denier, dont l'attribution est certaine et qui ne présente aucun caractère particulier.

PLANCHE IV.

Vénasque ? (VINDAUSCA, VENASCA Civitas).

74. $\overline{\text{RP}}$ en monogramme, point au centre, trait d'abréviation au-dessus, cercle de grènetis ; lettres pommetées ;
℞ CVIIVSCO en cercle autour d'une croisette, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A. ; découverte d'Imphy . . . Valeur 300 fr.

Dans une notice publiée en 1856 sur un denier de Charlemagne, M. de Longpérier proposait l'attribution à la ville de Vénasque.

Pour moi, je ne puis admettre cette attribution à Vénasque. Il me semble d'abord que la terminaison SCO ne peut être admise pour SCA, étant donné surtout qu'il n'y a pas là une erreur de graveur, puisqu'elle est la même sur le denier de Pépin et sur celui de Charlemagne. De plus, et c'est une remarque générale, la première lettre de la légende est généralement la mieux formée de toutes et ici le V est une lettre douteuse. Il me paraît bien plus naturel de lire la légende en commençant par S et ainsi l'on trouvera SCO CIVIN légende que l'intercalation de

peu de lettres pourrait compléter. Ainsi l'on pourrait lire SIOC(*or*) VIN(*o*), SCOC(*er*) VI(*du*) N(*o*), etc.

Il faut aussi remarquer que sous Pépin, les légendes circulaires sont rares. Nous les trouvons seulement à Sainte-Croix, Mayence, Louvain, Neuss (ou Soissons ou Sens), Saint-Martin, Strasbourg, Saint-Maurice et enfin Verdun, toutes localités appartenant à l'Est et au Nord-Est, et ne paraissant convenir à Vénasque, cité bien plus voisine de la Provence.

Verdun (VIRDVNVN Civitas).

75. $\overline{\text{RXF}}$, R et X liés, cercle de grènetis;
℞ VIR—DVN en deux lignes séparées par un trait horizontal, ce trait placé entre une croisette et un groupe de trois points.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 400 fr.

76. $\overline{\text{RXF}}$, R et X liés, point dans la boucle de R, croisette pommetée avant R, cercle de grènetis;
℞ VIR—VN en deux lignes, DV écrit en rétrograde, trait horizontal entre un annelet et une croisette pommetée séparant les deux lignes de la légende, cercle de grènetis.

77. $\overline{\text{RXF}}$, R et X sont liés, cercle de grènetis;
℞ VIR—DVN en deux lignes courbes autour d'une croisette pommetée, deux groupes, l'un de trois points, l'autre de deux points, séparent les deux lignes de la légende, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection; découverte d'Imphy . . . . Valeur 400 fr.

Le n° 75 faisait partie du trésor d'Imphy qui en contenait encore un autre exemplaire (n° 77). A propos de ce dernier, M. de Longpérier disait : « La forme de l'N qui termine la légende, se remarque dans le nom FIRMINVS, découvert en 1697 dans la crypte de Saint-Acheul et qui a donné lieu à une si vive polémique. On voit encore cette forme six fois répétée dans l'épitaphe du martyr Gordien, Galliæ nuncius, que dom Mabillon et dom Michel Germain considèrent comme un spécimen de la vieille écriture gauloise. Enfin ce caractère appartient à l'onciale caroline de nos vieux manuscrits. » (*Rev. N. Fr.* 1858, p. 225).

Le n° 76 a été copié sur un dessin donné par M. Ch. Robert (*Monnaies du Nord-Est de la France*). L'annelet qui précède la barre horizontale serait, selon moi, un D et compléterait la légende VIRDVN.

Un trait caractéristique de ces trois deniers, c'est la présence de la croix pommetée et du groupe de trois points. Ainsi qu'on l'a déjà vu,

c'est là un caractère propre aux monnaies du nord et de l'est de l'empire frank. Cette particularité nous a été et nous sera d'un grand secours pour le classement de certaines pièces d'attribution douteuse.

Monnaies indéterminées.

78. RXF, R et X liés, trois points dans le champ, cercle de grènetis;
℞ Au centre un cercle avec point au centre, sur ce cercle s'appuient quatre sigles en forme de Y avec les extrémités pommetées, dans chacun des cantons formés par ces quatre sigles un point, cercle de grènetis.
Denier fracturé. Coll. d. P. d'A. . . . . Valeur 150 fr.

79. RNP en monogramme, dans le champ deux points et un trait qui semble former un A avec les deux jambages de l'N, cercle de grènetis;
℞ Croix pommetée cantonnée de deux points aux deuxième et troisième cantons, autour se voient des caractères indéterminés alternant avec des points; cercle de grènetis.

Ce denier, publié par Van-der-Chijs, pl. X, n° 19, a été trouvé à Dorestadt. Que veulent signifier les caractères qui entourent la croix du revers? Je n'en sais rien, et il me semble difficile d'arriver à les déterminer.

80. Personnage nimbé debout et de face tenant de la main droite une croix; entre le pied de la croix et les jambes du Saint, je crois reconnaître les lettres ΓAR, un point au bas de la pièce et dans l'intérieur du Γ;
℞ ROFP, R et X sont liés, au-dessous il me semble voir une hache ou francisque, point sous la boucle du P et sous la francisque.

Ce denier, trouvé à Dorestadt en 1844, a été publié par Van-der-Chijs, pl. IX, n° 7. Le savant hollandais n'accompagne sa description d'aucun commentaire. Il faut espérer qu'un exemplaire plus complet ou mieux conservé permettra de bien déterminer les lettres du champ. En tous cas, la présence de la francisque cantonne nos recherches dans le nord de l'Austrasie.

Si l'on voulait ne pas tenir compte du premier caractère, beaucoup plus douteux que les deux autres, il resterait les deux lettres AR, peut-être Herstal (Aristallium):

En tous cas, il est intéressant de comparer cette pièce avec les deniers de Chartres au type de Saint-Chéron debout (pl. II, n° 21 et 22).

81. ΠPIPI, croisette à long pied au-dessus du premier P, francisque au-dessous, cercle de grènetis;

℞ Personnage couronné, marchant à droite, tenant du bras droit une croix, du bras gauche un sceptre ou une crosse, en dessous un point, légende en deux parties de chaque côté du personnage, point au-dessous, cercle de grènetis.

C'est encore à Van-der-Chijs que nous devons la connaissance de ce denier austrasien trouvé aussi dans les fouilles de Dorestadt. Pas plus que lui je ne saurais donner un sens à la légende du revers. C'est aussi en 1844 qu'a été trouvée cette curieuse médaille.

Il sera bon de le comparer au n° 93 de la planche IV où le personnage du revers et la disposition de la légende ont une ressemblance très curieuse avec ceux de notre denier.

82. Ce denier très incomplet a été publié par Rethaan-Macaré et provient des fouilles faites sur la plage de Dombourg. J'y vois un R lié à un X avec trois points dans le champ et sur l'autre face un monogramme composé des lettres N et R écrites au rebours avec un E ou un F adossé à l'R. Entre les jambages de l'R se trouve un signe que je ne saurais déterminer.

Quelle est la localité représentée par les lettres du monogramme du revers? Je ne sais; M. Rethaan-Macaré y veut voir le nom de Pépin; je crois qu'il est dans l'erreur; ce nom se trouve représenté par l'R du droit qui se décompose en PRX; puis que viendrait faire l'E ou l'F du revers? C'est là une pièce qu'on ne peut déterminer sur des élémens aussi tronqués. Il faut attendre l'apparition d'un exemplaire plus complet.

83. PIPI—NVS en deux lignes, quatre points dans le champ;
℞ F R, l'R est rétrograde, trait d'abréviation au-dessus, dans le champ étoile à six pointes, un point et un groupe de trois points.

Trois pièces à ce même type ont été publiées par Le Blanc, et n'ont jamais été retrouvées en nature. Je fais graver celle-ci, que j'ai citée plus haut (pag. 19), parce que l'étoile à six pointes et le groupe de trois points circonscrit les recherches pour son lieu d'émission; elle appartient à la région nord de l'Austrasie.

Monnaies d'or au type Langobard.

84. CARLEMAN RX en monogramme, croisette sur CR, dans le champ quatre petites lettres qui paraissent être SGNP;
℞ Monogramme paraissant composé des lettres CARLERX ou CARLFRX au-dessus et au-dessous deux caractères indéterminés.
Écu d'or. Coll. Ferrari . . . . . Valeur 1,800 fr.

85. CARLEMAN REX en monogramme, dans le champ quatre caractères ou petites lettres qui semblent être SOΔS, large bordure unie;
℞ CARLRX en monogramme, dans le champ un S au-dessus du monogramme, un O au-dessous, large bordure unie.
Écu d'or. Ma collection. . . . . Valeur 1,500 fr.

Ces deux écus d'or, du poids d'un tiers de sol romain et du module des écus frappés par les rois Langobards, portent, sans contredit, les monogrammes de Carloman et de Charles. Le premier, après être resté assez longtemps dans les cartons de la maison Rollin, est passé dans la collection de M. Ferrari. Le second faisait depuis assez longtemps, ainsi que le n° 86, partie du cabinet Carlo Morbio de Milan. Ils sont, lors de sa vente, entrés dans ma collection.

Je ne crois pas qu'il y ait deux manières d'expliquer l'émission de ces monnaies tout-à-fait exceptionnelles et étrangères, au moins comme fabrication, tant au système monétaire carolingien qu'au monnoyage romain. Elles ont dû être émises lors de la première campagne d'Italie (en 754), comme une menace au roi Astaulfe de transmettre son royaume aux deux fils du roi des Franks. Cette hypothèse est confirmée par la pièce suivante.

86. ✠DNAVSTVLFRI, dans le champ CRX en monogramme, ✠ dessous, large bordure lisse;
℞ SCSIIIIII.., Saint-Michel tenant une croix à long pied et marchant à gauche, large bordure lisse.
Écu d'or. Ma collection; poids 1gr,10. . . . . Valeur 2,000 fr.

Cet écu d'or, frappé à l'imitation des monnaies d'or lombardes, n'en diffère que par le monogramme de Charles qui se trouve dans le champ du droit. On aurait pu douter de la vraie signification des lettres qui le composent, si l'on n'avait eu pour guide les deux écus n° 84 et 85, le dernier surtout. Lors de la seconde campagne de Pépin en Italie, Astaulfe était mort (756); c'est donc à l'année 754 que doit être rapportée aussi l'émission de cet écu d'or. Cette pièce, des plus intéressantes, nous indique un fait dont les historiens n'ont fait mention nulle part : la reconnaissance par Astaulfe de la suzeraineté du roi des Franks et d'une sorte de lieutenance du royaume langobard (souvenir de la Mairie du Palais) établie par Pépin en faveur de son fils Charles. Le roi des Franks dut cependant rappeler promptement son fils près de lui, car les monnaies d'Astaulfe ne sont pas rares, et cet écu est le seul connu jusqu'à ce jour qui contienne le monogramme de Charles.

Je me suis étendu longuement sur toutes ces monnaies du règne de Pépin. Plus j'avancerai dans mon travail, plus il se simplifiera. Je rencontrerai presque tous les ateliers dont j'ai déjà eu à parler ; je n'aurai plus qu'à les mentionner, laissant de côté toute discussion et toute controverse, renvoyant simplement le lecteur à ce qui a déjà été dit sur chacun d'eux. Pour les localités nouvelles je procéderai de même façon que je l'ai déjà fait et j'aurai ainsi, je l'espère, présenté un ensemble aussi complet que possible de ce qui peut être dit actuellement sur le monnoyage carolingien.

Carloman (de 768 à 771).

D'après le partage réglé par Pépin, le royaume de Carloman comprenait : la Burgondie, la Provence, la Septimanie, l'Allemanie et l'Alsace, puis le pays situé entre Seine et Loire, avec les diocèses de Laon, Reims, Châlons, Senlis et Soissons.

A son avènement au trône il va s'installer à Soissons dont il fait le siège de son gouvernement.

Il accompagne son père Karle dans sa campagne contre Hunald qui avait soulevé toute l'Aquitaine ; mais les deux frères se brouillent et Carloman retourne dans son royaume. Leur mère Bertrade les réconcilie et Carloman meurt deux ans après (4 décembre 771), laissant deux fils au berceau.

Atelier indéterminé.

1. CARLM en monogramme, cercle de grènetis ;
   ℞ RXF, R et X liés, entre R et F une sorte de globule ou demi-sphère ; un point au centre, cercle de grènetis.
   Denier. Ma collection. . . . . Valeur 1550 fr.

Ce denier que j'ai acquis en 1868, à la vente du Dr Colson, a cela de particulier que, seul de tous les deniers de Carloman, il inscrit dans le

champ le titre *Rex Francorum*. Il est, comme presque tous les deniers du frère de Charlemagne, sinon unique, au moins de la plus grande rareté.

Angers? (ou Langres).

2. CARL◇ en monogramme, cercle de grènetis;
℞ ✠AMDE en monogramme, demi-cercle de points autour des lettres DE, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 1000 fr.

Excepté le monogramme de Carloman mis au lieu et place de celui de Pépin, ce denier est exactement semblable à celui qui est gravé, pl. I, n° 1, et décrit à la page 6. J'ajouterai ceci à ce que j'ai dit au sujet du denier de Pépin, c'est qu'Angers ne faisant pas partie du royaume de Carloman, la pièce ici décrite ne peut avoir été frappée dans cet atelier.

Arles?

3. CARLM en monogramme;
℞ ARE, deux points au-dessous.
Denier. Coll. de P. d'A.

J'ai donné le dessin de ce denier et j'ai eu tort peut-être, car je le crois faux; il n'a ni le poids, ni le module des deniers de Pépin et de Charlemagne; il ne ressemble en rien aux autres deniers de Carloman. Le C est rond, le premier jambage de l'A est courbe; au revers l'E est lunaire; tous ces caractères semblent indiquer une imitation faite par un faussaire n'ayant pas eu sous les yeux une assez grande quantité de deniers de Carloman pour en prendre le style exact.

Il n'est pas mauvais, je crois, de mettre sous les yeux des amateurs quelques pièces fausses, celà leur donne l'éveil et en même temps leur fait connaître certaines particularités auxquelles se reconnaît l'œuvre d'un faussaire.

Clermont-Ferrand.

4. CARLM en monogramme, traces d'un cercle de grènetis;
℞ AR, au-dessous un sigle que je ne puis déterminer, traces d'un cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 1200 fr.

Je crois pouvoir attribuer à Clermont l'émission de ce denier. Ces

deux lettres AR étaient, pendant toute la première race, la caractéristique des ateliers arvernes. Clermont faisait partie de la portion orientale de l'Aquitaine qui était, en raison du partage fait par Pépin, dans le lot de Carloman. Ce denier avait été donné par Mory-d'Elvange comme appartenant au règne de Charlemagne.

Luitprand (LEVTBRANNVS).

5. LALRO en monogramme, cercle de grènetis;
℞ LEVTBRA en légende circulaire autour d'un cercle, point au centre, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 1500 fr.

Voici encore le nom d'un de ces comtes ou marquis dont j'ai expliqué le rôle sous les premiers carolingiens à propos de la monnaie de *Gaddo*.

« Je lis sans hésitation, a dit M. de Longpérier (*Rev. N. Fr.* 1858, p. 242), le nom de LEVTBRANNVS, quoique le commencement de la légende ne soit pas marqué. Les noms formés avec la syllabe LEVT sont très communs; Leutoldo, Leutbaldus, Leutherius, Leutho.... etc. D'autre part les noms terminés en BRANNVS sont également bien connus: Childebrannus, Hildebrannus, Witbrannus... etc. C'est une forme franke, et c'est pour cette raison que je l'adopte quand il s'agit d'un monument exécuté au second tiers du VIIIe siècle.

Enfin, le dialecte lombard, changeant le B en P., on trouve Luitprandus, Ausprandus, Auprandus.... De même que Leutbertus est changé en Luitpertus et Leutboldus en Liutpoldus.

Il résulte de tout cela que le nom du *monétaire* Leutbrannus, celui du notarius de l'empereur Lothaire et celui du célèbre roi des Lombards Luitprandus, ne sont que trois variétés d'un même thème et présentent exactement la même signification ».

Lyon.

6. CARLM en monogramme, cercle de grènetis;
℞ LVG, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 1000 fr.

Rien à dire sur ce denier; son attribution à Lyon n'offre aucune difficulté. Il faut cependant remarquer la forme du G qui est la même sur tous les deniers de Pépin, Carloman et Charlemagne, sortis de l'atelier de Lyon.

Saint-Aignan (SANCTIANIANI *Monasterium*).

7. CARL◇M en deux lignes dans un cercle de grènetis;
℞ SCIANIAI en légende circulaire, au centre saint Aignan marchant à gauche, nimbé et tenant une crosse, quatre groupes de trois points, dont deux groupes en triangle et deux en ligne verticale entourent le Saint, le tout dans un cercle de grènetis.
Denier. Coll de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 1500 fr.

Un autre denier, provenant aussi de la découverte d'Imphy, aux mêmes types et légendes avait : au-dessus de l'A de CARL◇M cinq points sur deux lignes, posés 3 et 2; devant l'R trois points en triangle; sous l'◇ trois points en ligne.

« Ces curieux deniers nous montrent encore, comme sur la monnaie de Chartres, une figure en pied sur un monument monétaire des Carolingiens. Saint Chéron, dont la figure se voit, à ce que nous croyons, sur les deniers de Chartres, n'étant pas évêque, n'avait pas droit à la crosse; on lui a donné deux croix pour exprimer son apostolat et son martyre; saint Aignan, évêque, s'appuie sur une crosse; on voit qu'un soin ingénieux présidait au choix de ces types.

Le monastère de Saint-Aignan d'Orléans est bien connu; il me suffira de rappeler le præceptum de Charlemagne *pro Aurelianensi Sancti-Aniani monasterio* » (de Longpérier, *Rev. N. Fr.* 1858, pag. 244).

Ces attributions à Chartres et à Orléans ne semblent devoir susciter aucun doute et cependant nous avons trouvé, émis certainement en Austrasie, deux deniers de Pépin-le-Bref (n° 80 et n° 81) qui présentent des dispositions d'agencement, de dessin et de légende ayant, avec les pièces de Chartres et d'Orléans, une analogie des plus singulières. Il y a lieu, en outre, de remarquer, sur les deniers de Carloman comme sur celui de Chartres (n° 22), les trois points en triangle si communs en Austrasie qu'ils sont presqu'un signe distinctif des ateliers de cette contrée.

Sainte-Croix.

8. CARL◇M en deux lignes dans un cercle de grènetis;
℞ SCI CRVCIS en légende circulaire autour d'une croix potencée à pied fiché dans un cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 800 fr.

Je renvoie pour ce denier de Sainte-Croix au denier de Pépin (n° 59).

On verra que, selon moi, sa fabrication est toute septentrionale et doit probablement être rendue à Sainte-Croix de Metz. En aucun cas, à aucune époque, Carloman n'a pu émettre de monnaie à Sainte-Croix de Poitiers.

Charlemagne (768 à 814).

Le 24 septembre 768 Karle succède à son père Pépin dans le gouvernement des provinces suivantes : l'Austrasie, la Germanie moins l'Allemanie, la Thuringe, la Bavière, la Carinthie, puis les contrées situées entre l'Oise, la Seine, la mer et l'Escaut, la Neustrie et l'Aquitaine occidentale. Il va s'installer à Noyon, siège de son gouvernement.

En 769 il marche contre les Aquitains, soulevés par Hunald, et construit, au bord de la Dordogne, le château-fort dit Castrum Francicum ou Franciacum, aujourd'hui Fronsac.

En 770 il épouse Desiderata, fille du roi des Langobards, mais la répudie l'année suivante pour épouser Hildegarde (771), fille d'un chef slave ou alleman, mariage qui lui attacha cette nation que la mort de Carloman venait de faire passer sous sa domination.

En 772 Karle tient une assemblée à Worms où il décida la première expédition contre les Saxons. Il s'empare du château d'Ehresbourg en Westphalie.

En 774 expédition d'Italie contre Desideratus, prise de Pavie, destruction de la nationalité des Langobards et confirmation de la donation de Pépin à la papauté. A partir de cette époque Karle prend le titre de Roi des Francs et des Langobards. Il ajoute à ces titres celui de Patrice qui lui est conféré par le sénat et le peuple romain. Le patriciat accordé à Karle lui donnait le droit de commandement ; Adrien datait ses lettres de cette époque ; les Romains lui juraient fidélité, et en vertu de ce titre, il exerça le pouvoir souverain dans Rome avant d'être empereur.

En 775 expédition en Saxe et en Italie. Karle s'empare de la cité du Frioul (Foro-Juliensis civitas) et de Trévise.

En 776 Karle préside le Champ de Mars à Worms. Les Saxons s'emparent d'Ehresbourg, mais échouent devant Sighebourg. Karle les refoule, rebâtit Ehresbourg et élève un autre fort sur la Lippe.

En 777 le Champ de Mai est réuni à Paderbronn (Pathalbrunnen). A ce Champ de Mai assistaient Ebn-el-Arabi et Abd-Athar, gouverneurs musulmans de Huescar et de Saragosse, révoltés contre l'émir de Cordoue et qui venaient se mettre sous la suzeraineté de Karle.

En 779 Karle rassemble une armée à Chasseneuil ou Cassineuil (Cassinogilum) au confluent du Lot et de la Garonne; il descend par le val de Roncevaux dans la Navarre (Wasconie espagnole) et s'empare de Barcelone, Girone et Pampelune. Au retour une partie de l'armée est anéantie par les Wascons d'Aquitaine. Là périt Rodland, neveu de Karle, comte de la marche de Bretagne. Karle est obligé de courir en Saxe où les révoltés sont battus à Badenfeld (778) et à Bokholz (779).

Le roi vient hiverner à Worms; en 780 il rentre en Saxe et s'avance jusqu'à l'endroit où la Nohre se jette dans l'Elbe; il y bâtit un camp retranché. Cette même année Karle partage son empire en trois royaumes tributaires à la tête desquels il place ses trois fils. A Karle, l'aîné, comte du Mans, le royaume de France; à Karloman le royaume d'Italie, et à Lodwig, le plus jeune, le royaume d'Aquitaine avec les marches d'Espagne.

L'année suivante il va à Rome avec ses deux plus jeunes fils qui sont baptisés et sacrés par le Pape, Karloman comme roi d'Italie, Lodwig comme roi d'Aquitaine.

En 782 nouvelle révolte des Saxons; l'armée franke, sous les ordres de Theodorik, Adalghis et Gheïlo, est défaite. Karle accourt, les Saxons se soumettent et livrent 4500 otages qui sont décapités; le roi retourne hiverner à Thionville.

En 783 les Saxons se soulèvent encore; ils s'avancent jusqu'à Utrecht. Karle les bat deux fois: l'une à Theotmâl (Dethmold), l'autre sur les bords de la Hade, près d'Osnabruck. L'année suivante il se remet en campagne, ravage la Frise, et enfin les révoltés, Witikind à leur tête, se soumettent et reçoivent le baptême à Attigny.

En 785 révolte de la Thuringe, comprimée en 786. Cette même année Girone et Urgel se remettent sous la suzeraineté franke.

En 786 défaite des Bretons révoltés.

En 787 Karle défait Arighis, duc de Bénévent, et lui impose un tribut de sept mille sous d'or. La même année, révolte de Tassile, duc des Bavarois, dont le territoire s'étendait jusqu'à l'Ens. Il est traduit, en 788, aux assises d'Ingelheim, et, convaincu d'avoir tenté de soulever la Bavière avec l'aide des Awares, il est tonsuré et enfermé au couvent de Saint-Nazaire sur le Rhin, puis de là à Jumièges. Cette même année les Awares envahissent la Bavière et le Frioul, pendant qu'une flotte grecque débarque en Calabre et envahit le duché de Bénévent. Les Grecs sont battus par Grimwald, fils d'Arighis. Pépin, aidé des Bavarois, anéantit les Awares et recule jusqu'à la Save les limites de son royaume. Karle, pour récompenser les Bavarois, organise leur pays sur le pied des provinces frankes.

En 787 les Wascons s'étaient révoltés sous la conduite d'Adalrik, allié à plusieurs Walis arabes; le comte de Toulouse, Horse (Chouo) avait été battu et pris. Adalrik vaincu est condamné à un exil perpétuel; Horse est destitué et remplacé par Wilhelm (Guillaume au court-nez).

En 790 Karle marche au secours des Obotrites du Meklembourg qui s'étaient soumis à lui et qui étaient attaqués par les Wélétabes. Ces derniers sont battus et le roi s'avance jusqu'à leur cité de Dragowit.

En 791 grande expédition contre les Huns. Ce peuple occupait la Pannonie séparée de la Bohême par la rivière de Camb et de la Bavière par l'Ens. L'expédition dure deux années. Enfin les Franks, unis aux peuples slaves, sous la conduite de Pépin et d'Herrik, duc de Frioul, s'emparent du Ring (Regia, le lieu royal) et des immenses trésors des Huns. Cette conquête recule jusqu'à la Theiss les limites du royaume qui déjà au Nord et à l'Est était limitrophe des nations slaves, de la Bohême et de la Moravie, ainsi que des Wélétabes situés entre la Baltique, le Moyen-Elbe et la Vistule.

Pendant toutes ces guerres contre les Saxons, guerres qui n'apportaient aucun profit matériel, le numéraire était devenu rare. Aussi la monnaie avait-elle été altérée. Dans son capitulaire de Francfort, sur le numéraire, Karle ordonne qu'elle sera ramenée à sa pureté primitive (794).

En 791, à la diète de Ratisbonne, Karle découvre une conspiration de son fils Pépin-le-Bossu qu'il fait enfermer au monastère de Pruym.

A cette époque, les Saxons, unis aux Awares et aux Wélétabes,

s'étaient révoltés pendant que les Arabes d'Espagne envahissaient l'Aquitaine, prenaient Girone, pillaient les faubourgs de Narbonne et battaient le duc Wilhelm. Karle quitte Ratisbonne et vient hiverner à Wurtzbourg et Francfort. En 794 et 795 il bat les Saxons à Sintfeld près Paderbronn, puis à Hluini (Lunébourg). En 796 il hiverne à Aix (Aquis-Grani), où il établit sa fameuse chapelle royale, et en 797 il envoie de là Lodwig et Wilhelm en Espagne. Après quelques alternatives de succès et de revers, Pampelune, Cerdagne, Lampourdan, Girone, Huesca, Lérida, Cuserras, Cardona, Urgel sont soumis; les comtes Borel et Rostang sont mis à la tête d'une partie des villes conquises, et la domination franke s'établit jusqu'à l'Èbre.

En 799 révolte des Huns qui tuent le duc de Bavière Ghérold; ils sont battus par les Slaves et les Bavarois. Cette même année les îles Baléares se donnent à Karle, en même temps que Wido, comte de la Marche de Bretagne, bat les tierns bretons révoltés.

En 800, à la suite d'un plaid général tenu à Mayence, Karle se rend en Italie, où il est couronné empereur par le pape Léon, le 25 décembre.

En 801 Lodwig s'installe à Ruscellio (Roussillon) et envoie ses généraux Wilhelm et Rostang s'emparer de Barcelone où est installé un comte nommé Béra.

La même année Pépin s'empare, sur Grimwald révolté, de Theati et Ortona.

En 802 Karle conclut un traité avec l'empereur grec Nicéphore qui abandonne aux Franks l'Istrie, la Liburnie et la Dalmatie. Venise reste sous la suzeraineté grecque.

En 803 dernière révolte des Saxons. Karle les soumet et s'empare de la Wigmodie, du Holstein et du Rosogaw.

En 806, à l'assemblée de Thionville, Karle partage son empire entre ses trois fils : à Pépin, l'Italie, la Bavière jusqu'au Danube, la partie de l'Allemanie au sud de ce fleuve et tout ce qui est à l'est du Haut-Rhin avec Coire et le Thurgaw; à Lodwig l'Aquitaine avec les Marches d'Espagne et le Nivernais, l'Avallonais, l'Auxois, Châlon, Macôn, Lyon, la Savoie avec la Tarentaise, la Maurienne, le Mont-Cenis avec le val de Suze jusqu'aux Cluses, la Burgondie méridionale et la Provence. Tout le reste de l'empire était le lot de Karle.

Cette même année Pépin s'empare de la Corse et de Venise.

Le 8 juillet Pépin meurt et Bernard, son fils naturel, est mis à sa place. Il rend Venise à Nicéphore.

En 811 Tortose est soumise à la suzeraineté franke.

Le 4 décembre de la même année, mort de Karle, le fils aîné de l'Empereur.

En 813 Karle associe son fils Lodwig à l'empire. Il meurt le 28 janvier 814.

PREMIER TYPE. — *Sans Monogramme.*

Planche V.

Sans nom d'atelier.

1. CAR–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
   ℞ RXF, R et X liés, deux points entre R et F, cercle de grènetis.
   Denier. Ma collection . . . . . Valeur 30 fr.

2. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
   ℞ RXF, R et X liés, un triangle entre deux points avant R, un point entre R et F, cercle de grènetis.
   Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . . Valeur 50 fr.

Nous avons déjà vu sous Pépin (nos 8, 9, 10, 11, 13, 15, 16) et sous Carloman (n° 1) ces deniers portant d'un côté le nom du roi, de l'autre le titre Rex Francorum, sans indication de lieu de fabrication. Que sont ces deniers? à quelle occasion ont-ils été frappés? Je ne vois aucune hypothèse satisfaisante à présenter; je m'abstiens donc, laissant le problème intact.

Aix-la-Chapelle (Aqvis Grani Palatium).

3. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
   ℞ ✠ AQVISGRAN en légende circulaire autour d'une petite croisette pommetée, cercle de grènetis.
   Denier . . . . . Valeur 500 fr.

Ce denier, que je n'ai pas vu en nature, a été publié à Dresde par Cappe (*Die Münzen der deutschen Kaiser und Könige,* pl. I, n° 1) puis en France par Combrouse, pl. XI, n° 1.

Amiens (Ambianis Civitas).

4. CAR—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ AM—BIAN en deux lignes, séparées par un trait plein, barre d'abréviation sur N, cercle de grènetis.
Denier, publié par Combrouse, pl. XII, n° 2 . . . Valeur 400 fr.

Ce denier, s'il est bien authentique, appartiendrait sans conteste à l'atelier d'Amiens ; les extrémités pommetées, des lettres du revers en font bien une pièce septentrionale, mais Amiens est bien à l'ouest de l'Austrasie, pour avoir gardé ce caractère particulier. En outre la forme bizarre du premier A me laisse certains doutes sur son authenticité.

Amboise ? (Ambacia Vicus).

5. CAR◇—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ AMB en monogramme, point sur l'M, croisette au centre, au-dessous de la croisette un petit point, cercle de grènetis.
Denier égréné sur les bords. Ma collection. . . . . Valeur 100 fr.

Ce denier a été publié par moi dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie* et attribué à Amiens. Plus tard, en l'étudiant avec soin, remarquant l'◇ carré qui est une caractéristique du pays blaisois ; tenant compte, de plus, d'un atelier abbatial important à Saint-Firmin d'Amiens, ainsi qu'on le verra plus loin, j'ai pensé que c'était beaucoup de trois variétés aussi différentes les unes des autres pour une seule ville, et je crois en définitive pouvoir restituer ce denier à Amboise dont l'atelier eut une fabrication assez active sous la première race.

Angers ? Langres ?

6. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ A·M·D·E ? en monogramme dans un cercle de grènetis, un demi-cercle de points entoure les lettres DE.
Denier. Ma collection. (Voir Pépin, n° 1, et Carloman, n° 2).

Je n'ai pas à revenir sur ce denier identique, comme revers, avec ceux de Pépin-le-Bref (pl. I, n° 1) et Carloman (pl. IV, n° 2). J'ai donné les raisons qui me le font regarder comme étant de fabrication moderne, je n'y reviendrai pas.

Angoulême (Ecolisina Civitas).

7. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;

℞ ECOLISINA en légende circulaire autour d'une petite rosace à huit pétales dont quatre grands et quatre petits, cercle de grènetis.

Denier. Ancienne collection Voillemier . . . . . Valeur 200 fr.

Cette monnaie est un des rares deniers à légende bilinéaire frappés par Charles en Aquitaine au commencement de son règne, avant l'intronisation de Louis (781). On ne connaît pas, sous la seconde race, d'autre produit de l'atelier d'Angoulême. Le nom ECOLISINA est donné par Grégoire de Tours.

Antrain.

8. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;

℞ INT–TRĀ–N◇ en trois lignes séparées par des traits, I et N liés, cercle de grènetis.

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 250 fr.

Je me suis étendu si longuement sur les produits de cet atelier d'Antrain (Pépin-le-Bref, nos 2, 3, 4) que je n'y puis rien ajouter. Je ferai seulement remarquer que les dégénérescenses de légende sous le règne du premier roi carolingien, et le retour à une forme parfaite et régulière sous le règne de son fils, prouvent bien qu'il s'agit là, non pas d'un nom d'homme, mais bien d'un atelier monétaire.

Arles.

9. ✠ DNKARLVSIMPAVGREXFETL, (c'est-à-dire D*ominus* N*oster* KARLVS IMP*erator* AVG*ustus* REX FR*ancorum* ET L*ongobardorum*). Buste lauré, orné du paludamentum tourné à droite, le tout dans un cercle de grènetis;

℞ AR·EA·T·O autour d'une porte de ville ou barrière de jeux.

Denier. Ma collection; poids 1gr,70 . . . . . Valeur 1,000 fr.

Ce denier, qui porte des traces de dorure, a été monté en bijou. Je l'ai acquis de M. Charvet; il provenait de la collection de Vesvrotte. Il ne peut y avoir aucun doute sur son attribution, le titre du roi des Langobards ne pouvant appartenir à aucun autre Charles. De toutes les pièces à effigie, que nous a léguées la numismatique carolingienne, celle-ci est une de celles qui se rapprochent le plus du sou d'or romain. On n'a nullement cherché à faire un portrait de Charlemagne. C'est une tête d'empereur romain et c'est évidemment l'œuvre d'un artiste italien; c'est vraiment de l'art, et il est malheureux que le temps lui ait enlevé un peu de finesse et de relief.

Le revers, suivant M. Cartier, représente l'entrée d'une lice formée de deux poteaux surmontés d'une espèce d'ornement grossier et liés entre eux par des traits qui ressemblent à des cordes. Ce type, qui rappelle les jeux célèbres de l'amphithéâtre d'Arles où présidèrent les empereurs romains, puis nos rois franks, a donné naissance à la porte dont les deux côtés sont surmontés d'une boule. C'est bien encore l'entrée, grossièrement figurée, d'une ville forte ou d'un camp. Ce n'est pas l'origine du portail d'église ou autel chrétien qui a été employé concurremment.

10. ΓAR—LVS en deux lignes dans un cercle de grènetis, A et R sont liés;
℞ Grande croix surmontée d'une croisette, et dans les quatre cantons de laquelle se trouvent les lettres A·R·D·S; cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 50 fr.

11. ΓARO—LVS en deux lignes dans un cercle de grènetis A et R sont liés;
℞ Grande croix à branches égales dont trois se terminent par un point et la quatrième est surmontée d'un trait d'abréviation qui doit s'appliquer aux lettres A et R qui sont placées dans les deux premiers cantons de la croix, D dans le troisième canton, IS dans le quatrième.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 50 fr.

12. ΓAR—LVS en deux lignes séparées par une croix à branches égales; deux groupes de trois points de chaque côté de la croix, le tout dans un cercle de grènetis;
℞ Semblable à celui du n° 11.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . . Valeur 50 fr.

13. ΓARO—LVS en deux lignes séparées par trois points; A et R liés, le tout dans un cercle de grènetis;
℞ Grande croix à branches égales surmontée d'un sautoir, en-dessous un I, un point à gauche et dans le quatrième canton, les lettres A·R·D·S dans les quatre cantons de la croix, cercle de grènetis.
Denier. Mus. de M. . . . . Valeur 50 fr.

Les quatre deniers qui précèdent ont été regardés par M. de Longpérier comme représentant un nom d'homme, *Ardus*, qu'il retrouve dans divers textes. Eckhart a lu AR(*ela*) DIS pour ARELATIS et Lelewel AR(:)SID l'Arzat près de Rodez. Je partage l'opinion d'Eckhart et donne les quatre deniers à l'atelier d'Arles.

La disposition toute particulière de la légende du revers est une forme essentiellement méridionale; nous la retrouverons à Marseille, à Avignon, toujours applicable à un nom de localité, jamais à un nom

BODLEIAN OXFORD

d'homme. Ce n'est pas que je regarde comme insoutenable l'opinion du savant académicien, mais ainsi que je l'ai dit, dans le doute entre un nom d'homme et un nom de lieu, je donnerai toujours la préférence au dernier.

Arras (ATREBATIS Civitas).

14. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ ADRA—DIS en deux lignes, l'R et l'A sont liés, deux points dans le champ, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 150 fr.

Ce denier met encore en présence les deux légendes locale et nominale. M. de Longpérier tient pour la seconde. Il fait remarquer qu'Adradus et Adraldus étaient des formes très fréquentes sous la seconde race, que la terminaison *Dis* est ordinairement, il est vrai, propre aux noms féminins, mais que Theudis, Dabaudis et Amadis prouvent qu'elle s'appliquait aussi aux noms d'hommes. Il ne trouve pas, du reste, ajoute-t-il, de lieu auquel il pourrait appliquer ce denier. Il y avait bien, non loin de Tournai, une *villa dominica* qui se nommait *Adra*, mais Adra n'est pas Adradis. Quant à l'Artois, son nom, dans les chartes ou ordonnances royales, était Pagus Adertensis ou Adertinus.....

Il y a à faire cette objection que si l'Artois a pris parfois le nom de Pagus Adertensis, la cité d'Arras a toujours porté les noms de Civitas Atrabatum ou Atrebatum, les monnaies mérovingiennes nous donnent la forme Atrebetis ou Atrebatis, que nous retrouvons aussi sous Charles-le-Chauve et ses successeurs. Or ADRADIS est le même mot que ATRATIS, le changement de T en D étant parfaitement conforme aux règles de la linguistique de l'époque, et le nom ATRATIS n'est que l'abréviation de ATR(eb)ATIS qui représente la ville d'Arras. Je crois donc pouvoir maintenir l'attribution à Arras de notre denier.

M. B. Fillon, reproduisant l'avis de M. de Longpérier, a cru aussi pouvoir reconnaître dans *Adradis* un nom d'homme et pense (sans dire ses raisons) que ce denier a été fabriqué dans le nord-est de l'Aquitaine.

Avesnes (AVENNES ou AVENNA Oppidum).

15. CARO—LVS en deux lignes dans un cercle de grènetis;
℞ AS—VE en deux lignes séparées par un trait, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection; vente Dassy . . . . . Valeur 200 fr.

M. de Longpérier, qui le premier a publié ce denier, croit reconnaître dans la légende du revers les lettres AS VE, commencement du nom d'Avesnes. Le faire de cette pièce est, dit-il, tout-à-fait septentrional ; il suffit de le comparer aux deniers d'Avignon pour constater la différence complète des deux fabrications.

Ce denier est certainement austrasien ; quant à y lire Avesnes, je serais peut-être plus circonspect que notre illustre maître, je crois la pièce plus septentrionale, et si l'on veut comparer le mot CAROLVS du droit avec le même nom sur les nos 19 (Babenhausen) ; 22 (Bonn) ; 32 et suivants (Cluse) ; 45, 46 et suivants (Dorestadt), on reconnaîtra là une famille de pièces fabriquées dans la région du nord du Rhin et sur lesquelles je me permets d'appeler l'étude des savants belges ou néerlandais.

M. Serrure veut lire sur le revers de cette pièce le mot NA–MV rétrograde ; c'est une erreur. Il suffit de comparer notre denier avec le n° 100 qui, vu par M. Robert, a été fidèlement reproduit par lui, pour qu'il ne reste aucun doute sur l'éloignement des deux ateliers dont ils sont les produits.

Avignon (Avinio, Avenio Civitas).

16. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, trois points dans le champ, cercle de grènetis ;
℞ AV liés ENI, groupe de trois points au-dessus et au-dessous de l'E, croisette à droite, trois points dans le champ.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 300 fr.

17. CAR–LVS en deux lignes, deux points dans le champ, un gros et un petit, cercle de grènetis ;
℞ Grande croix à quatre branches égales, au-dessus une barre, au-dessous deux points. Dans les quatre cantons sont les lettres A–VI–NI–O, le tout dans un cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. ; denier en mauvais état . . . . Valeur 200 fr.

Ces deux deniers sont très différens l'un de l'autre ; le premier a été trouvé dans le département du Gard. Il ne reproduit pas le type méridional du second ; je les crois bien, cependant, tous deux sortis de l'atelier d'Avignon, les lettres sont trop nettes, trop lisibles sur les deux exemplaires, pour laisser place au doute.

Avranches (Abrincatæ, Abrincæ Civitas).

18. CAR–LVS en deux lignes A et R liés ;
℞ ABRN–CAS en deux lignes, A et B liés.
Denier. Combrouse, pl. XII, n° 1.

Je n'ai vu et ne connais personne qui ait vu ce denier en nature. Ce n'est pas que je nie son existence, mais l'aspect assez barbare du dessin qu'en donne Combrouse me fait supposer qu'il ne l'a pas vu lui-même. Avranches est, du reste, une ancienne cité, atelier assez actif sous la première race, dont les produits portent indifféremment les légendes ABRINKTAS, ABRENKTAS et ABRINCATAS.

Babenhausen ou Saint-Bavon (Sancti Babonis *Monasterium*).

19. CARO–LVS en deux lignes, cercle de grènetis;
℞ BAB–ꝏ en deux lignes, entre lesquelles paraît un M, francisque ou hache au-dessus de la légende, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 350 fr.

M. de Longpérier et M. de Barthélemy ont vu, sur ce denier, un produit de l'atelier de Babenhausen, ville située dans le comté de Hanau en Vétéravée, entre Mayence et Aschafenbourg.

M. Camille Picqué croit y reconnaître une monnaie frappée à Gand dans l'atelier établi au monastère de Saint-Bavon dont Éginhard fut nommé abbé peu de temps après la mort de Charlemagne.

Cette dernière attribution me semble la meilleure, Gand se trouvant assez rapproché de Bonn, Cluse et Dorestadt dont les légendes du droit offrent avec celle-ci la plus grande analogie.

Ce denier nous présente à son revers la francisque ou hache que nous avons déjà vue fréquemment sur les monnaies de Pépin. Nous y reviendrons plus longuement à propos des monnaies de Dorestadt.

Besançon (Vesontivm, Civitas).

20. CARO–LVS en deux lignes, cercle de grènetis, A et R liés;
℞ VE–SON en deux lignes séparées par une barre horizontale.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 100 fr.

Ce denier a été publié en 1862 dans la *Rev. N. Fr.* pag. 53, et attribué par M. Feuardent à un certain monétaire Hiesou, nom frank qui se retrouve dans les chroniques et les chartes sous les formes Hezo, Heizo, Haiso.... Il faudrait donc admettre l'abréviation Hiesonno ou Hiesoni. Mais je ferai remarquer que partout où nous avons trouvé des noms d'hommes sur les monnaies, nous les avons toujours trouvés au nominatif. Je ne puis, quant à moi, me ranger à l'opinion de M. Feuardent et je crois pouvoir lire sur cette pièce, un peu usée, le nom de

Besançon VE–SON (NO ou TIVM), formes sous lesquelles nous trouvons ce nom écrit sur les chartes et sur les monnaies mérovingiennes.

On pourrait encore, lisant en boustrophédon, y reconnaître le nom de SON–EGIE, Soignies.

Quant à la lecture NOS–CIE, je ne vois pas à quelle localité elle pourrait s'appliquer.

Aucun caractère, aucun signe particulier ne vient nous aider à sortir d'embarras.

Bingen (BINGIACVM).

21. CAR–LVS en deux lignes séparées par une barre au sommet de laquelle se trouve un groupe de trois points qui en fait une croix pommetée à long pied. Toutes les extrémités des lettres sont aussi pommetées, cercle de grènetis;
℞ BIN–GIAC en deux lignes, à gauche un sigle que je ne puis déterminer, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 150 fr.

Ce denier est une variété de celui qui a été dessiné par Fougères et Combrouse et dont M. Cartier disait: «ce denier a été fabriqué à Bingen, ville située sur la rive gauche du Rhin entre Mayence et Coblentz». Cette pièce nous offre, en effet, tous les caractères des monnaies frappées sur les bords du Rhin et dans l'Austrasie orientale. Aussi cette attribution ne me semble-t-elle pas douteuse et bien préférable à celle qui veut y reconnaître la ville de Binche dans la province de Hainaut.

Bonn (BONA).

22. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ BONA, au-dessus une francisque, au-dessous une crosse.
Denier. Ma collection; poids 1gr,125 . . . . . Valeur 300 fr.

23. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ BONA, au-dessus une croisette et un point, au-dessous une francisque, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr.; denier très fracturé . . . . . Valeur 100 fr.

L'attribution de ces deux deniers à la ville de Bonn n'a jamais été contestée. Encore des deniers à la hache. Voir plus loin à la ville de Dorestadt.

Châlon-sur-Saone.

24. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ CAVI en monogramme, un point au-dessous, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 300 fr.

Ce denier est à peu près le même que celui qui est décrit pl. I, n° 20; je n'ai rien à ajouter à ce qui en a été dit.

Planche VI.

Chartres.

25. CAR—LVS en deux lignes, cercle de grènetis;
℞ CARNOTIS en légende circulaire autour d'un S barré.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 200 fr.

Ce denier offre tous les caractères des pièces frappées dans l'Austrasie orientale. Appartient-il bien à l'atelier de Chartres? sous Pépin nous avons trouvé (n° 80) un denier austrasien offrant des analogies frappantes avec les deniers de Chartres au type de Saint-Chéron.

26. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ ✠ CARNOTAS en légende circulaire autour d'une croisette centrale, cercle de grènetis.
Denier. *Rev. N. Fr.* 1846, p. 124. . . . . Valeur 200 fr.

27. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, quatre points au centre, cercle de grènetis;
℞ ✠ CARNOAS en légende circulaire entre deux grènetis, au centre une croisette.
Denier. *Rev. N. Fr.* 1846, p. 124 . . . . . Valeur 200 fr.

28. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, quatre points dans le champ, cercle de grènetis;
℞ Saint Chéron debout et nimbé, tenant de chaque main une croix, dans le champ deux lignes verticales de trois points chacune, un point de chaque côté du Saint, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 350 fr.

Ce denier n'est autre chose que la continuation par Charlemagne du type de Pépin que nous avons déjà vu (pl. I, n° 24).

Clermont-Ferrant (Arverna ou Arvernis Civitas).

29. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, signe triangulaire entre les deux lignes, cercle de grènetis;
℞ ARVR—NIS en deux lignes, A et R liés, ainsi que V et R, signe triangulaire entre les deux lignes, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 175 fr.

30. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés ainsi que V et R, cercle de grènetis;

℞ ARVR–NIS en deux lignes, A et R liés ainsi que V et R, point entre les deux lignes, cercle de grènetis.

Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 175 fr.

Ce denier n'est qu'une variété du précédent.

31. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés;

℞ AR SN I disposés en cercle autour d'un signe triangulaire.

Ce denier, publié par Combrouse (pl. XIII, n° 1) me paraît n'être qu'une copie infidèle des n°s 29 et 30; les lettres semblent avoir été jetées au hasard dans le champ de la pièce.

La ville de Clermont-Ferrant garda son nom d'ARVERNA (capitale des Arvernes) jusqu'aux dernières années du règne de Charles-le-Chauve où il fut remplacé par celui de CLARVSMONS qui n'était antérieurement que le nom du château-fort.

Cluses (CLVSIÆ, CLVSIOS).

32. CARO–LVS en deux lignes, cercle de grènetis;

℞ CLS, point après C, cercle de grènetis, les extrémités des lettres sont pommetées.

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 125 fr.

33. CARO–LVS en deux lignes, cercle de grènetis;

℞ CLS, deux points séparés par une barre avant le C, les extrémités des lettres fortement pommetées, cercle de grènetis.

Denier. Mus. de B. . . . . Valeur 125 fr.

34. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;

℞ CLS à droite et à gauche du C une petite barre horizontale séparant deux points, cercle de grènetis, les extrémités des lettres sont fortement pommetées.

Denier. Mus. de B. . . . . Valeur 125 fr.

35. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;

℞ CLS, du trait supérieur horizontal du C part une ligne verticale terminée par un point, les lettres sont fortement pommetées.

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 125 fr.

36. Semblable au précédent, seulement, au revers, le C est précédé d'une petite barre horizontale séparant deux points.

Denier. Ma collection; poids 1gr,300 . . . . . Valeur 125 fr.

Dans un autre denier, faisant partie aussi du musée de Bruxelles, la barre verticale qui part du C est remplacée par une crosse renversée ou hameçon.

37. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ CLS, annelet après le C, deux points de chaque côté de l'S, cercle de grènetis, lettres fortement pommetées.
Denier. Mus. de B. . . . . Valeur 125 fr.

38. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ CLS, à gauche du C une barre horizontale séparant deux points, à sa droite une croisette. Comme dans toutes les pièces précédentes, les extrémités des lettres sont fortement pommetées, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 125 fr.

J'ai tenu à donner toutes les variétés connues de ce denier; il est peut-être, de toute la série carolingienne, celui au sujet duquel les opinions ont le plus varié. On a proposé Calais, Chelles, Mons, Cologne, et l'on s'est généralement arrêté à l'attribution la plus mauvaise, celle qui en fait un produit de l'atelier de Cologne. Lelewel a proposé Cayeu (*Cadocum*), Combrouse préfère Eu dont le nom *Auga* ne répond aucunément aux lettres qui forment la légende.

Je repouse formellement Cologne, qui ne s'est jamais nommé *Colonis*, nom qui, représenté par les *matres lectionis*, donnerait CLNS et non CLS; de même *Colonia* donnerait CLN. Nous verrons, du reste, que les caractères, dont sont formées les légendes, ne peuvent convenir à Cologne.

J'aurais mieux aimé Mons dont le nom *Castri-Locus* serait mieux représenté par la légende du revers.

Mais à toutes ces attributions je préfère beaucoup celle de *Cluses*. M. de Longpérier l'avait adoptée, parce qu'il avait trouvé son nom, *Clusiæ*, dans le partage de 906 entre les fils de Charlemagne. J'ai trouvé dans la *Gallia Christiana* un texte qui nous donne non seulement le nom de Cluses, mais encore nous indique son importance au temps de Louis-le-Débonnaire; voici ce texte que l'on retrouvera *Inst. V Ecclesiæ Argentoratensis:*

Privilegium Ludovici Pii imperatoris, *Bernaldo episcopo Argentino concessum* (circa 831).

In nomine Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi Ludovicus, divina ordinante providentia, imperator augustus. Notum igitur esse volumus omnibus fidelibus nostris præsentibus scilicet et futuris, quia vir venerabilis Bernaldus Stratburgensis episcopus adiens serenitatem culminis nostri obtulit obtutibus nostris quondam præceptionis auctoritatem

domini et genitoris nostri Karoli præstantissimi augusti, in qua continebatur quod idem domnus et genitor noster Karolus pro emolumento animæ suæ eidem Stratburgensi ecclesiæ concesserit, ut ubicumque per civitates, castello aut trajectus vel portus, excepto Quentowido, Dorestado atque *Clusios* homines memoratæ ecclesiæ navigio vel terreno (id est cum carris et Saumariis) negociandi gratia irent et redirent nullum telonium quisquam reipublicæ administrator ab eis exigeret....

Cluses était donc un trajectus ou portus d'importance égale à ceux de Quentowic et de Dorestadt. Voici un premier point établi. Cherchons maintenant à déterminer, autant que possible, l'emplacement de ce portus.

Si l'on examine avec soin la face des deniers de Charlemagne, on verra de suite qu'un certain nombre d'entre eux portent des caractères de forme toute spéciale. Il y a là comme une grande famille dont les membres doivent se trouver réunis dans un espace assez resserré. Ainsi prenons les numéros 19 (Saint-Bavon); 22 (Bonn); 32, 34, 35, 36, 37, 38 (Cluses); 45, 46, 47, 49, 50, 51 (Dorestadt); 57 (Goch); 64, 65, 66 (Limbourg ?). Examinons la façon dont s'écrit sur ces deniers le nom du roi CARO-LVS, nous verrons de suite le monogramme, formé par les lettres A et R, affecter une forme toute particulière et qui ne se retrouve nulle part ailleurs; toutes les lettres sont larges, épaisses, les angles arrondis. Il est impossible de ne pas en déduire le voisinage des ateliers qui ont produit ces émissions d'aspect si uniforme. C'est donc dans le triangle formé par Dorestadt, Bonn et Gand que doit se trouver Cluse et, selon moi, bien plus près de Dorestadt que de Bonn ou de Gand.

Je ne doute pas que, circonscrivant ainsi leurs recherches, les numismatistes belges ou hollandais n'arrivent promptement à déterminer l'emplacement de cet abondant atelier monétaire.

Condé-sur-l'Escaut.

39. CARO—LVS en deux lignes A et R liés, cercle de grènetis;
℞ CON—DAT en deux lignes séparées par une barre horizontale, à gauche une hache, cercle de grènetis.
Denier. Mus. de Lausanne . . . . . Valeur 300 fr.

J'ai déjà donné, pl. II, n° 26 un denier de Pépin-le-Bref sortant du même atelier. Les quelques doutes qui pouvaient subsister sur le classement du premier de ces deniers, ne peuvent exister pour le second. C'est

bien à une localité austrasienne qu'il doit être rapporté, et je ne vois pas d'autre Condé qui puisse, dans ces régions, réclamer l'émission de cette monnaie.

Dinant (Deonantym Vicus).

40. CARO–LVS en deux lignes, cercle de grènetis;
℞ DEO–TNAN en deux lignes dont la seconde se lit de droite à gauche de manière à donner le nom DEONANT, les deux lignes sont séparées par une barre horizontale, trois points sous la légende, toutes les lettres de la légende sont pommetées, cercle de grènetis.
Denier. Mus. de B . . . . . Valeur 200 fr.

41. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ DEO–NEN en deux lignes séparées par une barre horizontale, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 175 fr.

42. CARO–LVS en deux lignes, A et R sont liés, cercle de grènetis;
℞ DEO–NEA en deux lignes séparées par une barre horizontale, cercle de grènetis, lettres pommetées.
Denier. Mus. de Namur . . . . . Valeur 175 fr.

Ces trois deniers ont été émis à Dinant (Province de Namur). Cet atelier avait déjà fonctionné sous la première race et nous trouvons son nom écrit DEONANT, DEONANTE, DEONV, DEONTE.

Selon M. Serrure, outre les formes ci-dessus du nom de l'atelier, on trouve encore, sous la seconde race : DEONAN, DEONTNIT, DEONIT, DEONINII.

Dinant possédait une église sous le vocable de la vierge, on lui a attribué des deniers au nom de SCAMARIA.

Dorestadt (Dorestatvs).

43. KAROLVS IMP AVG autour d'un buste couronné et orné du paludamentum, tête à droite, cercle de grènetis;
℞ DORESTADO ✠ en légende circulaire autour d'un vaisseau dont le mât est terminé par une petite croix, cercle de grènetis.
Denier. Mus. de B. . . . . Valeur 1,000 fr.

Ce très rare denier a été publié par Van-der-Chijs pl. XXII, n° 5. Il a été trouvé à Vik près Dorestadt. Son style se rapproche beaucoup de celui des deniers de Louis-le-Débonnaire ; il a cependant plus d'ampleur. On ne peut l'attribuer à aucun autre Charles, puisque Dorestadt avait été complètement détruit avant que Charles-le-Chauve eut pris le titre d'empereur.

44. ⊏ARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ ↄOR–STAT en deux lignes, un point sous le dernier I, une hache ou francisque couchée, cercle de grènetis.
Denier, Van-der-Chijs, pl. IX, nº 4. . . . . Valeur 25 fr.

45. ⊏ARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ DOR–STAD en deux lignes, un croissant au-dessus, au-dessous la hache ou francisque, deux points dans le champ, cercle de grènetis.
Denier, découverte de Sarzana . . . . . Valeur 25 fr.

46. ⊏ARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
∩O∩–STAT en deux lignes, deux points et une hache sous la légende, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection; poids 1gr,200 . . . . . Valeur 25 fr.

47. ⊏ARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ DVR–TΔT en deux lignes, une hache sous la légende, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 25 fr.

48. ⊏ARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ ATSVDS en lettres semées à peu près au hasard dans le champ, une hache au-dessous de la légende, cercle de grènetis.
Denier. Musée de La Haye . . . . . Valeur 25 fr.

J'ai pris le dessin de ce denier dans l'ouvrage de Van-der-Chijs, je ne l'ai pas vu en nature.

Un autre denier de Dorestadt, publié par Van-der-Chijs, porte au revers le mot DOR-STAD, la première ligne écrite de droite à gauche, la seconde de gauche à droite; au-dessus un annelet, dessous une hache. CARO-LVS est écrit en légende rétrograde.

PLANCHE VII.

49. ⊏ARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ TΔGLT écrit circulairement autour d'un Δ, une hache avec un point au-dessus de la légende, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 25 fr.

50. ⊏ARO–LVS en deux lignes, A et R liés, point dans le champ, cercle de grènetis;
℞ S∽ꓷ–TVT, hache au-dessus de la légende, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 25 fr.

51. ⊏ARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ Deux croissants renversés se touchant par une pointe et munis chacun d'un appendice en forme de petit croissant; ꓷ–TVT, hache au-dessus de la légende, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 25 fr.

J'ai donné la description de tous ces deniers de Dorestadt pour montrer les dégénérescences successives du revers. La fabrication s'en prolongea bien après la mort de Charlemagne comme le prouve le dessin ci-dessous publié par Van-der-Chijs, pl. XXI, n° 10, fabriqué probablement en Scandinavie et communiqué par Thomsen au savant auteur hollandais.

On remarquera que sur tous les deniers de Dorestadt figure une hache ou francisque. Il en est de même sur les monnaies émises à Saint-Bavon (n° 19) Bonn (n°s 22 et 23), Condé (n° 39). Pourquoi cette marque commune à des ateliers assez éloignés les uns des autres ? Les uns ont voulu y voir un marteau de constructeur de navire. M. Thomsen (1842-1843) y reconnut la francisque, arme de prédilection des Franks, employée dit-il, pour marquer l'origine franke. Cette interprétation est généralement admise ; mais pourquoi trouve-t-on cette marque distinctive seulement dans les ateliers indiqués plus haut ? le sens doit en être autre que celui indiqué par M. Thomsen.

« Les deniers à la hache, dit M. de Barthélemy (*Rev. N. Fr.* 1859, p. 193), furent reçus avec une telle faveur en Allemagne que l'on persista à les imiter bien postérieurement au règne de Charlemagne..... Je ne me hasarderai qu'à proposer une conjecture pour expliquer ce symbole de la hache, répété dans trois ateliers monétaires différens [1]; je n'ai vu nulle part que l'on ait cherché à aborder ce problème :

L'investiture des grands commandemens, puis des grands fiefs, se faisait généralement par la tradition d'un objet ou d'une arme: *Est enim consuetudo Curiæ, ut regna per gladium, provinciæ per vexillum a principe tradantur, vel recipiantur*. On trouve dans Ducauge, à qui j'ai emprunté ce texte, la mention d'investiture *per mucronem, per traditionem ensis evaginati, per hastam, per sceptrum, per vexillum, per bipennam, per lanceam et gonfanum*... etc.

[1] Il y en a quatre en y comprenant celui de Condé que ne connaissait pas M. de Barthélemy.

Les armes nationales des Franks étaient la framée, espèce d'épée, et la hache dite francisque. Ne serait-ce pas cette dernière arme qui figure sur nos deniers? Dans l'affirmative, ne serait-ce pas là un signe d'investiture ? Il y aurait lieu de rechercher dans l'histoire de la Germanie, si les monnaies à la hache ne viennent pas d'une fabrication faite, au nom du souverain, par quelque personnage investi de grands commandemens ou de bénéfices militaires en pays conquis. Puisque Charlemagne ordonnait que nul autre que lui ne frappât monnaie, on a droit de supposer qu'il voulut arrêter la tendance que ses grands officiers avaient à s'attribuer cette prérogative. D'un autre côté, la faveur qu'avaient les deniers à la hache à une époque postérieure, alors que la véritable féodalité avait envahi l'Allemagne, semblerait donner à ces pièces une origine quasi féodale ».

Tout en admettant l'hypothèse très ingénieuse de M. de Barthélemy pour expliquer l'immobilisation de ce type de la hache sur les monnaies de Dorestadt, il y aurait lieu de faire toutes réserves vis-à-vis de ses conclusions; l'origine de ces pièces ne serait pas quasi féodale, mais purement royale, et la féodalité se serait appliqué plus tard et le type royal et son usage comme marque d'investiture.

Peut-être, au résumé, n'y a-t-il là rien autre chose que la faveur publique s'attachant à une monnaie de fabrication loyale et régulière, comme il arriva plus tard pour les monnaies au type tournois de l'abbaye de Saint-Martin de Tours.

52. Grand monogramme par KRLS dans un cercle de grènetis;
℟ DORESTVDO en légende circulaire autour d'une croix à branches égales dans un cercle de grènetis.
Obole. Mus. de B. . . . . Valeur 200 fr.

C'est tout-à-fait à contre-cœur que je donne à Charlemagne cette obole de Dorestadt; pour moi elle appartient à Charles-le-Chauve; je me suis laissé aller à admettre avec les auteurs belges que Dorestadt avait été complètement détruit avant la fin du règne de Louis-le-Débonnaire. Ne serait-il pas plus logique, au lieu d'attribuer à Charlemagne une obole, unique dans tout son règne, de croire que c'est seulement à une des deux grandes invasions normandes de 847 et 864 qu'eut lieu la ruine complète de cet Emporium si riche et si commercant?

Dun-sur-Meuse (DVNVM).

53. ✠ CAROLVS R· en légende circulaire entre deux grènetis; au centre une petite croix;
℞ DVN–NOS en deux lignes séparées par une barre horizontale, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 300 fr.

Ce denier est unique dans la série des monnaies de Charlemagne; le nom du roi y est écrit en légende circulaire, sans monogramme.

La désinence du nom du lieu inscrit au revers est aussi une anomalie, je n'en vois d'autre exemple que le nom de Clusios.

J'ai attribué ce denier à l'atelier de Dun-sur-Meuse, et cependant il n'a aucun des caractères des monnaies austrasiennes; Châteaudun paraissait devoir mieux convenir; mais je ne l'ai jamais vu écrit sous cette forme abrégée DVNNOS, c'est ce qui m'a empêché de lui donner cette pièce si intéressante.

Gervais (GERVASIVS).

54. CAR–LVS en deux lignes A et R liés, à droite et à gauche trois points en triangle, au centre un point, cercle de grènetis;
℞ GER–VASI en deux lignes séparées par une rangée de points, trois points dans le champ; à l'avers comme au revers les lettres sont légèrement pommetées, cercle de grènetis;
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 200 fr.

55. CAR–LVS en deux lignes, A et R liés; à droite et à gauche deux croisettes formées de quatre points, point au centre, cercle de grènetis;
℞ ·GER–VASI en deux lignes séparées par une barre horizontale, point sous l'A, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 200 fr.

Ces deux deniers me paraissent, sans contredit, présenter un nom d'homme, le nom de Gervais, très usité à cette époque. Les caractères des légendes me semblent être ceux que j'ai reconnus aux monnaies austrasiennes, ce serait donc un comte ou marquis des Marches du Rhin qui aurait fait frapper ces deux monnaies.

?

56. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ GVIL–QACOG en deux lignes séparées par une barre horizontale, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 200 fr.

Je ne puis donner aucun sens à la légende du revers. Est-ce un nom de lieu? est-ce un nom d'homme? la première ligne semble le commencement de Guilelmus, et j'étais tenté de retrouver là le nom de Guillaume-au-court-nez, mais les caractères de la seconde ligne ne présentent aucune lecture satisfaisante. Je laisse à de plus savants ou plus adroits cette énigme à déchiffrer. Ce ne sera malheureusement pas la seule que nous rencontrerons.

Tout ce que je puis dire, c'est qu'il faut chercher ailleurs que dans les provinces septentrionales ou orientales l'émission de ce denier. Je pencherais pour le nom d'un comte des Marches d'Espagne avant l'intronisation de Louis comme roi d'Aquitaine.

Goch (GOCHVM).

57. ΓARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ ΓH◇—GIS en deux lignes, lettres très fortement pommetées, cercle de grènetis, point au centre.
Denier. Mus. de B. . . . . Valeur 200 fr.

58. ΓARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ ΓH◇—GIS en deux lignes, lettres très fortement pommetées, point au centre, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection; poids 1gr,250 . . . . . Valeur 200 fr.

M. de Longpérier place aux Choges, lieu situé près de Randan (Puy-de-Dôme), l'atelier que représente ce nom de Chogis. M. Serrure, sans donner aucun motif à son attribution, dit simplement: Charlemagne battit à Huy des deniers au type bilinéaire avec $\frac{\text{CHO}}{\text{GIS}}$.

Enfin M. de Coster, discutant l'opinion de M. de Longpérier, nous donne, je crois, la situation vraie de l'atelier où a été frappée cette monnaie. Il nous apprend d'abord que c'est dans le nord de la Belgique que ces deniers ont été trouvés et il propose la ville de Goch, à deux lieues de la frontière de la Gueldre actuelle, sur la route de Clèves à Gueldre, une des villes les plus anciennes d'entre Meuse et Rhin, capitale d'une province à laquelle elle avait donné son nom; c'était les Gugerni ou Gogerni, enclavés depuis dans le duché de Clèves et de Juliers. On sait, dit-il, que dans le Nord, pour certaines combinaisons orthographiques, le C, le G et la diphtongue CH se confondent continuellement. Nous verrons encore le nom de Maëstricht s'écrire TRIG, TRICH ou TRIECT. Je suis persuadé que notre CH◇GIS n'est autre

chose que le Goch actuel. Goch, la Gochia, le Gochum des modernes fut compris dans le territoire de l'empereur Lothaire, et nous verrons plus tard deux deniers de cet empereur portant les légendes HOGSI et HOGIS qui ont dû être frappés dans cet atelier de Goch.

Remarquons de plus, que par la forme des caractères du droit et du revers, ces deniers appartiennent, ainsi que je l'ai dit, page 71, à la grande famille des monnaies frappées sous Charlemagne au nord-est de l'Austrasie.

?

59. ΓARO–LVS en deux lignes, A et R, cercle de grènetis;
℞ IAI–VƆI en deux lignes séparées par une croix à long pied placée horizontalement, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 150 fr.

La collection Voillemier renfermait un denier semblable où la ligne supérieure du revers était écrite IVI.

Encore une énigme dont la solution m'échappe. C'est dans les provinces occidentales ou méridionales que doit être cherché l'atelier d'où est sorti ce denier.

Laon (Lvgdvnvm Clavatvm, Lavdvnvm Civitas).

60. ΓARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ L·A· VDVN en légende circulaire autour d'une croisette, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 200 fr.

61. ΓARO–LVS en deux lignes, A et R liés, point au centre, cercle de grènetis;
℞ L·•·AVDVN en légende circulaire autour d'une croisette, cercle de grènetis.
Denier un peu fracturé; Ma collection . . . . . Valeur 150 fr.

Ces deux deniers ont été émis à Laon. Charlemagne y possédait un château, et une charte de lui, en faveur de Saint-Martin de Tours, se termine par ces mots *Actum Castro Lauduno*. Laon se nommait à cette époque indifféremment Laudunum ou Lugdunum Clavatum. Le nom de Laudunum pourrait aussi convenir à Loudun, mais l'importance beaucoup plus grande de Laon, et surtout les trois points en triangle qui sont une marque distinctive des ateliers orientaux, me fait, sans hésiter, donner la préférence à Lugdunum Clavatum.

Le Mans (Cenomanni Civitas).

62. CAR'.—L·VS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ CINOMNI en légende composée de deux parties demi-circulaires autour d'une croix aux branches fortement pattées, cercle de grènetis.
Denier. Mus. de Lausanne . . . . . Valeur 200 fr.

Je suis l'opinion de M. de Longpérier en donnant ce denier au Mans, la disposition bizarre des lettres dont les unes sont placées verticalement, les autres horizontalement, la coupure singulière de la légende, tout cela me laisse des doutes sur l'exactitude de cette attribution. Les I ne seraient-ils pas des traits d'abréviation? l'M ne serait-il pas un W et le C un A? Il y a lieu d'étudier cette pièce. L'exemplaire du Musée de Lausanne provint de fouilles faites dans le lac Léman et m'a été communiqué par M. Morel-Fatio.

Liège (Leodicvm Civitas).

63. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ LEO—DICO en deux lignes, deux points dans le champ, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 250 fr.

Leodicum était un vicus où résidait souvent l'évêque de Maëstricht Lambert; après le martyre de ce dernier, son corps fut transféré par son successeur à Liège où fut édifiée, en son honneur, une grande basilique, et, en 710, Hucbertus episcopus..... sedem Episcopalem in eamdem urbem transfert.

Carolus Gloriosus rex anno 769 celebravit natalem Domini in villa quæ dicitur Duria et pascha in Leodico vico publico. C'est ainsi que parlent les anciens annalistes. Vicus publicus est même chose que Villa publica et que fiscus.

Limbourg? (Lembvrgvs).

64. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ LEM, au-dessous X entre deux points, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 150 fr.

65. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ LEM, le trait d'abréviation se termine par trois points en triangle, acheminement à la croix pommetée, au-dessous X entre deux points.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 150 fr.

66. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;

℞ LEM, au-dessus croix pommetée à long pied, couchée; au-dessous S couché, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 150 fr.

67. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, huit points et un croissant dans le champ, cercle de grènetis;
℞ LEM, au-dessus croix pommetée à long pied, au-dessous S couché, cercle de grènetis.
Denier. Coll. Fabre. . . . . Valeur 150 fr.

En discutant l'emplacement de Cluse (n° 38), j'ai dit que les quatre deniers qui précèdent avaient été émis dans une localité située au nord de l'Austrasie. Je propose Limbourg, dont la situation correspond parfaitement avec les indications données par le caractère de ces monnaies, mais je ne suis pas assez certain de l'antiquité de cette ville pour être bien affirmatif. En tous cas, c'est dans son voisinage qu'il faudra chercher l'atelier représenté par les lettres LEM.

Quant à l'attribution à Limoges, quelque séduisante qu'elle soit et bien qu'elle ait pour elle l'opinion de tous nos maîtres en numismatique, elle ne peut pas supporter une discussion sérieuse.

Lyon (LVGDVNVN Civitas).

68. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ LVG, point dans le G, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 100 fr.

69. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, deux points dans l'S, cercle de grènetis;
℞ LVG—DVN en deux lignes, trois points sous le second V, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 150 fr.

Le trésor d'Imphy contenait deux deniers de Lyon (*Première partie*, pl. II, n°s 40 et 41) qui ne sont que deux variétés peu importantes des numéros 68 et 69. M. de Longpérier faisait, au sujet du n° 41, remarquer la forme triangulaire allongée du D qui rappelle la forme donnée à ce caractère dans les notes tironiennes.

Maëstricht (TRAJECTVM ad Mosam).

70. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ Type des anneaux entrelacés, cinq points dans le champ, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 150 fr.

J'ai donné, page 22, les raisons qui me font attribuer ce denier à Maëstricht, je n'y reviendrai pas.

71. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ TRI–IECT en deux lignes dans un cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 200 fr.

Cette monnaie a aussi été attribuée à Utrecht: or, si on consulte, dit M. de Longpérier, les textes historiques relatifs aux deux Trajectum, on reconnaît que le nom de Trajectum ad Rhenum, Ulterius Trajectum a, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, conservé sa forme latine pure; tandis que par une cause que nous ne connaissons pas, qui n'est peut-être qu'une disposition organique des habitants, le nom de Trajectum ad Mosam s'est altéré de bonne heure, dans la prononciation d'abord, très probablement, puis sous la plume d'écrivains ou de copistes d'actes qui s'en rapportaient plutôt à l'oreille qu'au sens du mot. C'est ainsi que l'on trouve Trejectum et même Trijectum dans certaines parties des œuvres de Grégoire de Tours. Cette différence d'orthographe fut maintenue jusqu'à présent; aussi écrit-on Utrecht et Maëstricht (*Catalogue Rousseau*, p. 68).

72. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ CAS–TRIC en deux lignes séparées par une barre horizontale, trois points en triangle à gauche, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 200 fr.

M. de Longpérier avait cru pouvoir lire TRICCAS et donnait ce denier à l'atelier de Troyes; mais en considérant la forme des lettres, notamment du monogramme AR, la lecture, toute naturelle du reste, CAS(trum) TRI(e)C(tum) s'impose nécessairement.

PLANCHE VIII.

73. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ TRI–G en deux lignes; croisette pommetée après G, trois points dans le champ.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 150 fr.

74. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, point au centre, cercle de grènetis;
℞ IIRI–G en deux lignes, croisette pommetée après G, un point au centre, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection; poids 1gr,50 . . . . . Valeur 150 fr.

A propos de ces deux deniers, M. de Coster faisait, dans la *Rev. B.*, les remarques suivantes: On connaissait le denier de Charlemagne pour cette ville avec l'inscription locale TRI–IECT en deux lignes, mais voici le nom de Maëstricht écrit dans sa forme flamande ou allemande TRIG. Les deux formes ont été maintenues jusqu'à la fin du XIIIe siècle; ainsi nous possédons deux deniers de Charles-le-Chauve, l'un avec TRIIECTO MONE, l'autre avec TRIGETENSE MON; et un gros tournois de Jean Ier de Brabant, mort en 1294, porte MONETA TRICHT; voilà encore, comme pour la ville de Goch, le G devenu CH; mais après cette époque, la forme Trajectum est la seule employée sur la monnaie Maëstrichtoise. Le nom flamand de Maëstricht était réellement TRIG; aussi le graveur qui, en adoptant la forme vulgaire, s'y est strictement tenu, a-t-il figuré une croisette, afin de remplir le vide qu'il eût laissé sur la seconde ligne.

Mâcon (MATISCO).

75. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;

℞ Au centre un cercle avec un point central sur lequel s'appuient les quatre branches d'une croix, lesquelles sont terminées par deux points. Dans les cantons de la croix sont les lettres M–AI–C–N, le tout dans un cercle de grènetis.

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 200 fr.

M. Hucher est le premier qui ait publié ce denier; il croit y voir un produit de l'atelier de Mâcon. Il faut, dit-il, dans les monnaies de Charlemagne, où le nom de ville affecte le type cruciforme, prendre les lettres dans l'ordre des cantons; on n'a pas d'exemple d'une lecture rationnelle qui procèderait d'abord en choisissant le caractère du premier canton, puis celui du troisième, du quatrième, pour finir par celui du second. D'après l'ordre normal, notre type donne MAICON, en empruntant l'O au centre de la croix. Cette lecture, qui n'a rien de forcé, nous présente évidemment le radical de MATISCON, nom que César donne à Mâcon, ville des Éduens. Mâcon n'était plus, à la vérité, qu'un *Castrum* au Bas-Empire et sans doute pendant la période mérovingienne, mais ce ne serait pas un motif suffisant pour en exclure un atelier temporaire, lorsqu'on voit d'ailleurs cette ville signer de son nom les monnaies des premiers Capétiens (*Rev. N. Fr.* 1846, p. 183). De son côté, M. Ch. Robert, dans ses études sur les monnaies de Mâcon (*Rev. N. Fr.* 1860, p. 465) disait:

« Nous ne pensons pas que la consonne T puisse avoir été omise au profit de la voyelle I; si donc la pièce était bien de Mâcon, il faudrait qu'elle portât MATEN, ce qui fait MATACON, comme sur les mérovingiennes ». Le dessin de M. Hucher ne donne en effet qu'une figure incomplète de cette lettre dont la tête semble sortir du champ, et qui pourrait par conséquent être un T.

M. de Longpérier, lui, commence par la ligne inférieure et croit pouvoir lire CNOMANI pour Cenomanni, le Mans.

L'interprétation de M. de Longpérier me semble devoir être rejetée, d'abord par les raisons que donne M. Hucher, puis parce que ce type de la croix cantonnée est un type méridional qui n'a pu remonter jusqu'au Mans.

Quant à Mâcon, à qui Grégoire de Tours et les anciens annalistes donnent tantôt le titre de castrum, tantôt celui d'oppidum, mais le plus souvent d'urbs ou de civitas, c'est en effet la seule localité dont le nom paraisse convenir, mais l'observation de M. Ch. Robert reste entière; j'ai beau examiner la pièce, la retourner dans tous les sens, il est impossible de faire un T du second caractère inscrit dans le deuxième canton. Si Maguelone, détruite de fond en comble par Charles-Martel, ne fût pas restée en cet état pendant trois siècles, son nom m'eût paru convenir bien mieux que celui de Mâcon, qui est bien au Nord, pour ce type de la croix cantonnée.

Marseille (Massilia Civitas).

76. LARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ Grande croix à branches égales occupant tout le champ et cantonnée des lettres M—A—S—S, cercle de grènetis.
Denier. Mus. de M. . . . . Valeur 200 fr.

77. LARO—LVS en deux lignes et en légende rétrograde, cercle de grènetis;
℞ Grande croix à branches égales occupant tout le champ et cantonnée des lettres M—A—S—S, cercle de grènetis.
Denier. Mus. de M. . . . . Valeur 200 fr.

78. LARO—LVS en deux lignes, cercle de grènetis;
℞ Grande croix à branches égales occupant tout le champ et cantonnée des lettres M—A—S—S écrites en légende rétrograde, c'est-à-dire de droite à gauche, cercle de grènetis.
Denier. Mus. de M. . . . . Valeur 200 fr.

79. LARO—LVS en deux lignes, point au centre, cercle de grènetis;

℞ Grande croix à branches égales, occupant tout le champ et cantonnée des lettres M–A–SL–S, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 250 fr.

Je possède un denier semblable où la croix du revers est surmontée d'un trait d'abréviation; un point au bout de chacune des trois autres branches et un point dans chacun des 3e et 4e cantons.

Lelewel avait lu S(*ilv*)AN(*ecti*)S et donnait la pièce à Senlis: C'est là évidemment une erreur du célèbre numismatiste. C'est bien de l'atelier de Marseille que ces pièces sont sorties.

Mayence.

80. ⊏ARO–LVS en deux lignes, A et R liés, un signe en forme de virgule sur L, S entre un point et un I, cercle de grènetis;
℞ ✠ Ɔ–MA·G–·S·Ɔ en trois lignes, cercle de grènetis.
Denier. Cartons de M. Hoffmann . . . . . Valeur 25 fr.

81. ⊏AR–LVS en deux lignes séparées par une croisette, A et R liés, trois points dans le champ, lettres pommetées, cercle de grènetis;
℞ ✠ –MAD–CSG en trois lignes dans un cercle de grènetis, lettres pommetées.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 20 fr.

82. ⊏AR–LVS en deux lignes séparées par une croisette pommetée, A et R liés, quatre points dans le champ, cercle de grènetis, lettres pommetées;
℞ croisette pommetée, M–A–D–C–S–G jetés au hasard dans le champ de la pièce, trois points dans le champ, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection. Poids 1 gr, 19 . . . . . Valeur 20 fr.

83. ⊏AR–LVS en deux lignes, A et R liés, un point après R, cercle de grènetis;
℞ au centre un A surmonté d'une croisette pommetée à long pied, autour les lettres M–C–S–G–C et trois points, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 100 fr.

84. ⊏AR–LVS en deux lignes, A et R liés, les deux lignes sont séparées par une barre en grènetis, autour cercle de grènetis;
℞ ✠ M–A–D–C–S–G jetés au hasard dans le champ, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 40 fr.

85. ⊏ARF placés dans le champ dans le sens du signe de la croix, l'A est surmonté d'une croisette pommetée, barre au centre, trois points dans le champ, cercle de grènetis;
℞ croisette pommetée D–MAG–CS en trois lignes, quatre points dans le champ, cercle de grènetis.
Denier. *Rev. N. Fr.* 1858, p. 246 . . . . . Valeur 50 fr.

M. de Longpérier cite aussi, dans le même article de la *Revue*, un

denier dont la face est semblable à celle du n° 85, mais dont le revers se compose des lettres DMGC disposées en croix autour d'un O central.

Fougères et Combrouse ont donné un dessin où le nom CARO–LVS est écrit en deux lignes, et où le revers présente la légende ✠ MOGONTIA en légende circulaire autour d'une grande croix à branches égales. Je n'ai jamais vu cette pièce en nature et ne crois pas à son existence.

Les numéros 80, 81, 82 et 84 ont la plus grande analogie avec le denier de Pépin (pl. II, n° 4).

On remarquera nécessairement l'irrégularité, on pourrait presque dire la fantaisie qui a présidé à la composition des légendes du revers des deniers décrits plus haut. Cette manière d'écrire le nom de Mayence a préoccupé les auteurs et M. de Longpérier disait à ce sujet:

« Les monnaies de Charlemagne présentent plusieurs variantes de légende qui modifient la première syllabe MGCICVS, MAOGCS, MOGOG. Cette manière d'écrire un nom de ville, en supprimant les lettres d'utilité secondaire, se rattache, on n'en peut douter, à un système de tachygraphie connu sous le nom de notes tironiennes et qui avait été remis en honneur sous les Carolingiens. On connaît au département des manuscrits de la Bibliothèque Impériale une charte d'Éginhard écrite presque tout entière en notes tironiennes. Pour bien comprendre la légende des deniers de Charlemagne frappés à Mayence, il faut avoir sous les yeux le dessin de Louis-le-Débonnaire, portant en quatre lignes l'inscription MO–GON–TIA–CVS, car, pendant le règne du fils de Charlemagne, le nom de la ville s'était conservé dans sa forme antique. L'apocope de la dernière syllabe a eu lieu sous Charles-le-Chauve ».

A propos d'un dessin semblable à celui du n° 82, mais où le D est remplacé par un O, notre savant maître disait encore: « Dans le nom de ville tel qu'il est écrit ici, le caractère O, placé au-dessus du G, est complètement annulaire; il n'a pas la forme voisine de celle du D que présentent d'autres deniers évidemment frappés dans la même ville. Cette forme, pourtant bien connue des diplomatistes, a trompé M. Heinrich Ph. Cappe qui a cru devoir attribuer à Magdebourg des deniers sur lesquels il y avait MAGD*aburg Civita* S. Mais outre que CS n'est pas l'abréviation de Civitas, il est indispensable de rappeler que sous Charlemagne ce titre n'appartenait pas à Magdebourg, qui ne devint *Civitas* qu'au Xe siècle » (*Rev. N. Fr.* 1858, p. 346).

Melle? Médoc? Mayence? Metthadolus?

86. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ MQLQVS en légende circulaire autour d'une rosace à huit pointes, percée au centre, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 20 fr.

87. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, point au centre, cercle de grènetis;
℞ M&VQLQ en légende circulaire autour d'une rosace à huit pointes percée au centre, & et V sont liés, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 20 fr.

88. Le droit de cette pièce ne présente aucun caractère lisible.
Le revers est exactement celui du n° 87.
Bractéate. Ma collection. . . . . Valeur 10 fr.

89. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ MUVQLQ en légende circulaire autour d'une rosace à huit pointes percée au centre, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 20 fr.

90. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, point au centre, cercle de grènetis;
℞ M✠TQLQ autour d'une rosace à huit pointes percée au centre, la croisette est pommetée, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection. . . . . Valeur 20 fr.

91. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ MEDOGVS en légende circulaire autour d'une rosace à quatre pointes, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 20 fr.

92 et 93. Le droit de ces deux pièces ne présente aucun caractère lisible;
Le revers présente les légendes MEDOGS et MEDOCS autour d'un sigle formé d'un annelet et de deux points.
Bractéates. Ma collection; pesant ensemble 1gr,10. . . Valeur 5 fr.

94. CAR—LVS en deux lignes, cercle de grènetis;
℞ M&V—DLQ en deux lignes séparées par une barre horizontale, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 20 fr.

95. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, trois points séparent les deux lignes;
℞ ✠ M.QLQ autour d'une rosace à huit pointes percée au centre.
Denier. Combrouse (pl. XIV, n° 3).

J'ai réuni sous la même rubrique toutes ces pièces qui sont de même famille, mais qui n'en sont pas, pour cela, plus faciles à expliquer : Le n° 94 a été publié par Le Blanc, qui n'a tenté aucune attribution. Les Bénédictins et Eckhard y ont lu METVLLO. Lelewel n'a pas accepté cette attribution, et affirme que la légende du denier est MOGONT.

M. de Longpérier en donne une explication qui s'adresse aussi au n° 87. Le caractère &, dit-il, équivaut à ET (dans une charte de Pépin, par exemple, le mot *oportet* est écrit *oport&*); mais sur la monnaie ce caractère est combiné avec deux crochets qui rappellent les notes tironiennes remises en usage à l'époque des Carolingiens. Je suis porté à croire que le crochet inférieur indique un redoublement du T et que le crochet supérieur a la valeur d'un H. Le reste se lit DLO; l'O en forme de D couché se remarque sur plusieurs autres monnaies carolingiennes. Le tout donne METTH(a)D(o)LO avec deux voyelles omises, suivant ce principe fondamental de l'écriture tironienne: «suppression des lettres dont on peut rigoureusement se passer pour lire les notes».

Nous aurions donc là le nom de Metthadolus à l'ablatif, comme ceux de Walacarius et d'Authramnus..... (*Rev. N. Fr.* 1858, p. 251).

Cette attribution au monétaire Metthadolus est infirmée par la bractéate n° 88, qui, postérieure de plus de cent ans aux n°s 87 et 94, reproduit identiquement la légende de ces deniers.

Le denier n° 91, ainsi que les deux bractéates n°s 92 et 93 nous donnent la lecture MEDOLVS ou MEDOGVS (la version MEDOLVS est préférable, le signe placé entre O et V étant, sur plusieurs monnaies connues, employé comme équivalent de L). A propos des deux bractéates, M. B. Fillon disait: «On connaît plusieurs variétés de cette pièce avec le nom de Charlemagne. Elles sont ordinairement attribuées à Mayence. Leur découverte fréquente en Poitou les a fait donner aussi à Melle, sans que cette attribution puisse être fondée sur autre chose qu'une certaine analogie avec les deniers frappés sous le même règne dans cette dernière ville» (*Rev. N. Fr.* 1846, p. 551).

Or ce n'est pas une analogie, mais une identité complète qui existe entre le denier n° 91 et les deux bractéates; tous trois sortent nécessairement du même atelier, à cent ans de distance les uns des autres.

Les n°s 86, 89 et 90 me semblent être des dégénérescences du n° 91.

Tout cela, comme on le voit, est loin d'être clair, et, me reconnaissant tout à fait impuissant à débrouiller ce chaos, j'ai pris le parti de réunir tous les types connus de ce genre de médailles et de les soumettre à mes lecteurs, leur souhaitant d'être plus heureux ou plus habiles que je ne le suis.

Mayence?

96. K–F–R–X placés dans le champ suivant les indications du signe de la croix, petite croisette pommetée devant K, points après K et sous R et X, cercle de grènetis;

℞ Grande croix de Saint-André ou Sautoir occupant tout le champ, dans les cantons de cette croix sont les lettres M–D–CG; quatre points occupent les angles formés par les branches de la croix, chaque extrémité de ces mêmes bras est ornée de deux points, cercle de grènetis.

Denier. Ma collection.

D'après ce qu'on a vu précédemment, l'attribution à Mayence paraît toute naturelle. Je ne saurais en présenter d'autre, mais cette pièce ne me satisfait pas. Comme les deniers de Pépin et Charlemagne, attribués à Angers, elle a un aspect sec, dur, l'ornementation exagérée du revers n'a pas d'équivalent dans les monnaies de cette époque. Puis c'est presque le type méridional de la croix cantonnée, reporté au nord de l'Empire. Toutes ces circonstances réunies me font, non pas rejeter absolument cette monnaie, mais la considérer comme douteuse.

PLANCHE IX.

Metallum.

97. Buste de l'empereur couronné, orné du paludamentum et tourné à droite; autour du buste la légende KARLVS IMPAVG, cercle de grènetis;

℞ ✠ METAL GERMAN, au centre les instruments de monnoyage, la pile, le trousseau et les marteaux. (Ces attributs un peu confus sur notre denier sont d'une netteté parfaite dans la pièce semblable mais fruste, dessinée par Van-der-Chijs, pl. XII, n° 35.)

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 1,000 fr.

J'ai expliqué (p. 16) l'origine et le sens de la légende METALLVM inscrite sur certains deniers de Charlemagne, Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve. J'ai dit que ce mot METALLVM n'avait d'autre sens que celui d'impôt, tribut ou redevance.

Jusqu'à présent la plupart des auteurs y avaient vu l'équivalent de METVLLO (Melle); d'autres lui avaient donné la signification *argent*, mais tous se trouvaient fort embarrassés pour expliquer la légende EXMETALLONOVO que l'on trouvera, à la fin du règne de Charlemagne, sur les deniers n°s 203 et 204; ils traduisaient bien par : *nouveau métal*, mais cette explication ne pouvait les satisfaire.

Fougères allait jusqu'à tirer de ces trois mots la destruction, puis la reconstruction de l'atelier de Melle, qui aurait voulu célébrer sa renaissance par la création de la monnaie EXMETALLONOVO.

Quand Van-der-Chijs publia le denier à la légende METAL GERMAN qui fait partie du cabinet de la monnaie à Utrecht, ne pouvant utiliser aucune des explications données jusqu'alors, il traduisit la légende par METALLA GERMAN (c'est-à-dire *les mines de Germanie*). Or, en parcourant tous les capitulaires, toutes les chartes de l'époque, il trouve bien de nombreuses mentions de mines de fer et de plomb ; mais la première découverte d'argent dans le Hartz, remontant à 968, il en conclut que les deniers avec METALLA GERMAN ont été fabriqués avec de l'argent extrait du plomb d'Allemagne.

Aucune de ces explications ne pouvait être sérieusement acceptée, et je crois avoir trouvé le sens vrai qui, s'appliquant à toutes les monnaies connues, portant la légende METALLVM, les explique toutes d'une manière simple et logique. Je pourrais encore, à l'appui de ma version, citer le denier indiqué par Duchalais (*Rev. N. Fr.* 1840, p. 124), denier anonyme qui porte pour légende d'un côté METALLVM et de l'autre METVLLO, c'est-à-dire le produit du tribut de l'Aquitaine, transformé en monnaie courante dans l'atelier de Melle. Il n'est pas jusqu'à la présence des instrumens du monnoyage sur notre denier, comme sur d'autres deniers analogues de Louis Ier, qui ne soit expliquée par mon interprétation du mot METALLVM. C'est une allusion à la transformation en monnaie courante des lingots ou monnaies romaines, remis au fisc comme paiement de l'impôt.

Il est à remarquer de plus que le METALL GERMAN n'existe que sous Charlemagne, et que la légende METALLVM cesse d'être employée quand l'Aquitaine fait partie intégrante du royaume frank ; il n'y a plus que la légende METVLLO.

Ainsi donc je traduis la légende de notre denier, METALL GERMAN, par les mots : « Tribut de la Germanie ».

Morigny (MAVRINIACVM Monasterium).

98. LARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis ;

℞ MAVRINIACI en deux lignes séparées par une barre horizontale, A et V sont liés et la dernière lettre forme un monogramme qui décomposé donne les lettres NIACI ; cercle de grènetis.

Denier. Coll. de M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys. Valeur 300 fr.

Ce denier, trouvé en 1879, je crois, dans les fossés du château de Bréau-sous-Nappe, canton de Dourdan (Seine-et-Oise), avait d'abord été attribué par moi à Méri-sur-Seine (Mauriacum), où eut lieu la grande bataille contre les Huns d'Attila. Mais l'histoire ne nous apprend pas que Méri ait possédé un palais ou une villa publica qui autorise à y placer un atelier monétaire. De plus, la dernière lettre, du nom inscrit au revers, forme un monogramme contenant certainement un N et un C et probablement un A. J'ai donc dû renoncer à Méri et lire le nom de l'atelier : *Mauriniacum*, Morigny-sur-la-Juine, près Étampes : « veteri Monasterio Abbatiali insignis, quod in Chronico Mauriniacensi, *Mauriniacense cœnobium,* appellatur ».

Mouson (Mosomagvs, Mosomvs) ou **Molosme** (Molosmvs Monasterium).

99. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis ;
℞ M—OS—OM en deux lignes séparées par une barre horizontale, l'M de la seconde ligne est renversé, cercle de grènetis.
Denier. Coll. Voillemier . . . . . Valeur 300 fr.

La lecture régulière de la légende du revers nous donnerait MOSMO ou, en tenant compte de la barre d'abréviation, MO(lo)SMO. Ce serait alors le monastère de Molosme, situé à six lieues de Tonnerre, près de Tanlay. Ce monastère, très ancien, puisqu'on en fait remonter la fondation à Clovis, avait pour nom régulier Melundæ ; c'est le nom sous lequel on le trouve mentionné en 831 dans le testament d'Anségise. Le nom de Molosme, qui en est la corruption, est probablement postérieur. C'est ce qui me fait donner la préférence à la lecture MOSOM(o), quoique moins régulière. Mouson est un ancien oppidum ou castrum de la Champagne (département des Ardennes), dont l'existence est constatée dès le milieu du Ve siècle. Il renfermait une église sous l'invocation de la vierge, dont parle le testament de Saint-Remi. Détruite par un incendie, puis réédifiée par Hervé, archevêque de Reims, elle devint une abbaye très importante en 971. Ce ne peut donc être à l'abbaye, mais au castrum qu'était établi l'atelier monétaire.

Namur (Namvcvm Castrum).

100. CAR—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis ;
℞ NA—MV en deux lignes séparées par une barre horizontale, cercle de grènetis.
Denier. . . . . Valeur 400 fr.

J'ai donné le dessin de cette pièce d'après M. Ch. Robert qui, en 1861 (*Rev. N. Fr.*, p. 248), écrivait ceci :

« Ce denier a été trouvé en 1860 aux environs de Tours. Cette belle pièce, que M. Porcher a bien voulu me céder, a été égarée avant que je l'eusse dessinée moi-même. La figure ci-contre n'est donc qu'un croquis fait malheureusement fort à la hâte ».

Pour qui connaît l'habileté et la sûreté de main de notre savant maître, un croquis de lui équivaut à un dessin, c'est pourquoi je n'ai pas hésité à faire graver la pièce.

Narbonne.

101. LARO–LVS en deux lignes, A et R liés, point dans l'R, les extrémités des lettres sont munies de longs apices en forme de croissants, cercle de grènetis ;

℞ Grande croix à branches égales occupant le champ, un point au centre de la croix, les extrémités des branches ancrées et ornées de points, les lettres N–R–B–◇ placées dans les cantons de la croix, cercle de grènetis.

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 100 fr.

Un autre denier, semblable par la forme des lettres à ce n° 101, et appartenant au Cabinet de France, porte au droit une croix dans les quatre cantons de laquelle sont les lettres M–I–L–◇, et au revers aussi une croix avec les lettres N–R–B–◇. Le caractère des lettres, la forme de la croix, tout est identique dans ces deux pièces.

Or nous avons vu un denier, frappé certainement dans les premières années du règne de Pépin, portant à la fois le nom du roi et le nom de MIL◇, puis un denier du même Pépin portant les initiales NR de Narbonne. Voici maintenant deux autres deniers de la même ville, émis sous le règne de Charlemagne, et dont l'un porte aussi ce même nom de Milon. En admettant ce denier comme authentique (et il me paraît une copie du denier royal, copie presque servile), quelles conclusions tirer de l'examen de ces quatre pièces ? Il est évident d'abord que la pièce royale de Charlemagne a dû précéder la pièce au nom de MIL◇ ; ce Milon peut-il être le même que celui qui a signé le denier de Pépin ? cela me semble impossible. Le denier de Narbonne, frappé par Pépin, est, ainsi que je l'ai dit, postérieur au denier du petit module de Milon ; comment admettre que le comte qui, sous Pépin, encore mal affermi dans

sa nouvelle conquête, n'osa pas supprimer le nom du roi, l'ait osé faire sous Charlemagne, après la mort de Carloman, c'est-à-dire au moment de la puissance incontestée du roi des Franks? Poser la question c'est la résoudre.

Il ne reste que deux hypothèses: ou la pièce de Milon et Narbonne est fausse (et c'est mon opinion), ou sa fabrication résulte d'une erreur du graveur de coins qui, comprenant mal les instructions données aux comtes des Marches du royaume frank, après avoir mis le nom du comte, mit, au lieu du nom royal, le nom de l'atelier où la monnaie avait été fabriquée. J'ai, je l'avoue, une assez grande méfiance à l'égard de ces pièces venant du sud du royaume. Je ne puis oublier qu'il y a quelques années nous avons failli être envahis par des deniers faux de Milon et Narbonne et de Charles et Milon. Les deniers de Milon étaient identiques au denier de la Bibliothèque, mais ils présentaient jusqu'à quatre modifications du coin. Le métal était bon, le poids normal, la patine suffisante. Heureusement le faussaire, plus habile graveur que savant numismatiste, avait mélangé à sa prétendue trouvaille *des oboles* de Pépin et Milon et de Charles et Milon. Dès lors il n'y avait plus de doute, et les pièces sont encore en partie dans les cartons de la maison Rollin et Feuardent, à qui elles avaient été envoyées. Depuis cette époque deux autres deniers de Charlemagne, l'un de Béziers, l'autre de Substancion, m'ont été présentés, provenant également de prétendus enfouissemens des régions méridionales, et ce n'est qu'après un long et minutieux examen, en les plaçant au milieu de monnaies authentiques, que j'ai pu m'assurer de leur fausseté.

Quant au denier n° 101, il est bien de Charlemagne et frappé à Narbonne.

Odalricus.

102. CIRO–LVS en deux lignes, cercle de grènetis;
℞ .ODAL RICVS en légende circulaire autour d'une croisette pommetée, les lettres sont aussi pommetées, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 250 fr.

Voici encore le nom d'un comte ou gouverneur de Marches. M. de Coster, qui, le premier, a décrit ce denier dans la *Rev. N. B.*, a écrit ce qui suit: « Le denier ODALRICVS de Charlemagne appartient au Nord; on en a trouvé plusieurs exemplaires dans le Haut-Rhin, tandis qu'il n'a

pas, que nous le sachions, été exhumé en France. Odalricus ou Udalricus et l'Ulrich allemand sont un même nom d'homme; voilà un point de repère qui va nous guider. Eh bien! dans le cercle du Haut-Rhin, près de Fulde et à quelques lieues de Francfort, il y a la ville d'Ulrichstein (dont la traduction littérale est forteresse d'Ulrich), aujourd'hui dans la principauté de Hesse-Darmstadt. D'après une tradition, c'était la résidence d'un ancien comte ou gouverneur que l'on fait remonter au moins au temps de Charlemagne. Or le beau-frère de Charlemagne se nommait Udalricus, et nous savons qu'il possédait de grandes dignités. A-t-il été le gouverneur de ces contrées qui, dès 817, furent réunies au royaume de Germanie? Est-il possible que ce soit là l'Odalricus du denier de Charlemagne?»

Paderborn?

103. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, un point entre les deux lignes, cercle de grènetis;

℞ Monogramme dans lequel on trouve les lettres P—A—N—B, trait d'abréviation au-dessus, croisette pommetée au-dessous, cercle de grènetis.

Denier. Coll. San-Quintino.

Ce denier ne nous est connu que par la description qu'en a donnée M. de San-Quintino, qui écrit ceci dans la *Rev. N. Fr.* 1841, p. 54: «L'attribution à Paderborn de ce denier de Charlemagne, qui fait partie de ma collection, ne me paraît pas douteuse».

Je ne suis pas de l'avis du savant antiquaire italien, et je ne puis trouver, dans le monogramme du revers, les éléments du nom de Paderborn (PATHALBRVNNEN).

Je n'ai pas d'autre attribution à proposer. Si le denier, comme je le crois, est authentique, c'est entre le Rhin et la Meuse qu'on devra chercher l'atelier où il a été frappé. Car, avant Louis-l'Enfant, jamais les Carolingiens n'ont eu, de l'autre côté du Rhin, d'atelier monétaire dont le nom fut inscrit sur leurs monnaies.

Paris.

104. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;

℞ Type de la croix ancrée, un appendice vertical au bout de chacun des bras horizontaux de la croix, quatre points en losange au-dessus, point dans chacun des cantons de la croix, cercle de grènetis.

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 75 fr.

105. CARO–LVS en deux lignes séparées par une barre en grènetis, au bout à droite quatre points en losange, A et R sont liés, cercle de grènetis;
℞ PRI–SVS en deux lignes séparées par une barre horizontale, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 200 fr.

L'attribution de ces deux deniers à Paris est admise par tous. Je signalerai, dans le n° 105 les points qui terminent la croix, lesquels ne se trouvent habituellement que sur les monnaies du Lotherrègne.

Ramerup (Ramervdvm Castrum).

106. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ REMEI–R◇DO en deux lignes séparées par une barre horizontale, point au-dessous, les lettres sont légèrement pommetées, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 200 fr.

Ce denier avait été attribué dubitativement à Reims par Fougères.

M. de Longpérier a, je crois, vu plus juste en le donnant à Ramerup, situé sur l'Aube, à 28 kilomètres de Troyes et à 4 d'Arcis.

Le nom de *Ramerudum* est mentionné dans le récit du martyre de Balsemius, connu sous le nom de Saint-Bausange. Le *Castrum-Ramerudum* se nomme aujourd'hui Ramerup. On voit figurer ce nom dans plusieurs chroniques du moyen âge; sous Philippe Ier un comte, cité dans une charte de Hugues, comte de Troyes, se nommait André *de Rameruco*.

Reims (Remis Civitas).

107. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ REMI–CIVIT en deux lignes séparées par une barre horizontale, M et I sont liés, le dernier jambage vertical de l'M se termine par un trifolium, I et V sont liés aussi, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 200 fr.

Rennes (Redonis Civitas).

108. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ REDO–NIꝏ en deux lignes séparées par une barre horizontale, ED formant monogramme, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 150 fr.

Ce denier a été frappé à Rennes, probablement après 779, époque à laquelle, grâce à Guy, comte de la Marche bretonne, la Bretagne, pour la première fois, fut soumise tout entière aux Francs (de Barthélemy, *Charlemagne*, p. 496).

Je crois, au contraire, cette pièce postérieure à celles qui portent le

nom de Roland, et frappée quand Charlemagne réunit cette province à son empire, en supprimant la Marche de Bretagne.

109. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, point dans le champ, cercle de grènetis;
℞ REDO–NIS en deux lignes séparées par une barre horizontale; cercle de grènetis.
Denier . . . . . Valeur 150 fr.

Ce denier a été gravé sur une empreinte que m'a remise M. Charvet.

110. CAR–LVS en deux lignes CAR formant monogramme, cercle de grènetis;
℞ RED–NIS, en deux lignes, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 150 fr.

Razès (Redæ Oppidum).

111. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ Croix à quatre branches égales dans les cantons de laquelle se trouvent les lettres R–E–D–S, un point à droite de la croix, cercle de grènetis.
Denier. Combrouse pl. IV, n° 11 . . . . . Valeur 200 fr.

Le revers de ce denier nous offre le type méridional pur; ce n'est donc pas à Rennes qu'il faut l'attribuer, comme ont fait certains auteurs. Le bourg de Razès, situé entre Carcassonne et Narbonne, et qui avait une assez grande importance sous les Carolingiens, le réclame à plus juste titre. On lit dans Adrien de Valois : « Oppidum olim non infrequens ac incelebre fuit nomine Redæ, inter Carcassonem et Narbonem positum : de quo Theodulfus Aurelianentis Episcopus in Parænesi ad Judices :

Inde revisentes te Carcassona, Redasque,
Mænibus inferimus nos cito Narbo tuis.

Le Pagus Redensis forma plus tard le Comté de Razès.

Roye (Rodivm Castrum).

112. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ RAV–DIO en deux lignes séparées par une barre horizontale, A et V liés, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 200 fr.

Roye est une ancienne ville qui, dans la table Théodosienne, se présente sous le nom de Rodium : Augusta Viromanduorum, Setucis, Rodium, Lura, Augusta Suessionum.... etc. Frodoard, dans ses chroniques, année 833, la nomma Rauga, d'où est venu Roye, comme *Auga*

ou anser a fait oye. Guillaume-le-Breton au livre II de sa Philippide le nomme Roia.

Roland.

113. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ RŌD–LAN en deux lignes séparées par une barre de points, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 250 fr.

114. KRXF, R et X liés, cercle de grènetis;
℞ R◇DL–AN en deux lignes demi-circulaires, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 200 fr.

M. de Longpérier, toujours poursuivi par son idée de faire des noms de monétaires de tous les noms d'hommes inscrits sur les monnaies carolingiennes, se refuse à voir là le nom du préfet ou marquis des Marches de Bretagne: *Hruodlandus Britannici limitis præfectus*. Pour nous, qui n'avons pas les mêmes motifs de douter, nous saluons le nom du héros le plus célèbre de nos grandes épopées du moyen âge, le comte d'Angers, Roland, le neveu de Charlemagne, frappant monnaie avec le tribut payé par les Bretons au roi des Franks.

Rome? Vorms?

115. KARX K–A–R–X formant monogramme, dessous F couché avec un point, cercle de grènetis;
℞ Grande croix à branches égales dans les cantons de laquelle sont les lettres V–◇–R–M; cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr.;

Encore une pièce qui, comme le n° 96, me semble d'une fabrication très anormale. Tout contribue à donner des doutes sur son authenticité. Le trait en est sec et dur, les reliefs exagérés. Elle porte au droit une légende qui est la copie servile de celle du denier n° 116 frappé à Sainte-Croix, atelier septentrional, tandis que le type du revers est le type méridional pur. On l'a attribuée à Worms; on pourrait aussi bien l'attribuer à Rome, car les lettres placées toutes dans des sens différens ne permettent pas de savoir où commence et où finit la légende. Pour moi cette pièce est fausse. L'avenir me donnera peut-être tort, je ne le pense pas; mais, en tous cas, fussé-je dans l'erreur, il est, je crois, d'une saine discussion d'écarter de son chemin ces exceptions, ces enfants perdus de la numismatique qui ne se rattachent à rien et viennent se mettre en

travers des classifications les mieux établies pour les troubler sans aucun profit pour la science. Ces monnaies ne sont pas, heureusement, bien nombreuses jusqu'à ce jour. Espérons que le nombre n'en augmentera pas.

Sainte-Croix.

116. KARX, A–R–X formant monogramme, dessous F couché, cercle de grènetis;
℞ S.... RVEI autour d'une croix potencée à pied fiché, deux points et deux groupes de trois points dans le champ, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 200 fr.

Pour ce denier je n'ai qu'à renvoyer aux nos 59 et 60 de la planche III, p. 33 du texte. C'est le même atelier et le même type.

Saint-Firmin (Sancti Firmini Monasterium).

117. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ SCI–FIRMI–NI•••, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 250 fr.

118. CA–ROL–RE en trois lignes, trait au travers de l'L, après l'E il y a, pour remplacer l'X, une sorte de paire de ciseaux, cercle de grènetis;
℞ SCI–FIRMI–NI en trois lignes, à la fin de la troisième une petite croix pommetée.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 300 fr.

Cet atelier est le même que celui qui a frappé les nos 62 et 63 de la planche III, p. 36 du texte. Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été écrit à ce propos.

Saint-Maixent (Sancti–maxentii Monasterium).

119. CARO–LVS en deux lignes dans un cercle de grènetis, A et R liés;
℞ MAX–ENT en deux lignes, S au centre, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A.; découverte d'Imphy . . . Valeur 250 fr.

La célèbre abbaye de Saint-Maixent, sur la Sèvre (diocèse de Poitiers), avait été fondée, suivant Grégoire de Tours, avant le règne de Clovis, sous l'invocation de Saint-Saturnin, évêque de Toulouse. Le roi des Franks la dota richement. Le corps de saint Maixent y fut inhumé et son nom remplaça celui de Saint-Saturnin comme patron et protecteur de l'abbaye.

Saint Léger y fut abbé pendant six années; son corps y fut transporté avec le consentement du roi et par les soins d'Ansoaldus, évêque de Poitiers.

Comblée de dons et de richesses par tous les rois successeurs de Clovis, la célèbre abbaye vit bientôt s'établir autour d'elle un oppidum important, comme cela avait lieu, du reste, autour de tous les monastères riches et puissants [1].

Louis Ier y fit d'importantes restaurations et, dans une charte de 817, elle est comptée parmi les abbayes d'Aquitaine qui ne devaient à l'empereur ni redevance ni service militaire, mais seulement des prières.

Sainte-Marie.

120. ΓARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;

℞ SCE–MRE en deux lignes séparées par une barre horizontale, un annelet au bout de la barre, point avant M, lettres pommetées, cercle de grènetis.

Denier. Coll. Fabre . . . . . Valeur 150 fr.

Je ne puis que répéter ce que j'ai dit (p. 43): les monastères au nom de Sainte-Marie sont tellement nombreux qu'il est bien difficile de dire auquel d'entre eux se rapporte telle ou telle monnaie. Ici cependant nous avons les lettres pommetées des revers qui nous cantonnent dans le Nord-Est, et la monnaie décrite ci-dessus pourrait bien avoir été frappée à Sainte-Marie de Verdun.

PLANCHE X.

121. ΓARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;

℞ SCAMARIA CPEΓD, A–M et A sont liés, les cinq dernières lettres sont plus petites que les autres, la légende est écrite circulairement autour d'une petite croix cantonnée de quatre points.

Denier. Ma collection; Cab. de Fr.; poids, 1gr,20 . . Valeur 200 fr.

Ce denier présente, à la fin de la légende, cinq lettres qui doivent être l'indication de l'atelier où il a été frappé. Ayant eu trois de ces deniers entre les mains, je puis affirmer la lecture C.P.E.Γ.D. Je propose de traduire *Capitulum Ecclesiæ Laudunensis*. Nous verrons plus loin n° 139 un denier de Charlemagne portant au centre du droit la légende

[1] Les abbayes formaient alors des espèces de villes, comprenant un très grand nombre d'habitations et possédant des terres considérables. Les rois avaient soin de constater qu'ils en étaient les maîtres. Si les abbayes avaient battu monnaie pour leur compte, nous en trouverions la trace dans ces polyptiques qui nous font si bien connaître l'état de leur fortune et les sources de leurs revenus. (De Longpérier, *Rev. N. Fr.* 1856 p. 205.)

LAVDVNO et à l'avers SCAMARIA. Il y a donc probabilité en faveur de mon interprétation, d'autant mieux que c'était au chapitre de l'Église que revenait le soin de surveiller la fabrication de la monnaie.

122. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ ✠ SCMARIAREM autour d'une croisette; M—A et R sont liés; cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 400 fr.

Ce denier a été frappé par le chapitre de l'Église épiscopale de Reims, laquelle, bien avant l'époque carolingienne, était déjà placée sous l'invocation de la vierge, ainsi qu'il résulte de ce passage de Flodoard:

« Fertur Sanctus Nicasius suæ sedis basilicam, quæ prius fuit in ecclesia quæ dicebatur ad apostolos, in honore Virginis Dei paræ divina revelatione fondasse». Et ailleurs: «Quidam ruricola Gerlaius nomine, Durocortorum adiens oraturus, beatæ Dei genitricis Mariæ ingressus est ad basilicum (Lib. 3, chap. 6) ».

Saint-Martin de Tours.

123. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis; 2 points dans le champ;
℞ ·SCIMARTIN en légende circulaire autour d'un cercle composé de neuf points; un gros point au centre, cercle de grènetis.
Denier. Découverte de Sarzana . . . . . Valeur 200 fr.

124. CARO—LVS en deux lignes séparées par une barre horizontale, cercle de grènetis; A et R sont liés;
℞ SCIMARTINI écrit en légende circulaire autour d'un cercle de grènetis, croisette pattée au centre; A et R liés, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 200 fr.

On est généralement d'accord pour admettre que ces deniers ont été émis par la célèbre abbaye de Tours. Il y a, en effet, une remarquable analogie entre la fabrique de ces deniers et celle des tiers de sol mérovingiens sortant de cet atelier. En tous cas on ne peut les rapporter qu'aux régions occidentale ou méridionale du royaume. Pour moi, je crois bonne l'attribution au monastère de Saint-Martin de Tours. M. Benjamin Fillon cite un denier qu'il attribue à Saint-Martin de Tours et qu'il décrit ainsi: Tête à droite S. M., monogramme de Charles. Je ne sais ce que peut être cette pièce que je n'ai pas vue.

Saint-Maur, Saint-Maurin, Saint-Maurice.

125. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, 7 points dans le champ, cercle de grènetis;

℟ S·CIMAVR· En légende circulaire autour d'un petit cercle de points, point au centre; A et V sont liés, cercle de grènetis.

Denier. . . . . Valeur 250 fr.

Ce denier, dont l'empreinte a été prise par moi chez M. Charvet, il y a plusieurs années, et dont j'ai oublié la provenance, appartient à la même région que les nos 123, 124, 130 et 139. C'est donc aux environs de Tours qu'il faut chercher le Saint-Maur, Saint-Maurin ou Saint-Maurice, abbaye où ce denier a dû être frappé.

Sainte Mir....?

126. ⊏ARO—LVS en deux lignes séparées par une ligne horizontale composée de points et se terminant à chaque extrémité en forme d'Y; cercle de grènetis;

℟ ✠ SCE·MIR écrit en légende circulaire autour d'un cercle formé de points; un point au centre.

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 150 fr.

Je ne connais pas de nom de sainte qui commence par les trois lettres MIR. C'est encore un denier dont le lieu d'origine est dans la même contrée que les numéros qui précèdent.

Saint-Pierre de Cologne.

127. ⊏ARO—LVS en deux lignes séparées par une barre horizontale; quatre points dans le champ; A et R liés; les lettres sont fortement pommetées; cercle de grènetis;

℟ SPTE, le P et le T sont liés, le T forme avec la barre verticale du P une croix cantonnée de quatre points, les lettres sont fortement pommetées; cercle de grènetis.

Denier. Coll. de P. d'A; découverte d'Imphy . . . Valeur 100 fr.

M. de Longpérier, après avoir rejeté, comme explication des lettres du revers, les noms d'Épernay (Spernacum) et Epône (Spedonetum), propose d'y lire un nom de monétaire Sperandei ou Sperandeus (SPER DEI).

Je reconnais dans les lettres du revers les lettres S.P.E.T. et propose de lire *Sancti Petri*. Je repousse le nom du monétaire Sperandeus comme je l'ai déjà fait pour tous les autres noms de prétendus monétaires; *Spernacum* n'utilise pas le T de la légende et *Spedonetum* n'est pas situé dans la circonscription qui emploie les lettres pommetées. Je cherche un Saint-Pierre dans le nord et l'est du royaume et je trouve la grande abbaye, devenue Église métropolitaine de Cologne. C'est à elle que je rapporte l'émission de ce denier.

Saint-Trond (Sancti Trvdonis Monasterium).

128. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ ·SCI—·TRV—·DO en trois lignes, cercle de grènetis.
Denier. Société zélandaise de Middelburg . . . . . Valeur 300 fr.

M. Van-der-Chijs qui décrit ce denier (pl. VI, n° 25) dit simplement : « Il a été frappé à Saint-Trond en Limbourg.

L'abbaye de Saint-Trond nommée ainsi du nom de son créateur, fut fondée en l'an 662 et cédée par son auteur aux évêques de Metz, auxquels elle resta attachée pendant 470 années, époque où elle fut rachetée par l'évêque de Liège Alexandre (1130).

On a voulu faire un seul et unique lieu de Saint-Trond et de Sarchinium, mais il paraît résulter de la lecture des chroniques que Sarchinium était un vicus à côté duquel fut fondée l'abbaye de Saint-Trond et qui serait actuellement le bourg de Kerkum. Le voisinage de la riche abbaye profita au vicus qui devint un oppidum riche et peuplé.

?

129. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ SP.R, croisette en dessous, deux points dans le champ, cercle de grènetis.

Ce denier, attribué par Lelewel à Spire, fait partie de la collection du Musée de Lunéville et aussi de celle de M. P. d'A. Mais il figure aussi dans la collection des coins de Becker, et c'est là, je crois, qu'il faut le reléguer.

130. CAR—LVS en deux lignes, A et R liés;
SCE MARI en légende circulaire autour d'un annelet, un point au centre.
Denier fracturé.

J'ai placé ici la description de ce denier, dont j'ai oublié la provenance, quoique sur la planche X il soit gravé sous le n° 130, par suite d'une erreur. Je ne me hasarderai pas à l'attribuer à l'une quelconque des abbayes ou églises au nom de Sainte-Marie. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il n'a pu être frappé dans le nord ni dans l'est du royaume frank. Son style le rapproche d'une manière frappante des deniers au vocable de Saint-Martin qui sont décrits ci-dessus.

Sainte-Vaudru (Sanctæ Valdetrvdis Monasterium).

131. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;

℞ SCTAVAL en monogramme, deux points dans le champ, cercle de grènetis.

Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 100 fr.

Ce denier pourrait à la rigueur appartenir aussi bien au monastère de Sainte-Ursule de Cologne où à celui de Mayence qui était placé sub invocatione Sanctæ Virginis. Je préfère cependant Sainte-Vaudru, dont le nom utilise plus complètement les lettres du monogramme.

Cette abbaye, fondée en 656 par Sainte-Waldetrude, dans la ville de Mons, fut transformée en maison de refuge pour trente vierges nobles par Sigebert roi d'Austrasie. Le droit de nommer leur abbesse fut enlevé aux religieuses de Sainte-Vaudru par Louis-le-Débonnaire et transmis par lui au comte lors du concile d'Aix-la-Chapelle.

Si l'on n'admet pas mon attribution à Sainte-Vaudru, il faudrait en revenir à Sainte-Ursule de Cologne; le style du denier se rapproche beaucoup de celui du n° 127 émis, dans cette même ville, par l'abbaye de Saint-Pierre.

Saintes (Sanctonum).

132. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;

℞ S.CO—NIS en deux lignes, cercle de grènetis.

Denier. Coll. du prince Gagarin . . . . . Valeur 200 fr.

Voici ce que dit M. de Longpérier de ce denier (*Rev. N. Fr.* 1858, p. 261):

« Il nous semble évident que SCO est une abréviation de *Sancto* et que la légende doit se lire SANCTONIS. L'habitude, qu'on avait au moyen âge, d'abréger par contraction le titre de *Sanctus* à tous les cas, devait rendre facile la lecture de ce nom de lieu.... Ainsi donc Saintes et Angoulême frappaient monnaie au VIIIe siècle, et cela peut nous donner l'espoir de retrouver un denier de Louis-le-Débonnaire dont parle le moine Adhémar de Chabannais: Monetam Engolismensem et Sanctoricensem suo nomine scalpere jussit; pièces dont, jusqu'à présent, nous ne connaissons que des reproductions altérées, fabriquées sous la troisième race ».

Sennheim (Sennen).

133. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;

℞ SEN, lettres pommetées, au-dessus croisette pommetée, cercle de grènetis.

Denier. Découverte de Sarzana . . . . . Valeur 175 fr.

Les lettres pommetées sont, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, propres aux contrées du nord ou de l'est du royaume. Or, il existe, dans l'Est, un bourg nommé autrefois SENNEN, actuellement Sennheim, qui appartenait à l'église de Strasbourg, n'était pas très éloigné de Mayence et faisait, par conséquent, partie du royaume de Lorraine.

On lit dans la chronique de *Fontanelles* qu'en 698, Benignus, abbé de ce monastère, lui fit don du lieu nommé Sennan. Dans la liste des évêques de Bâle, on trouve Jean de Sennen mort en 1365.

Je crois donc que c'est à ce bourg de Sennheim que l'on doit attribuer l'émission du denier décrit ci-dessus. Néanmoins nous rencontrons aussi des lettres pommetées dans les légendes des écus d'or de Grimwald, ainsi que dans le T du n° 167 frappé en Italie. Il serait donc possible, eu égard aux extrémités bifurquées des lettres du droit, que notre denier, trouvé en Italie, soit un produit de l'atelier de *Senogallia*.

Strasbourg (ARGENTINA Civitas) (STRATBVRGVS Civitas).

134. CARL–RXF en deux lignes séparées par une large barre horizontale, R et X sont liés, cercle de grènetis;
℞ CIVI–ARGE en deux lignes, séparées par une large barre horizontale, les lettres sont légèrement pommetées, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection; poids 1gr,20 . . . . . Valeur 200 fr.

135. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ STRATBVRC en légende circulaire autour d'une croix fortement pommetée; cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 200 fr.

Le nom ancien de Strasbourg est ARGENTORATVM. On le trouve ainsi désigné par Ptolémée. Plus tard, en raison de sa position sur une route stratégique, on lui donna le nom de *Stratæburgum:* « hoc est burgum sive oppidum ripense positum in via militari quæ Eutropius stratam a re appellat » (Adrien de Valois pag. 42).

Les deux noms de STRATBVRGVS et ARGENTINA CIVITAS s'employèrent indistinctement pendant toute la durée de la seconde race.

Térouanne (TARVENNA Civitas).

136. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ TVV–ANNA en deux lignes séparées par une barre horizontale; la barre et les lettres sont fortement pommetées; cercle de grènetis.
Denier. Ma collection; poids 1 gr, 50 . . . . . Valeur 150 fr.

Lelewel lit sur cette monnaie TVLANNA et la donne à la ville de Toul. Pour moi l'attribution à Térouanne ne peut souffrir aucun doute : la lecture du revers doit être T (ar) VVANNA (Taruvanna), la barre d'abréviation placée sur le T lui donne la valeur TER ou TAR.

On trouve le nom de Térouanne inscrit :

Dans Ptolémée, Ταρυάννα ;
Dans la table de Peutinger, Teruanna ;
Dans les vieilles chartes provinciales, Tarauvanna ;
Dans la chronique du moine Robert, Taruanis ;
Dans Grégoire de Tours et Frédégaire, Tarabanna et Taravanna ;
Enfin dans les Gesta Francorum nous trouvons la forme exacte de la légende de notre denier : Taruvanna.

Tournai.

137. ΓARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis ;
℞ TOR–✠NA✠–CO en trois lignes séparées par des barres horizontales ; les lettres et les barres sont pommetées ; cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 300 fr.

138. ΓARO–LVS en deux lignes, A et R liés ; point au centre ; cercle de grènetis ;
℞ TVRN·A·ΓO en légende circulaire autour d'un cercle de grènetis ; une croisette au centre ; le tout dans un cercle de grènetis.
Denier. *Revue Belge* 1863.

Le denier n° 137 ne peut offrir aucune prise à la discussion. Il est bien certainement un produit de l'atelier de Tournai.

Je n'ai pas vu le n° 138 ; mais je suis convaincu qu'il a été mal lu et que nous avons là un denier frappé à Tours. En le comparant au n° 139 qui suit, on ne pourra guère conserver de doutes.

Tours.

139. ΓARO–LVS en deux lignes, un point sous L ; cercle de grènetis ;
℞ TVRNIS en légende circulaire entre deux cercles de grènetis ; une croisette au centre.
Denier. Ma collection. . . . . Valeur 40 fr.

Rien à dire de ce denier que signaler l'analogie de type avec les deniers sous le vocable de S. Martin décrits plus haut.

Uzès (Vcetia vel Vcecia Civitas).

140. Grand monogramme carolingien occupant tout le champ ; au centre croisette et signes indéterminés ; entre les lettres du monogramme d'autres lettres plus petites qui semblent être C:IE I. ; cercle de grènetis ;

℞ VCE–CIA en deux lignes; entre ces deux lignes une barre de séparation en forme d'S sur lequel sont cinq points qui semblent figurer des têtes de rivets; à droite et à gauche deux groupes de quatre points, cercle de grènetis.

Or. Empreinte de M. Ricard de Montpellier; poids 3 gr, 45. Valeur 1000 fr.

141. Grand monogramme carolingien; le losange central est beaucoup plus petit et divisé en quatre compartimens contenant chacun un point; entre les lettres du monogramme et dans chacun des quatre cantons formés par ces lettres on trouve: 1° six points en triangle; 2° les lettres HI; 3° trois points en triangle; 4° six points en triangle;

℞ VCE–CIA en deux lignes séparées par une barre en forme de crosse; point dans les deux C; au-dessus, au-dessous et des deux côtés du nom un groupe de trois points en ligne droite.

Or. Collection du Prince de Fürstenberg; poids 2 gr, 40. Valeur 1000 fr.

142. Grand monogramme carolingien; le losange central renferme à son angle supérieur un autre petit losange terminé par un appendice carré; dans les cantonnemens formés par les lettres du monogramme on trouve les lettres et caractères suivans: 1° I couché entre deux lignes de trois points; 2° I couché, précédé de trois petits I pointés; 3° IC sur un gros point; 4° quatre petits I pointés, placés suivant une ligne horizontale;

℞ VCE–CIA en deux lignes séparées par une barre horizontale se terminant par deux crochets; trois points en triangle dans l'V et dans le premier C; un autre triangle de trois points à droite de la pièce; deux points sous A; trois points accostant le second C à droite; dix points forment comme un quart de cercle au-dessus des lettres CE.

Or. Collection du Prince de Fürstenberg; poids 3 gr, 45. Valeur 1000 fr.

143. Grand monogramme carolingien s'appuyant sur un losange semblable à celui du n° 142; dans les premier et troisième cantons du monogramme un I couché; cercle de grènetis;

℞ VCE–CIA en deux lignes séparées par une barre horizontale se terminant par deux crochets pattés; à droite et à gauche de cette barre deux lignes courbes composées chacune de quatre points; deux points après V, deux points dans le premier et dans le second C; trois points sous l'A et deux points à sa droite; cercle de grènetis.

Or. Musée d'Avignon; poids 4 gr, 20 . . . . . Valeur 1200 fr.

144. Cette pièce, publiée dans la *Rev. N. Fr.* de 1837, p. 254, me semble être la même que le n° 142 qui aurait été inexactement dessinée; elle se termine par un cercle de grènetis sur chaque face, lequel n'existe pas sur l'empreinte communiquée à M. Ch. Robert par le Dr. Sigmund Rizler, conservateur du musée monétaire du prince de Fürstenberg.

Nous avons vu deux pièces d'or frappées en Italie sous le règne de Pépin-le-Bref; nous en verrons bientôt d'autres frappées par Louis-le-Débonnaire; mais les premières ont exactement le poids du tiers de sol

romain, et sont frappées suivant le module lombard ; les premières pièces d'or frappées par Louis-le-Débonnaire sont la reproduction fidèle et ont exactement le poids du sol d'or romain. Ici rien d'analogue ni à la monnaie impériale, ni à la monnaie lombarde ; les poids ne se rapportent à aucune série connue ; aussi ne puis-je comprendre à quels besoins aurait répondu la création de cette monnaie d'or par Charlemagne. Du reste, l'aspect, le module, les ornemens dont sont surchargées ces pièces d'or, les font bien plutôt ressembler à des médailles ou bijoux qu'à des monnaies. Je crois donc qu'il faut rejeter ces curieux monumens de la série monétaire carolingienne.

PLANCHE XI.

145. Grand monogramme carolingien semblable à celui du n° 142 ; autour du monogramme divers caractères dont un seul peut être déterminé, c'est un Ɛ ; cercle de grènetis ;
℞ VƐE–ƐIA en deux lignes séparées par une barre horizontale ; un point dans l'E, deux points dans le Ɛ, trois points en triangle entre V et Ɛ ; neuf points dans le champ.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 600 fr.

146. CARO–LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis ;
℞ VƐE–ƐIA en deux lignes séparées par une barre horizontale ; cercle de grènetis.
Denier. Ancienne collection Gouaux . . . . . Valeur 300 fr.

147. ƐARO–LVS en deux lignes, cercle de grènetis ;
℞ Grande croix à branches égales contenant dans ses cantons les lettres V–Ɛ–Ɛ–I, un point dans le V et dans chacun des trois autres cantons.
Denier. B. Fillon, d'après la collection Morin. . . . Valeur 150 fr.

Nul doute pour les numéros 145 et 146, ils sont, sans contredit, un produit de l'atelier d'Uzès. Je crois qu'il en est de même du n° 147, quoique les quatre lettres soient placées en ordre rétrograde. C'est certainement une monnaie méridionale, et M. de Longpérier s'est trompé en l'attribuant à *Viceliacum* (Vézelay). Uzès était une des cinq villes principales de la Pentapole ; son évêché est très ancien puisqu'il date du Ve siècle. Néanmoins la ville n'eut jamais une bien grande importance, et l'on ne s'explique guère que Charlemagne l'ait choisie pour y faire fabriquer les pièces d'or dont la description est donnée ci-dessus.

Vénasque ?

148. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ VINSCOC—, écrit en légende circulaire autour d'une petite croix, cercle de grènetis.
Denier. *Rev. N. Fr.* 1846 p. 187 . . . . . Valeur 100 fr.

Je ne puis que renvoyer à ce que j'ai dit à la page 45. Je ne crois pas que ce denier appartienne à la ville de Vénasque, mais à une localité placée sous le vocable d'un saint dont le nom se rapprocherait de SCOCORVINO ou tout autre de même espèce.

?

149. METIORX, en légende circulaire autour d'un cercle de petits points, un gros point au centre, E et T sont liés, ainsi que R et X, cercle de grènetis;
℞ VIL—RED en deux lignes séparées par une barre horizontale composée de points et terminée par une croisette; point avant V, dans V et avant R, trois points en triangle après le D, cercle de grènetis.
Denier. Coll. de P. d'A. . . . . Valeur 100 fr.

Ce denier est certainement contemporain du règne de Charlemagne; mais que signifie la légende du droit? Quelle est la villa royale dont le nom figure au revers, j'avoue que je n'en sais absolument rien.

Verdun.

150. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, au centre une sorte d'étoile à quatre pointes, cercle de grènetis;
℞ Croisette fortement pommetée VIRDVN en légende circulaire autour d'un cercle dans lequel sont quatre points. Les lettres de la légende sont très fortement pommetées, cercle de grènetis.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 250 fr.

151. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, point entre C et L, cercle de grènetis;
℞ VIRDVNS en légende circulaire autour d'un cercle, au centre un fort renflement, cercle de grènetis, lettres fortement pommetées.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 200 fr.

Walacarius.

152. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ VVALA—CARIO en deux lignes, V et A liés, une barre horizontale sépare les deux lignes, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection; poids 1gr,20 . . . . . Valeur 200 fr.

On a beaucoup varié sur le sens à donner à la légende du revers de ce

denier. Le Blanc le donnait avec doute à l'île de Walcheren; Eckhard y trouvait le nom de Saint-Valéry. M. de Longpérier le premier y a trouvé un nom d'homme et l'a attribué au monétaire Walacarius. Il faisait remarquer qu'une île ne pouvait frapper monnaie, et que pour le nom de Saint-Valéry, il eut fallu qu'il fût précédé des lettres SCO. Cherchant dans les anciennes chartes, il y trouve les noms de Walcherius et Vilecharius en 747. Dans les annales de Metz, il est question, à l'année 812, du comte Walach, noms qui paraissent dérivés du radical germanique Walr, Walkr qui, contenant le sens de destruction et d'oppression, étaient parfaitement propres à la composition du nom de guerriers, de chefs barbares d'une époque primitive. Il retrouve ensuite Walacharius dans le testament d'Erminthrude en 700, Walecarius dans le polyptique d'Irminon et dans le nécrologe carolingien de Saint-Germain-des-Prés; puis l'évêque Walacharius et Walager, Waltcarius, Walcarius, Walitcarius.

J'ajoute à ces noms ceux de Wacharius fils de Wilhelm, comte de Toulouse de 790 à 810, puis en 911, Walcarius fils de Mayeul, vicomte de Narbonne.

Je remarque que ce denier ne porte aucun des caractères propres aux produits des ateliers du nord et de l'est de l'empire frank. Je crois trouver ici le nom d'un comte des Marches d'Espagne, peut-être le fils du comte de Toulouse.

ITALIE

J'ai cru devoir décrire à part les pièces de monnaie frappées en Italie pendant le règne de Charlemagne. Elles diffèrent généralement d'une manière si frappante des espèces émises en France, que les mélanger eut été produire une confusion regrettable.

On trouvera dans cette série bien des lacunes; n'ayant pu visiter les musées et les collections d'Italie, bien des variétés importantes doivent m'être inconnues; mais en tous cas elles ne changeraient rien à l'ordre adopté, non plus qu'aux conclusions à tirer de l'examen attentif de notre catalogue.

Bénévent.

153. Buste de face de Grimvald avec couronne et collier de perles, manteau. Au-dessus du buste une croisette accostée de deux sigles, dont je ne vois pas la signification. Autour du buste GRIM—VALD en légende circulaire;

℞ Grande croix double potencée, surmontée de quatre points en losange et haussée sur quatre degrés. De chaque côté de la croix les lettres G et R, indication du nom de Grimvald, au-dessous VIC(arius). Autour de la croix, en légende circulaire, .DOMS—CAR·RX·.

Sou d'or. Ma collection; poids, 3gr, 85 . . . . . Valeur 80 fr.

154. Même type et légendes au droit et au revers, si ce n'est que la croix est haussée sur un seul degré.

Tiers de sol d'or. Ma collection; poids, 1gr, 20. . . . Valeur 50 fr.

Ces deux pièces d'or de Grimvald sont bien connues; elles existent dans la plupart des collections. On sait qu'à la mort d'Arighis, prince de Bénévent, Charlemagne rendit à Grimvald III les états de son père à la condition de se reconnaître son vassal. Une des clauses principales du traité imposé au jeune duc était d'inscrire le nom ou le monogramme de Charles sur ses monnaies..... *Nummosque sui nominis characteribus superscribi semper juberis.*

Ce que Grimvald avait fait pour sa monnaie d'or il le fit nécessairement pour sa monnaie d'argent. Mais là, au lieu du nom de l'Empereur, c'est son monogramme seulement qui figure sur une des faces des deniers du prince de Bénévent. Bientôt même, probablement en 802, après sa seconde révolte et sa défaite par Pépin, le second fils de Charles, il supprima même ce monogramme, ou plutôt, ayant remarqué que le monogramme du suzerain était contenu dans celui du vassal, il profita de cette équivoque numismatique pour mettre, sur le revers de ses deniers, le nom seulement de la capitale de sa principauté. Tels sont les deniers et l'obole décrits sous les numéros 155 et 157. Quant à faire descendre l'émission de ces deux monnaies jusqu' à Grimvald IV, je ne crois pas que celà soit possible. Leur style me semble s'y opposer complètement. Voici, ci-dessous, les divers deniers de Grimvald III et Charlemagne dont j'ai pu réunir les dessins :

155. Monogramme de Grimvald écrit suivant la forme latine GRIMOALDVS entre une croix à long pied et un ostensoir, au-dessus le triangle symbolique. Ce monogramme renferme en toutes lettres CAROLVS IMP AVG. Cercle de grènetis;

℞ ·BENE··BENTV en légende circulaire autour d'une croix potencée et haussée sur trois degrés. Au deux bras de la croix sont suspendus un A et un ω, sous la croix un sigle composé de deux figures triangulaires affrontées et séparées par un point, cercle de grènetis.

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 30 fr.

156. Monogramme de Charles composé des lettres CAROLVS et disposé comme le monogramme carolingien, les lettres s'appuyant sur un O rond avec un point au centre, cercle de grènetis;

℞ Monogramme de Grimvald semblable à celui du n° 155 et accosté, à gauche, d'une croisette, cercle de grènetis.

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 60 fr.

157. Face et revers semblables à ceux du n° 155.

Obole. Ma collection . . . . . Valeur 60 fr.

158. Monogramme de Charles, semblable à celui du n° 156, seulement les lettres, au lieu de s'appuyer sur un O, s'appuient sur un A; l'R est lié avec un X, cercle de grènetis;

℞ Monogramme de Grimvald composé de même façon que le monogramme de Charles, toutes les lettres du nom GRIMOALDVS s'appuient sur l'O, cercle de grènetis.

Denier. *Rev. N. Fr.* 1841, page 53 . . . . . Valeur 100 fr.

159. Monogramme de Charles composé des lettres CA liées, RX liés, LV liés, LV liés, S, le tout s'appuyant sur un O rond avec un point au centre, cercle de grènetis;

℞ Monogramme de Grimvald semblable à celui du n° 156, de l'V central sort une croix à long pied accostée de deux groupes de deux points chacun, cercle de grènetis.

Denier. *Rev. N. Fr.* 1841, p. 53 . . . . . Valeur 80 fr.

Nord de l'Italie.

Je vais décrire ici les principales variétés de ces bizarres deniers que nous a fait connaître surtout la découverte de Sarzana. Ils ont été certainement frappés dans le nord de l'Italie, probablement pendant les premières années qui suivirent le sacre de Charlemagne comme Empereur d'Occident.

C'est à M. de Longpérier que l'on doit la détermination du sens que présentent les lettres du revers de ces monnaies. Ces pièces se distinguent des autres monnaies de Charlemagne par leur grand module et par la forme de leurs caractères dont les extrémités sont, pour ainsi dire, bifurquées.

Il serait très long et monotone de décrire chacun des neuf deniers

dont j'ai cru devoir donner le dessin. Je ne puis que renvoyer le lecteur à la planche XI où ils sont gravés.

Les numéros 160, 161, 162 et 163 ne sont que des variétés d'un même coin et n'offrent aucun caractère particulier. Le numéro 160 porte au revers le RXF FRA; les numéros 161, 162 et 163 ont avant l'R une sorte de monogramme que M. de Longpérier a très adroitement analysé et où il trouve IMPE qui avec l'R donne la forme IMPER et amène à la lecture complète IMPER.RX.F *Imperator Rex Francorum.* Valeur 30 fr.

Le numéro 164, postérieur aux précédens, a perdu le monogramme initial; il ne reste plus que $\overline{\text{RXF}}$, mais il renferme les deux lettres CE, qui sont évidemment l'initiale de l'atelier où ce denier a été frappé.

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 150 fr.

Le numéro 165, au lieu des lettres CE, contient seulement la lettre I entre deux points.

Denier. *Rev. N. Fr.* 1856, p. 188. . . . . Valeur 100 fr.

Le numéro 166 contient le nom complet de l'atelier où il a été frappé, PARMA; il ne contient pas non plus le monogramme qui précède l'R.

Denier. *Rev. N. Fr.* 1856, p. 188. . . . . Valeur 400 fr.

Le numéro 167 nous donne la lettre T comme initiale de l'atelier et ne contient pas non plus le monogramme impérial.

Denier. *Rev. N. Fr.* 1858, p. 248. . . . . Valeur 100 fr.

Le numéro 168, le dernier de cette série, contient, entre R et F, la lettre V; comme les numéros précédens, il n'a pas le monogramme impérial.

Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 100 fr.

Excepté pour le n° 166, il est assez difficile de se prononcer d'une manière positive entre les diverses villes du nord de l'Italie dont le nom commence par la lettre dont nous avons signalé la présence dans le champ des deniers décrits ci-dessus. V signifie-t-il Vérone ou Verceil, ou peut-être Venise dont les îles seules étaient restées indépendantes du jeune roi d'Italie? T est-il Trévise ou Turin? Que signifient les lettres I et CE? Je laisse aux savans italiens les soins de déterminer ces divers points et de résoudre ces problèmes.

Planche XII.

Deniers à effigie.

169. ✠ DNKARLVSIMP..VGREXFETL. Buste de l'empereur à droite avec la moustache, couronne et paludamentum;

℞ Temple tétrastyle, au centre une croisette, autour du temple la légende XPIGTIAN... RELIG....

Denier fracturé. Cab. de Fr. . . . . Valeur 400 fr.

170. ✠ DNKARLVSIMPAVGREX F et L. Buste de l'empereur à droite avec la couronne et le paludamentum;

℞ Temple tétrastyle haussé sur un degré, au centre et au sommet une croisette; autour du temple la légende XPICTIANARELIGIO.

Denier. Van-der-Chijs, ancienne collection Balfort . . Valeur 500 fr.

Ces deux deniers à effigie sont les seuls, parmi tous ceux que j'ai vus, qui appartiennent sans conteste à Charlemagne. Ils lui donnent le titre qui n'a appartenu qu'à lui de *Rex Langobardorum.*

Ces deux médailles nous apprennent que c'est Charlemagne qui, le premier, a inscrit sur ses monnaies la légende XPICTIANA RELIGIO. Mais selon moi ces pièces à légende pieuse étaient des médailles bien plutôt que des monnaies. Ce n'est que sous Louis-le-Débonnaire que le monnoyage s'empara de cette formule et lui donna l'extension que l'on connaît.

Florence (Florentia).

171. CARO—LVS RX en deux lignes, point au centre, cercle de grènetis;

℞ FLO—RENT en deux lignes NT forment un monogramme où à la rigueur on peut trouver NTIA, quatre points dans le champ, cercle de grènetis.

Denier. Musée de Voltura.

Le type de ce denier n'a pas d'analogue parmi les monnaies de Charlemagne frappées en France. Il me semble très admissible de l'attribuer à Florence comme l'a fait Fr. Pellegrino Tonini. Le savant auteur italien discute la question, qui n'est pas douteuse pour nous, de savoir si Charlemagne a régné sur la Toscane et sur Florence. Il cite divers textes dont je retiens celui-ci qui nous donne peut-être le nom de l'atelier représenté par les lettres CE sur le dessin n° 164: «..... Actum in loco Cercino finibus Florentiæ, regnante Carolo..... etc».

Lucques (Lvca).

172. D.NCARVLVS REX, le roi de face à mi-corps;

℞ ✠ FL*AVI.A*LVC*A. en légende circulaire autour d'un grènetis, au centre astre ou rosace à douze rayons.

Tiers de sol d'or. Ma collection . . . . . Valeur 600 fr.

173. D.NC. CARLVS REX en légende circulaire autour d'une croix potencée à quatre branches égales;

℞ ✠ FL.AVIA. LVCA en légende circulaire autour d'un grènetis, au centre astre ou rosace à onze rayons.

Tiers de sol d'or. Galerie des Uffizi à Florence . . . Valeur 500 fr.

174. CARO—LVS en deux lignes séparées par une ligne de points, tout le champ et l'intérieur des lettres sont garnis de points soit isolés, soit par groupes de trois et quatre, A et R liés, cercle de grènetis;

℞ Le champ de la pièce est divisé en quatre cantons par deux lignes de points formant croix, au centre de cette croix un cercle entourant un autre petit cercle de dix points, dans les cantonnemens de la croix les lettres L—V—C—A, le champ et l'intérieur des lettres sont semés de points isolés ou par groupes, cercle de grènetis.

Denier. Musée du Vatican . . . . . Valeur 400 fr.

175. Semblable au précédent, sauf pour la disposition des points qui garnissent le champ.

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 400 fr.

Les nos 172 et 173 sont inspirés par le monnoyage langobard; le no 173 n'est même que la copie d'un tiers de sol de Didier, où le nom du roi des franks remplace le nom du roi langobard.

Les nos 174 et 175 sont une transition entre l'ancien système et le système Frank.

C'est en 797 que la monnaie d'or cessa d'être frappée à Lucques, et que les Lucquois s'assujétirent aux lois imposées par les Franks pour la fabrication de leurs monnaies qui, au-delà comme en deça des Alpes, devaient être en argent. Tout cela est bien établi par le savant antiquaire italien Domenico Massagli, auquel je renvoie pour toutes les preuves et tous les détails qu'il serait trop long et inutile d'énumérer ici.

176. CARO—LVS en deux lignes, A et R liés, point au centre, cercle de grènetis;

℞ LVCA en une seule ligne occupant tout le champ, cercle de grènetis.

Denier. Coll. Domenico Massagli . . . . . Valeur 300 fr.

Avec le no 176 nous entrons dans le système frank. Mais ce denier, au premier type de Charlemagne, doit être resté très rare, car le type du monogramme et de la légende circulaire se substitua vers cette époque à l'ancien denier à légende bilinéaire.

177. ✠ CARLVSREXFR en légende circulaire entre deux grènetis, au centre croix aux quatre branches égales;

℞ ✠ ·LVCA en légende circulaire entre deux grènetis. Au centre monogramme carolingien composé des lettres Ɛ.R.L.S, s'appuyant sur un ◇.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 40 fr.

Je parlerai plus loin de ces deniers de Charlemagne à la légende circulaire et au monogramme, au sujet desquels on a si fort discuté.

Milan (Mediolanvm).

178. ✠ CARLVSREXFR en légende circulaire entre deux grènetis, au centre croix pattée à quatre branches égales;
℞ ✠ MEDIOL en légende circulaire entre deux grènetis, l'L porte un signe d'abréviation, au centre monogramme carolingien par Ɛ.
Denier. Ma collection. . . . . Valeur 15 fr.

Pavie (Papia).

179. ✠ CARLVSREXFR en légende circulaire entre deux grènetis, au centre croix pattée à quatre branches égales;
℞ ✠ P·APIA en légende circulaire entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par Ɛ.
Denier. Musée de Bruxelles . . . . . Valeur 25 fr.

Dans la plupart des deniers de Pavie que j'ai eus entre les mains, le nom de la ville est écrit DADIA.

Trévise (Tarvisivs).

180. CARO—LVS en deux lignes, point au centre, cercle de grènetis, A et R sont liés;
℞ ✠ TARVISIVS en légende circulaire entre deux grènetis, croix au centre.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 200 fr.

181. CARO—LVS en deux lignes, point au centre, A et R liés, cercle de grènetis;
℞ ✠ TA·R VISIVS en légende circulaire autour d'un cercle composé de onze points, au centre une petite croisette, cercle de grènetis.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 250 fr.

182. ✠ CARLVS REX FR en légende circulaire entre deux grènetis; croix à branches égales au centre.
℞ ✠ TARVIꝏ· en légende circulaire entre deux grènetis; au centre monogramme carolingien par Ɛ.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 100 fr.

Un denier semblable, de la collection Meyer, porte comme légende de revers ✠ TARV·:·Iꝏ.

183. Grand monogramme carolingien par K occupant tout le champ; un point en haut et un en bas du K; cercle de grènetis;

℞ ✠ TARVIꝏO en légende circulaire autour d'un cercle de quatorze points; un point plus gros au centre.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 150 fr.

Aucun doute ne peut exister sur l'attribution de ce denier à Charlemagne; il est impossible, même au premier coup d'œil, de la faire descendre jusqu'à Charles-le-Chauve. Le monogramme est, du reste, tout à fait semblable à celui du n° 143.

Sans nom d'Atelier.

184. ✠ CARLVSREXFR en légende circulaire entre deux grènetis; au centre monogramme carolingien par K;
℞ ✠ ETLANGACPATROM en légende circulaire entre deux grènetis; au centre un monogramme qui me semble composé des lettres A. P. A. ω.
Denier. Mus. de Bruxelles . . . . . Valeur 200 fr.

Tous les auteurs sont d'accord pour lire ainsi ce denier: *Carlus Rex Francorum et Longobardorum ac Patricius Romanorum.* Mais l'accord cesse dès qu'il s'agit d'interpréter le monogramme du revers: les uns veulent y lire *Ravenna,* les autres *Roma* ou *S. Marcus.* Pour moi je n'y puis trouver aucun de ces trois noms, dont l'inscription dans le champ du revers de la pièce serait, du reste, chose tout à fait anormale. Dans tous les exemplaires que j'ai eus entre les mains et que j'ai examinés avec le plus grand soin, je ne puis trouver qu'un A et un P, et, suspendus à ces deux lettres, l'alpha et l'oméga. Je serais assez porté à trouver là l'origine du monnoyage commun des papes et des empereurs, et j'interprète A. P. par *Adrianus Papa;* le monogramme de l'Empereur d'un côté, celui du Pape de l'autre; l'alpha et l'oméga au revers, comme dans certains deniers de Bénévent.

SECOND TYPE. — *Avec le Monogramme.*

Sans vouloir rentrer dans une discussion épuisée, je ne crois pas pouvoir me dispenser de dire quelques mots au sujet de la grande querelle qui, vers 1853, partagea en deux camps des numismatistes: les uns donnant et les autres refusant à Charlemagne l'invention du monogramme inscrit dans le champ des deniers.

Jusqu'en 1848 aucun doute ne s'était élevé à ce sujet; Le Blanc, Lelewel, tous les auteurs qui avaient écrit sur la numismatique, avaient

adopté l'attribution à Charlemagne de l'apposition du monogramme dans le champ des monnaies. M. de Longpérier, dans sa *Notice sur les monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau* (Paris 1848), s'éleva contre cette opinion généralement reçue. Combattu par M. de Coster et M. Cartier, il fut soutenu par M. B. Fillon ; la querelle prit des proportions aiguës que ne semblait pas devoir comporter le sujet. Enfin, M. B. Fillon s'étant rallié à l'opinion générale, M. de Longpérier resta seul à soutenir le petit-fils contre son grand-père. Il se trompa seulement en étant trop absolu. Ayant constaté que Charles II avait émis des deniers à la légende CARLVSREXFR, accompagnée du monogramme carolingien, il conclut à l'attribution au fils de Louis Ier de tous les deniers portant le monogramme et la légende circulaire. L'apparition postérieure du denier n° 184, et surtout les découvertes du Veuillin, de La Haye, de Melle et d'Auzeville, ne peuvent laisser aucun doute. La vérité est que Charlemagne fut l'inventeur de cette nouvelle monnaie, mais qu'il s'en servit peu ou pas dans les ateliers d'Aquitaine, où monnoyait en son propre nom son fils Louis. Charles-le-Chauve, au contraire, employa dans ses seuls ateliers d'Aquitaine ce type créé par son grand-père, et cela pendant toute la durée de son règne. Telle est, je le répète, la vérité démontrée par les trouvailles. Ici, comme dans la plupart des discussions, on peut dire que personne n'avait complètement raison ni complètement tort.

Aqs, Daqs, Dax, (AQVAE VASCONIAE Civitas, seu *Aquæ Tarbellicæ*).

185. ✠ CARLVSREXFR en légende circulaire entre deux grènetis ; au centre croix carolingienne à branches égales ;

℟ ✠ CIAGVIS en légende circulaire entre deux grènetis ; au centre monogramme carolingien par K.

Denier. Ma collection . . . . . Valeur 200 fr.

Presque tous les auteurs qui se sont occupés de ce denier en ont attribué l'émission à l'atelier d'Aix-la-Chapelle ; c'est une erreur évidente ; Aix-la-Chapelle n'a jamais été une ville épiscopale, une cité. Deux localités du nom de Aquæ ont seules le droit de réclamer ce titre, à savoir : Aquæ Sextiæ (Aix) et Aquæ Tarbellicæ ou Vasconiæ (Dax). C'est à la seconde de ces villes que j'attribue toutes les monnaies qui portent le nom Aquæ ou Aquis accompagné de la qualification urbs ou civitas. En voici les raisons : Le droit de frapper monnaie n'était pas, sous les

Carolingiens, donné au hasard ou par simple faveur; les ateliers monétaires étaient placés dans des centres commerciaux ou de transit important, là où il y avait besoin d'espèces monnoyées pour les relations commerciales. C'est ce qui explique comment des villes très anciennes ne battirent jamais monnaie, tandis que beaucoup de simples bourgs, d'abbayes, *de vici*, furent dotés d'ateliers monétaires. Les villes situées dans la montagne, loin de centres commerciaux ou populeux, en furent toujours privées. Ainsi on ne connaît pas de monnaies carolingiennes frappées à Grenoble, Embrun, villes supérieures à Aix comme situation administrative.

Dax, situé dans la plaine, à l'entrée de la région pyrénéenne, eut de tous temps une grande importance. Pline, dit Adrien de Valois, «Aquarum Tarbellicarum incolas Aquitanos vocat, putatque vel potius affirmat Aquitaniam nomen eis suum debere». Le roi d'Aquitaine, Pépin Ier, y frappa plusieurs monnaies incontestées; son père, l'empereur Louis, y avait aussi émis les deniers à la légende *Aquis Vasconiæ* et les oboles à la légende AQVIS; Charles-le-Chauve y continua cette fabrication, et c'est à lui que sont dus et le n° 185 et les autres deniers analogues que l'on trouvera gravés pl. XXIII, nos 52, 53, 54 et 55.

C'est donc à tort que j'ai classé au règne de Charlemagne notre n° 185. Je l'ai fait seulement pour que les numismatistes, habitués à voir dans cette monnaie l'atelier d'Aix-la-Chapelle, retrouvassent facilement ce produit réel d'un atelier apocryphe.

Arles. (Arela Civitas seu Arelatvm, seu Arelatae).

186. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis; au centre monogramme carolingien par K;

℟ ✠ ARELATO entre deux grènetis; au centre croix carolingienne à quatre branches égales.

Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 25 fr.

187. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par K;

℟ ✠ AR·ELATO entre deux grènetis, au centre croix carolingienne à quatre branches égales.

Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 25 fr.

La cité d'Arles fut le grand atelier méridional sous les premiers caroingiens; j'ai cru devoir partager entre Charlemagne et Charles-le-Chauve

les deniers au type des nos 186 et 187, donnant au dernier, naturellement, ceux où les points secrets de la légende sont les plus nombreux. Si l'on n'adoptait pas ce partage, il resterait dans le monnoyage d'Arles, entre Louis-le-Débonnaire et Louis-le-Bègue, une grande lacune qu'aucun fait historique ne semble expliquer.

Il est vrai qu'Arles est sur la rive gauche du Rhône, et que l'Aquitaine avait la rive droite du fleuve pour limite à l'Est. Attribuer à Charles-le-Chauve, comme roi d'Aquitaine, un atelier monétaire à Arles semble contraire à la donnée géographique. Je suis néanmoins de l'avis de M. de Longpérier (*Cat. J. Rousseau*, pag. 118): « On s'étonnera peut-être, dit-il, de voir Arles au nombre des villes du royaume d'Aquitaine, car sa position actuelle à l'orient du Rhône ne conviendrait guère à cette classification; mais il est certain que, sous Constantin, la ville s'était étendue sur la rive droite du fleuve.... Adrien de Valois assure que la ville de Constantin était à l'occident du Rhône, ce qui me paraît confirmé par un passage de Cassiodore qui, vers le milieu du sixième siècle, écrivait : *Arelate est civitas supra undas Rhodani constituta, quæ in orientis prospectum tabulatum pontem per nuncupati fluminis dorsa transmittit.* En effet, si le pont était établi à l'orient de la ville, il fallait qu'elle fût sur la rive droite du fleuve. Ce n'est probablement qu'au commencement du dixième siècle, lors de la construction de Saint-Trophime, que la ville d'Arles fut rétablie à l'orient du Rhône, pour devenir la capitale du royaume de Bourgogne uni à celui de Provence ».

Pour moi je crois qu'il existait deux centres de population sur chacune des rives du fleuve. L'ARELATVM de la rive droite faisait partie du royaume d'Aquitaine, et celui de la rive gauche appartenait à la Provence, ce qui explique le double monnoyage au nom d'Arles.

Cernay ? Sennheim (SENNEN).

188. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par K;
℞ ✠ SENNES entre deux grènetis, au centre une croix à branches pattées haussée sur trois degrés.
Denier. Cab. de Fr. . . . . Valeur 150 fr.

189. ✠ CARLVS REX FR entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par un C;
℞ ✠ SENNES entre deux grènetis, au centre croix carolingienne à branches égales.
Denier Ma collection . . . . . Valeur 100 fr.

M. de Longpérier, comparant ces deniers avec ceux de Mayence (n° 206 et 207), est amené, par suite de l'identité de type, à en chercher l'émission dans le voisinage de cette dernière ville. Il trouve le bourg de Sennheim, autrefois SENNEN, appartenant à l'église de Strasbourg et assez rapproché de Mayence. C'est là qu'il place l'atelier de SENNES.

M. Salmon réclame ces deux deniers pour Sens, et s'appuie sur des textes où il trouve le nom de Sens écrit SENIS et comme adjectif, SENNENSIS, d'où il conclut que le nom de la cité s'écrivait indistinctement SENONES et SENNES.

Pour moi j'adopte sans hésiter l'attribution de M. de Longpérier; l'identité de type est trop frappante entre les n°s 188 et 209 pour permettre aucune hésitation.

Châteaudun (CASTRVMDVNI ou DVNENSE).

190. ✠ CARLVSREXF entre deux grènetis, au centre croix carolingienne à branches égales;
℞ ✠ CASTELDVN entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par E.
Denier. Combrouse, pl. X, n° 4.

Je n'ai pas vu ce denier en nature; si la figure est exacte, l'attribution à Châteaudun ne peut être douteuse.

Chelles (CALA ou CALÆ *Monasterium*).

191. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis, au centre croix carolingienne à branches égales;
℞ ✠ CALAMONAS entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par K.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 150 fr.

Chelles était autrefois une villa royale sur la Marne, à quatre milles de Paris; Chlotilde, femme de Clovis I, y fonda un monastère de femmes sous l'invocation de Saint-Georges; l'abbaye fut augmentée et enrichie par la reine Bathilde; une basilique y fut fondée par elle; puis les rois y firent construire un palais qui existait encore en l'an 1008, et où se réunit le concile.

Nous avons des triens mérovingiens frappés à Chelles et qui portent la légende CALA. Il est à croire, en raison de la faveur dont jouissait près des rois franks cette célèbre abbaye, que l'atelier monétaire y fonctionna sans discontinuer jusqu'à la mort de Charles-le-Chauve.

PLANCHE XIII.

Dorestadt.

192. ✠ CARLVSEXFR entre deux grènetis, au centre étoile à six rayons, chaque rayon terminé par une petite boule;
℞ ✠ DORESTADO entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par K.
Denier. Mus. de Bruxelles . . . . . Valeur 30 fr.

193. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis, au centre croix carolingienne à quatre branches égales;
℞ ✠ DORESTADO entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par K.
Denier. Mus. de Bruxelles. . . . . Valeur 20 fr.

194. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis, au centre croix carolingienne à quatre branches égales cantonnée d'un point au deuxième;
℞ ✠ DOREꝏTADO entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par K.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 20 fr.

195. ✠ CARLVꝏREXFR entre deux grènetis; au centre croix cantonnée de quatre points allongés à l'angle de chaque canton;
℞ ✠ DOREꝏTADO entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par K.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 20 fr.

196. ✠ COJVꝏREXFR entre deux grènetis, au centre croix carolingienne;
℞ ✠ DOREꝏTADO entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par K.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 20 fr.

Je n'ai rien de nouveau à dire sur cet atelier de Dorestadt, si ce n'est de faire remarquer combien devait être important cet Emporium de Dorestadt qui nécessitait la création d'une aussi grande quantité de monnaies.

Dun-sur-Meuse.

197. ✠ CARLVSREXF entre deux grènetis; au centre croix carolingienne;
℞ ✠ DVNNOS entre deux grènetis; au centre monogramme carolingien par K.
Denier. Coll. Voillemier . . . . . Valeur 200 fr.

(Voir le nº 53).

Laon (LAVDVNVM Civitas).

198. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis; au centre croix carolingienne cantonnée de quatre points;

℞ ✠ LAVDVNO•• entre deux grènetis ; au centre monogramme carolingien par Ɛ.
Denier. *Rev. Belge* 1855.

Laon, sous la première race, portait le nom de LVGDVNVM CLAVATVM ou LVGDVNVM CLOATVM. Nous le trouvons sous Charlemagne avec la forme LAVDVNVM; Frodoard le nomme LAVDVNVM CLAVATVM. Nous le reverrons à sa première forme sous Charles-le-Chauve et ses successeurs, puis le nom de LAVDVNVM finit par prévaloir et nous donne par contraction la forme actuelle *Laon*.

199. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis; au centre LADVNO autour d'une petite croisette;
℞ ✠ SCAMARIA entre deux grènetis ; au centre monogramme carolingien par Ɛ.
Denier. Coll. du Lac . . . . . Valeur 300 fr.

Voici une exception à la règle que nous avons indiquée, à savoir qu'à partir de l'adoption du nouveau type monétaire par Charlemagne, tous les ateliers placés sous des vocables de saints disparaissent jusqu'à la fin du règne de Louis-le-Débonnaire. Quant à l'atelier, il ne peut exister aucun doute; nous savons que l'Église épiscopale de Laon était placée sous l'invocation de la Vierge.

Lyon.

200. ✠ CAROLVSREXFR entre deux grènetis ; au centre croix carolingienne;
℞ ✠ LVGDVNVM entre deux grènetis ; au centre monogramme carolingien par K.
Denier. Ma collection ; poids 1gr,70. . . . . Valeur 40 fr.

Les caractères formant la légende du revers sont d'un aspect singulier et paraissent faire de ce denier une pièce postérieure au règne de Charlemagne. De même le nom de Charles écrit sous la forme CAROLVS n'est pas habituel sur les monnaies de cette époque. Je ne vois pas cependant qu'on puisse placer cette pièce ailleurs.

Marseille (Massilia Civitas).

201. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis ; au centre monogramme carolingien par K.
℞ ✠ MAꟽꟽILIA entre deux grènetis ; au centre croix carolingienne.
Denier. Mus. de M. . . . . Valeur 150 fr.

202. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis ; au centre croix carolingienne;

℞ ✠ MASSILIA entre deux grènetis; au centre monogramme carolingien par K.

Denier. B. Fillon . . . . . Valeur 150 fr.

Metallum (tribut ou impôt).

203. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis; au centre monogramme carolingien par K;

℞ ✠ EXMETALLONOVO entre deux grènetis; au centre croix carolingienne.

Denier. Mus. de M. . . . . Valeur 50 fr.

204. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis; au centre croix carolingienne;

℞ ✠ EXMEALLONOVO entre deux grènetis; au centre monogramme carolingien par C.

Denier. Ma collection; poids 1gr,70 . . . . . Valeur 50 fr.

Voir pour ce denier, pl. XI, n° 97, pag. 89 où j'ai expliqué le sens de cette légende.

Mayence.

205. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis; au centre croix carolingienne cantonnée de quatre points;

℞ ✠ MOGONTIA entre deux grènetis; au centre monogramme carolingien par K.

Denier. Mus. de Bruxelles. . . . . Valeur 30 fr.

206. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis; au centre monogramme carolingien par K;

℞ ✠ MOGONTIA entre deux grènetis; au centre croix pattée.

Denier. Ma collection; poids 1gr,60. . . . . Valeur 30 fr.

207. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par K;

℞ ✠ MOGONTIA rétrograde entre deux grènetis, au centre croix haussée sur trois degrés.

Denier. Ma collection; poids, 1gr,55. . . . . Valeur 40 fr.

208. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par K;

℞ ✠ MOGONTIA entre deux grènetis; au centre un grand P.

Denier. Ma collection, poids 1gr,60 . . . . . Valeur 40 fr.

J'ignore complètement quel peut être le sens de cette lettre P placée dans le champ du n° 208.

On voit, par le nombre et la variété des types créés par cet atelier, combien était considérable l'importance de Mayence à l'époque carolingienne.

Melle (METVLLO).

209. ✠ CARLVS REX FR entre deux grènetis, au centre croix carolingienne;
℞ ✠ METVLLO entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par K.
Denier. Ma collection. . . . . Valeur 10 fr.

La petite ville de Melle, dans le Poitou, possédait des mines d'argent d'une grande richesse. Aussi Charlemagne et ses successeurs y maintinrent un atelier monétaire dont les produits sont d'une abondance et d'une variété extrêmes. Cette prolongation de la fabrication dans un même atelier amena nécessairement des variantes dans les légendes, des points secrets, puis, par la suite même d'une longue immobilisation, des dégénérescences de type très accusées. Il en résulta, chez les auteurs qui s'occupèrent de la numismatique poitevine, une tendance assez naturelle, du reste, à annexer au monnoyage seigneurial des comtes de Poitou la majeure partie des produits de cet atelier. Mais on est allé beaucoup trop loin dans cette voie. Si on voulait y suivre les numismatistes poitevins, on arriverait à ce résultat inadmissible : c'est qu'à une certaine époque le monnoyage des comtes de Poitou aurait été plus important que tout le monnoyage royal.

Je n'essaierai pas de placer les limites en-deçà desquelles s'arrête la fabrication royale dans l'atelier de Melle. De plus experts que moi s'y sont égarés; on y arrivera peu à peu par l'examen attentif des trouvailles; malgré les travaux de MM. Lecointre-Dupont, B. Fillon, Poëy d'Avant et de mon savant ami et confrère M. Caron, le dernier mot n'est pas dit sur ce sujet.

Noyon (NOVIOMAGVS, NOVIOMVS Villa).

210. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis, au centre croix carolingienne;
℞ ✠ NOVI◇—IM entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par K.
Denier. Cab de Fr. . . . . Valeur 150 fr.

Si nous ne connaissions d'autre denier au nom de Noyon que celui-ci, nous serions naturellement portés à l'attribuer à la cité épiscopale NOVIOMAGVS *Veromanduorum*; mais nous trouverons plus tard deux deniers ayant pour légende HN◇VI◇MVILLA au type de l'édit de Pîtres. Cette qualification de *Villa* éloigne de suite la pensée de la cité

de Noyon. Deux localités peuvent, selon moi, réclamer la fabrication de ces monnaies : *Noyon-sur-Andelle*, près Pont-de-l'Arche que cite Adrien-de-Valois sous la forme NOVIOMAGVS, NOVIOMVS;

Puis une villa royale dont le savant géographe rapporte ce qui suit d'après Frodoard: Noviomagi (la cité de Noyon), ut in claris Galliæ urbibus omnibus, suum fuit Regibus nostris Palatium, quale antea Imperatoribus Rom. fuerat. Certe Chlotarius, Chlodovei junioris filius, Dagoberti nepos, Godbertæ nobili virgini suum Noviomagense Palatium cum suburbano oratorio Georgii Mart. duasque *villas fiscales*, ac aliquot puellas regendus dedisse dicitur.

Mais ces villæ fiscales existaient-elles encore du temps de Charlemagne, cela ne paraît pas certain. Comme de plus les ◇ carrés sont d'un emploi bien plus fréquent à l'ouest de la Seine qu'au nord de la Gaule, et que nous trouvons ces caractères non seulement sur la monnaie de Charlemagne, mais, et surtout sur les deniers n°s 159 et 160 au type de l'édit de Pitres, je suis de préférence porté à en attribuer l'émission à *Noyon-sur-Andelle*.

Rouen.

211. ✠ CARLVSREXFR entre deux grènetis, au centre croix carolingienne;
℞ ✠ ROTOMAGVS entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien par K;
Denier. Rev. Belge 1852.

Saint-Denis (SCIDIONVSII Monasterium).

212. ✠ CARLVSREXF entre deux grènetis, au centre monogramme carolingien;
℞ ✠ SCIDVONISII entre deux grènetis, au centre croix pattée.
Denier. Ma collection . . . . . Valeur 75 fr.

Ce denier et celui de Sainte-Marie de Laon sont les deux seuls exemplaires d'une monnaie avec un vocable de saint pendant la seconde moitié du règne de Charlemagne. Les caractères de la légende du revers sont d'un aspect et d'une dimension qui se rapprochent plus de ceux que nous avons vus sur les deniers de Mayence (n°s 206, 207 et 208) que de ceux des ateliers Neustriens; peut-être n'est-ce pas l'antique *Catolacum*, et faudrait-il chercher un autre monastère de Saint-Denis à l'est de l'Empire.

PLANCHES

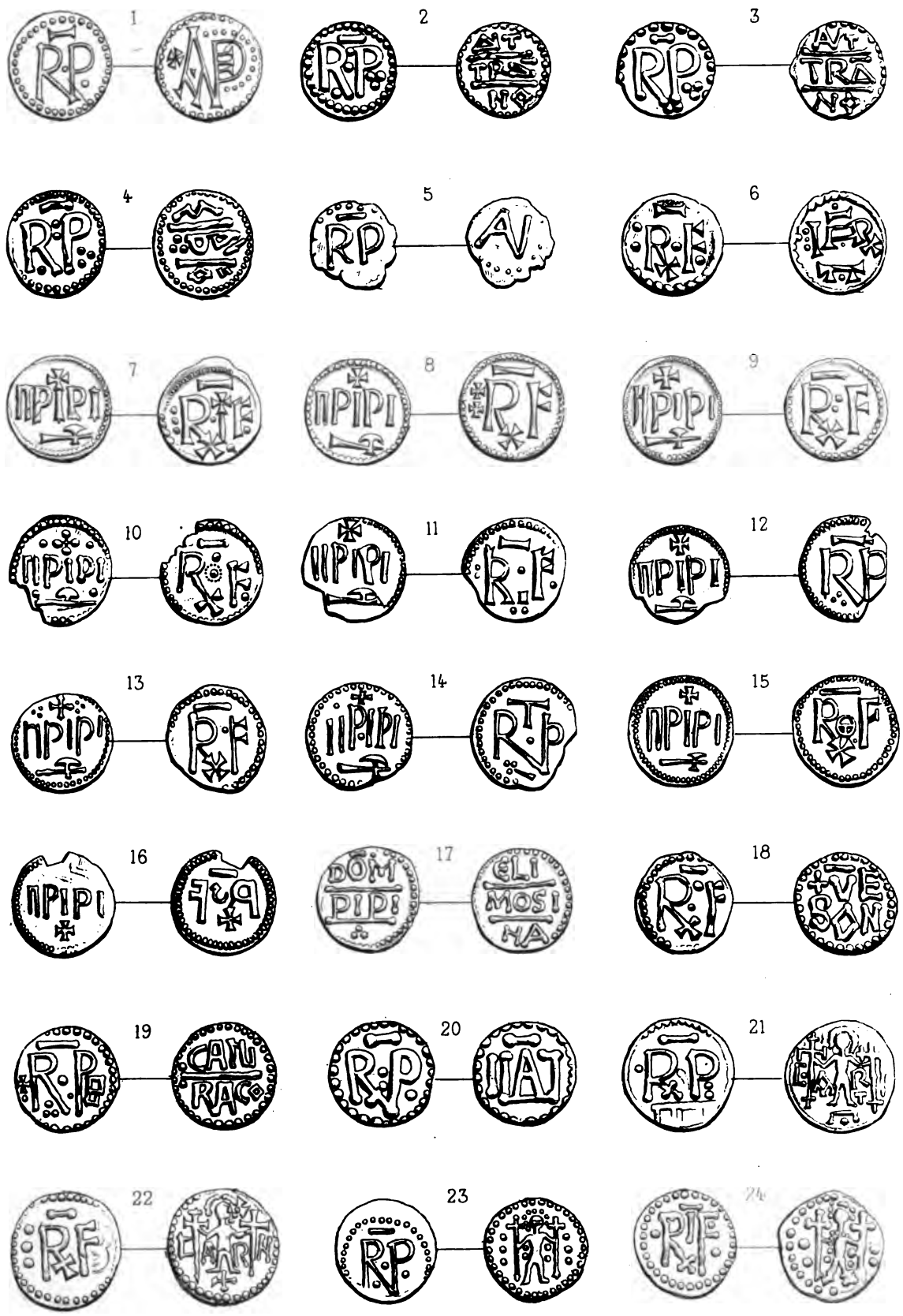

L.Dardel sculpt

Imp Ch Chardon

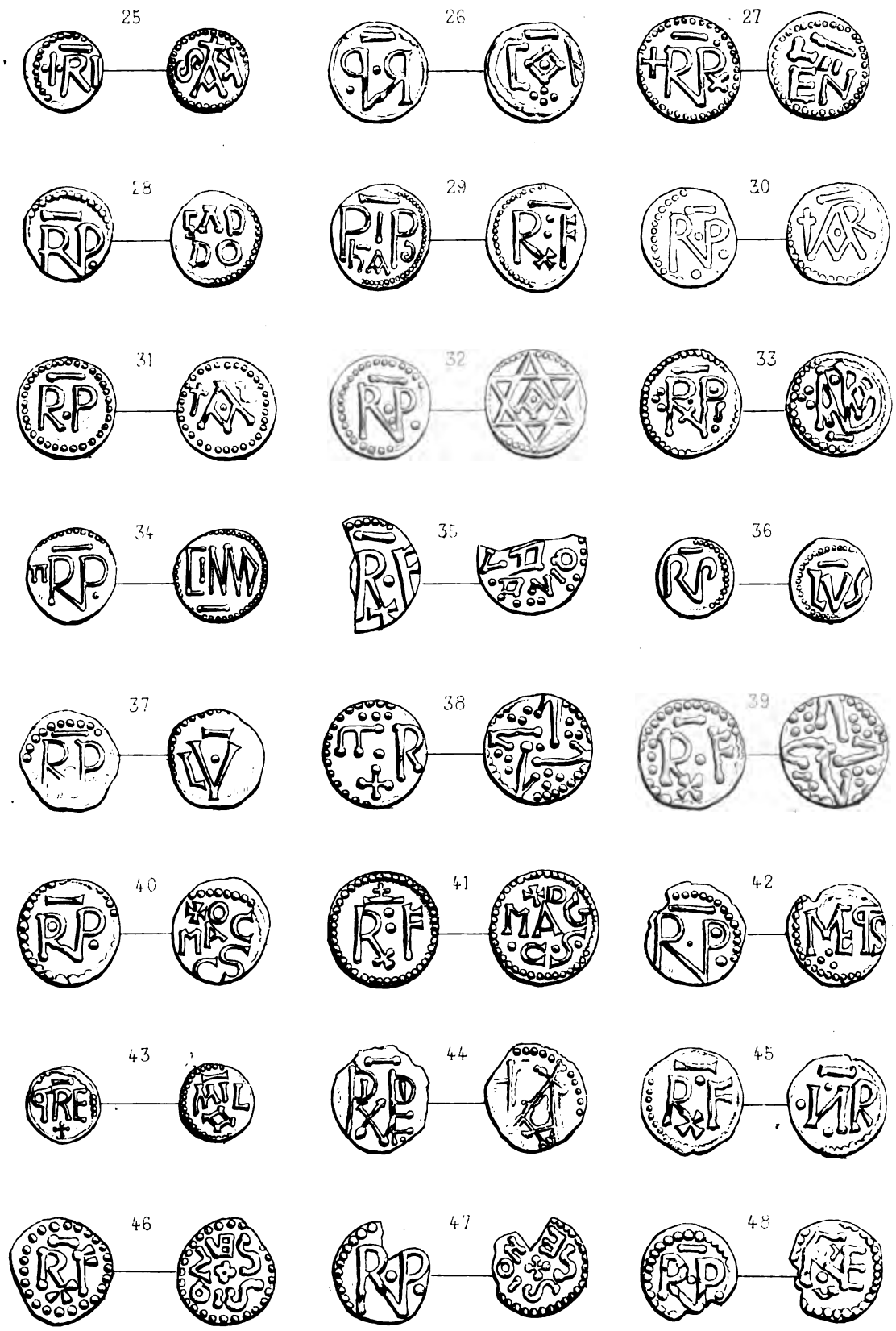

L. Dardel sculp.

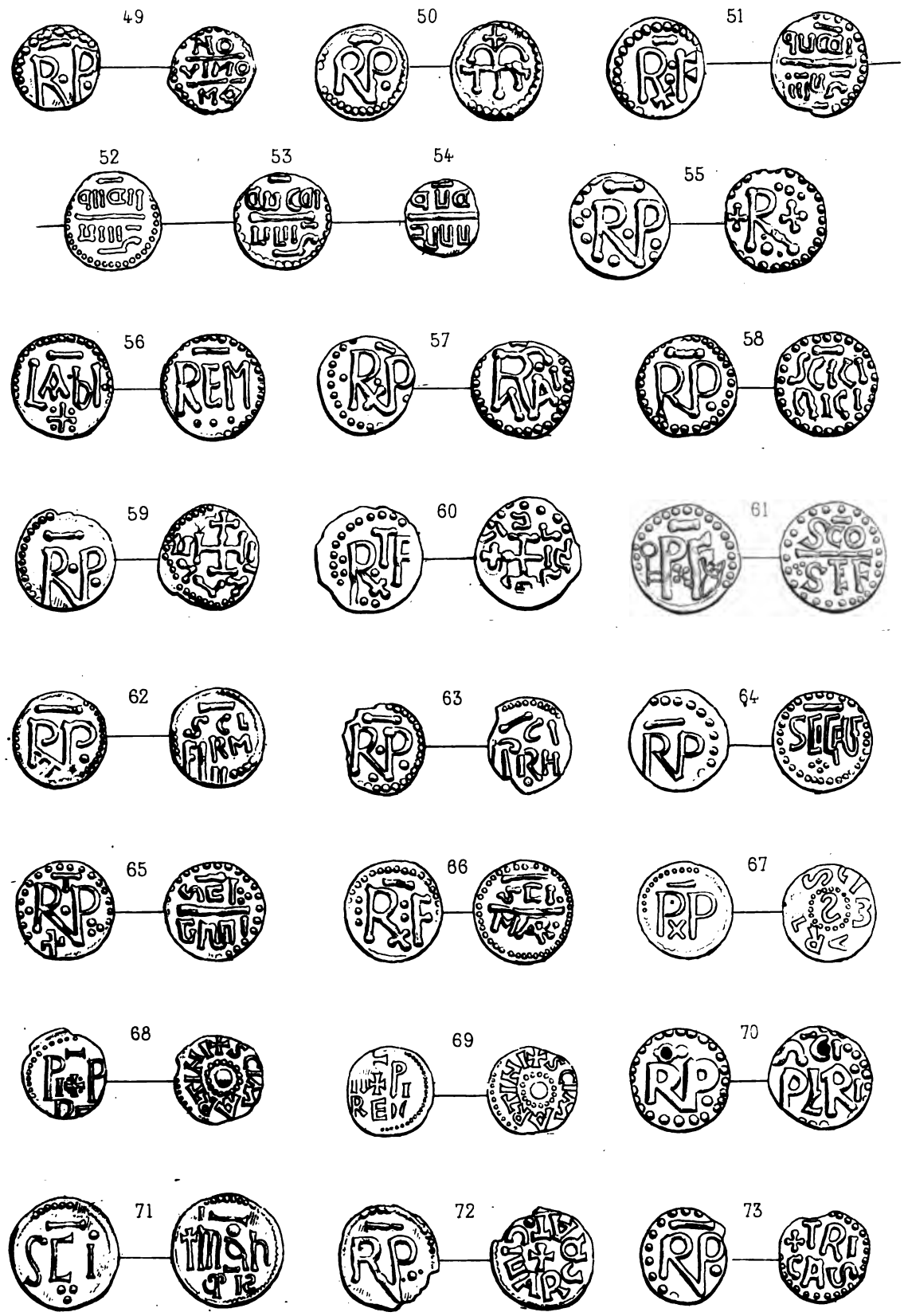

L. Dardel sculpt.

Imp. Ch. Chardon

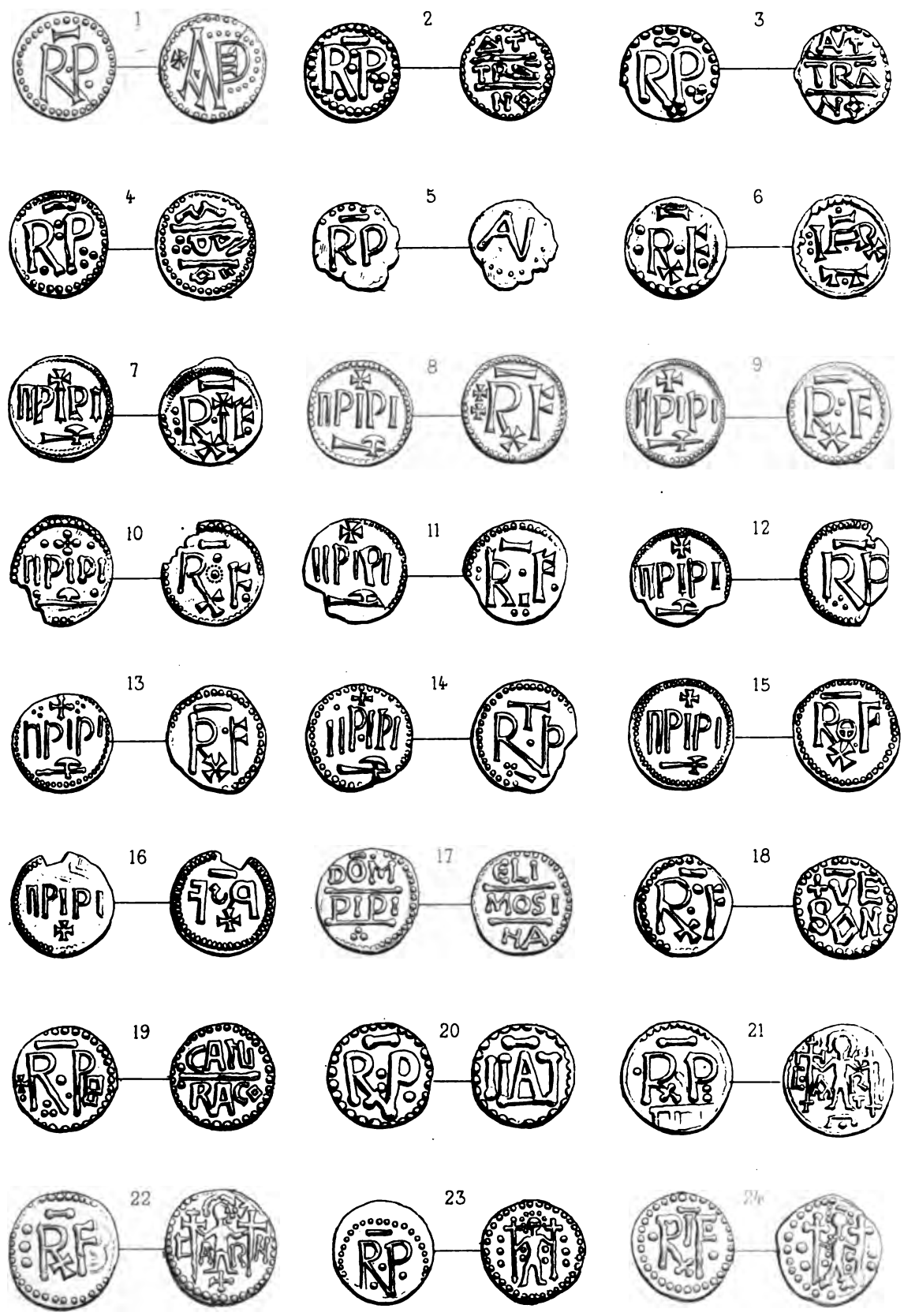

L. Dardel sculpt

Imp. Ch. Chardon

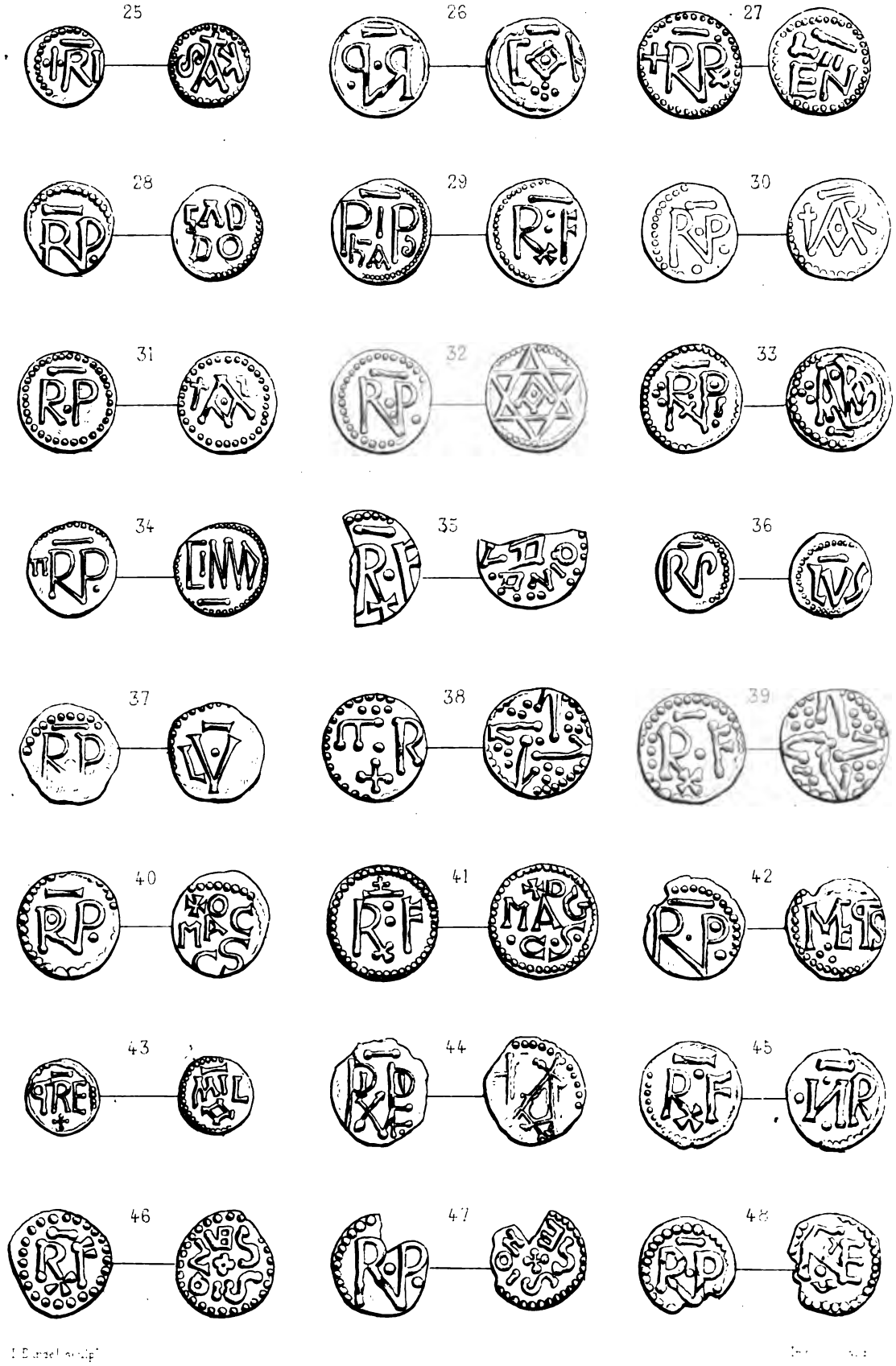
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48

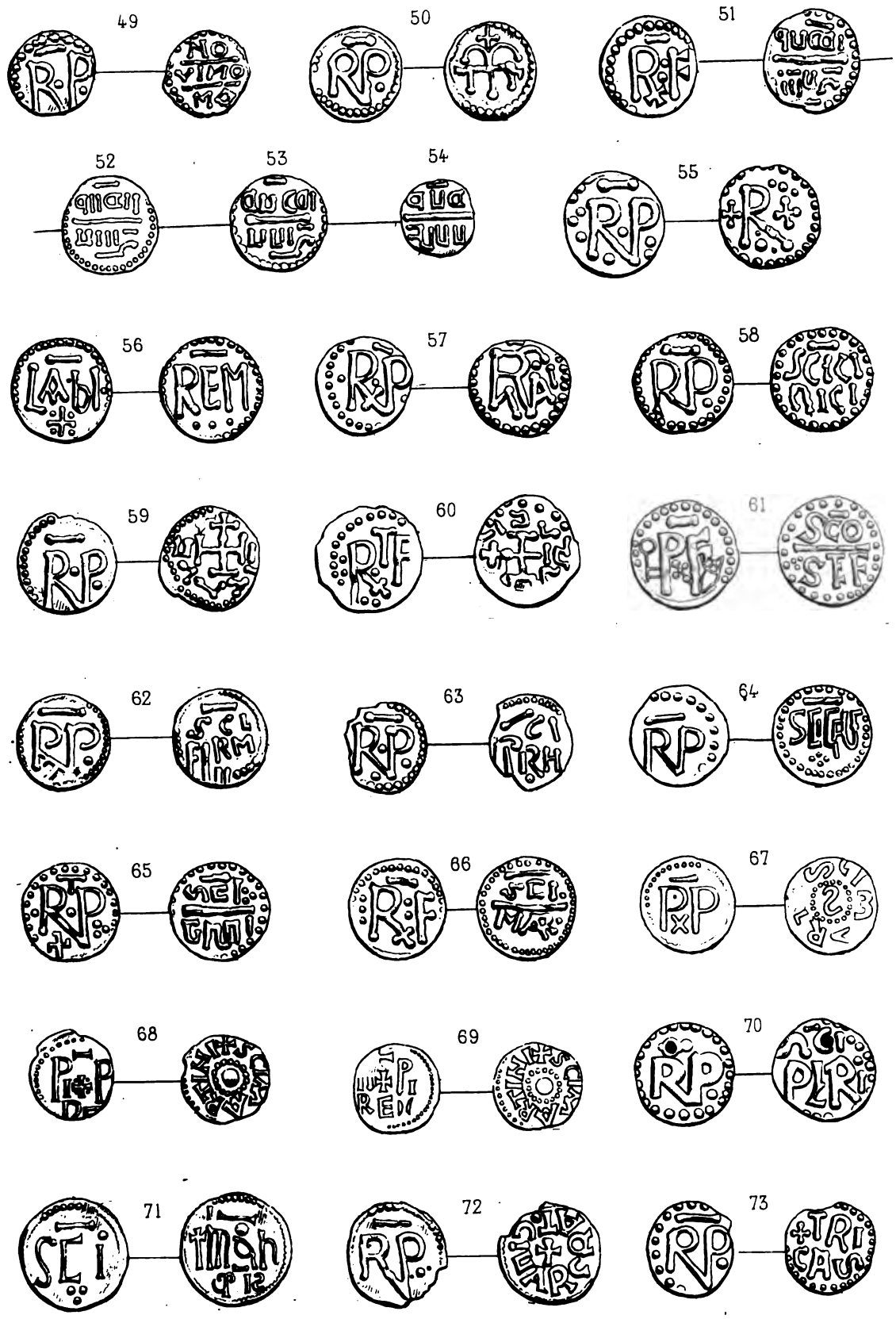

L. Dardel sculp.t Imp Ch. Chardon

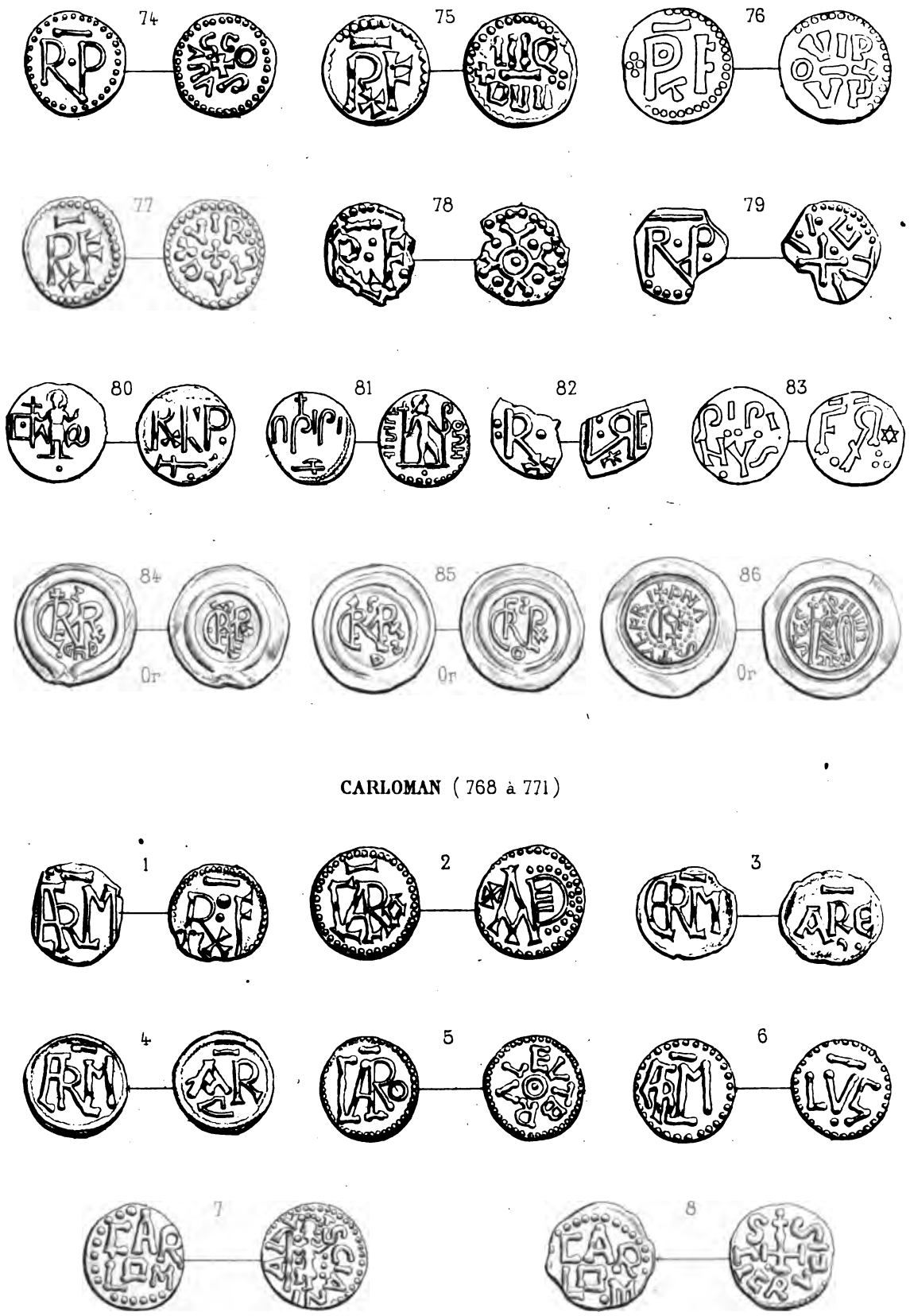

CARLOMAN (768 à 771)

CHARLEMAGNE (768-814)

1er TYPE SANS MONOGRAMME

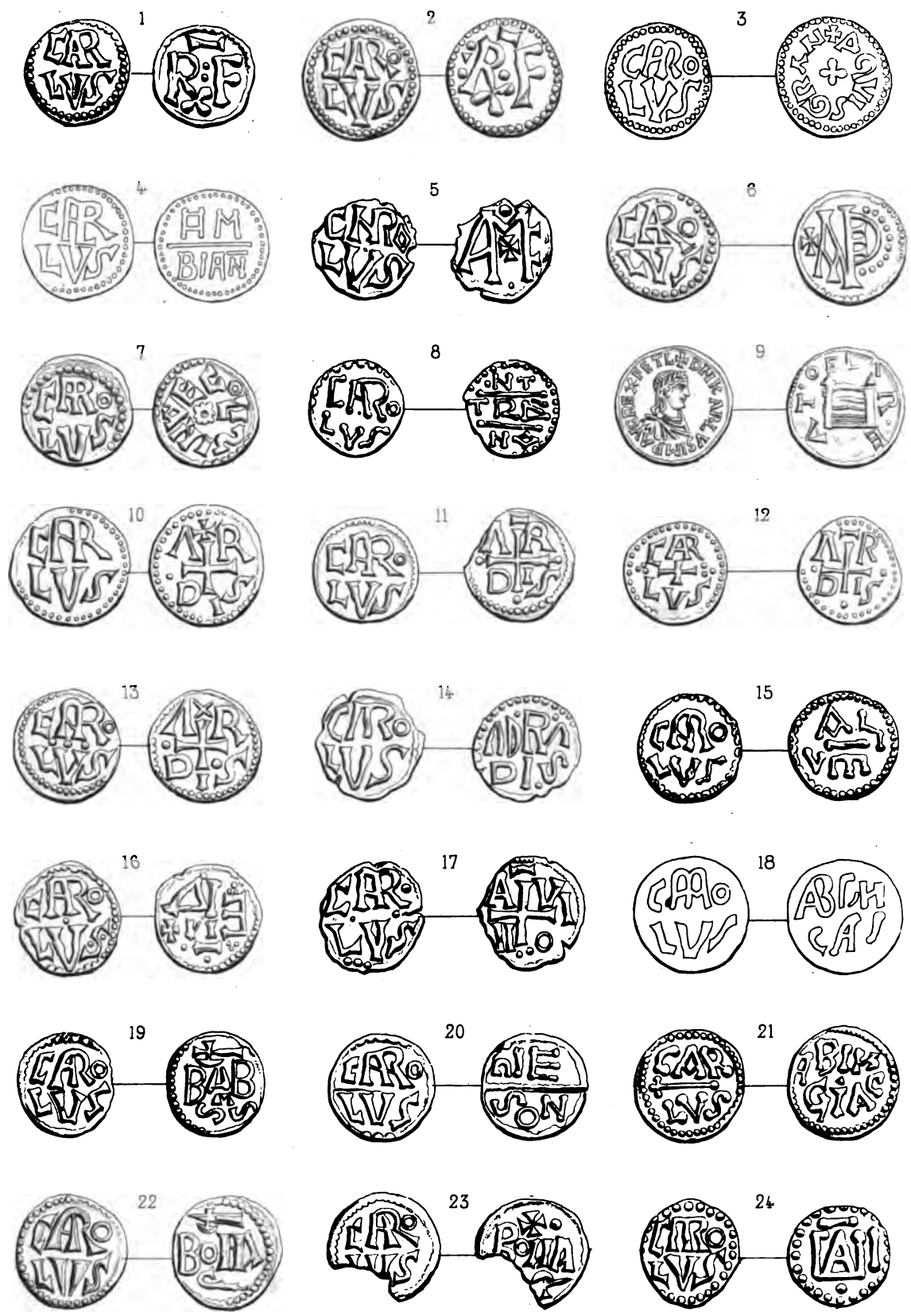

L. Dardel sculpt.

Imp. Ch. Charis.

L. Dardel sculp.t

Imp. Th. Chenevier

L Dardel sculpt

Imp Ch Chardon

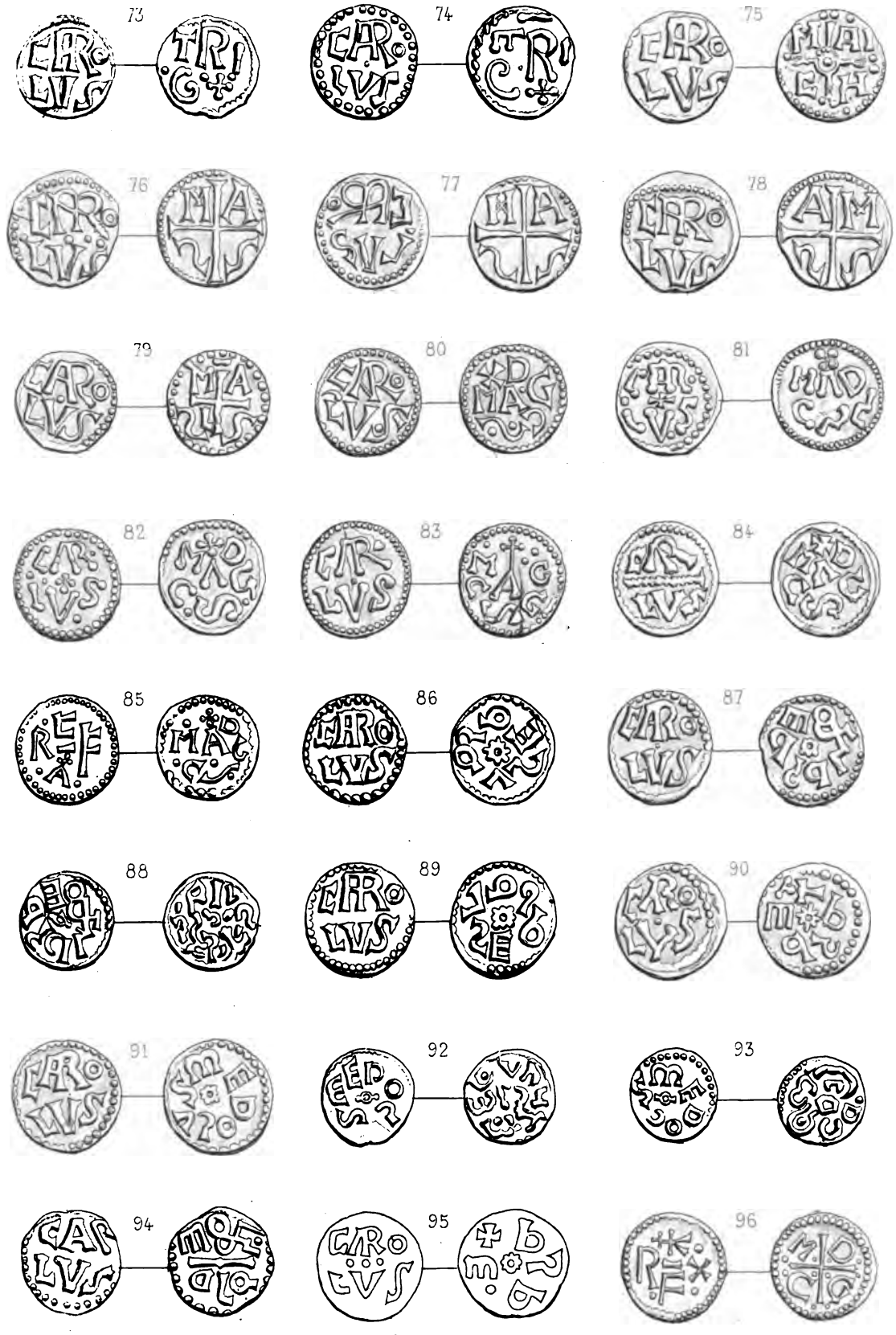

L. Dardel sculp.t Imp. de Chaix

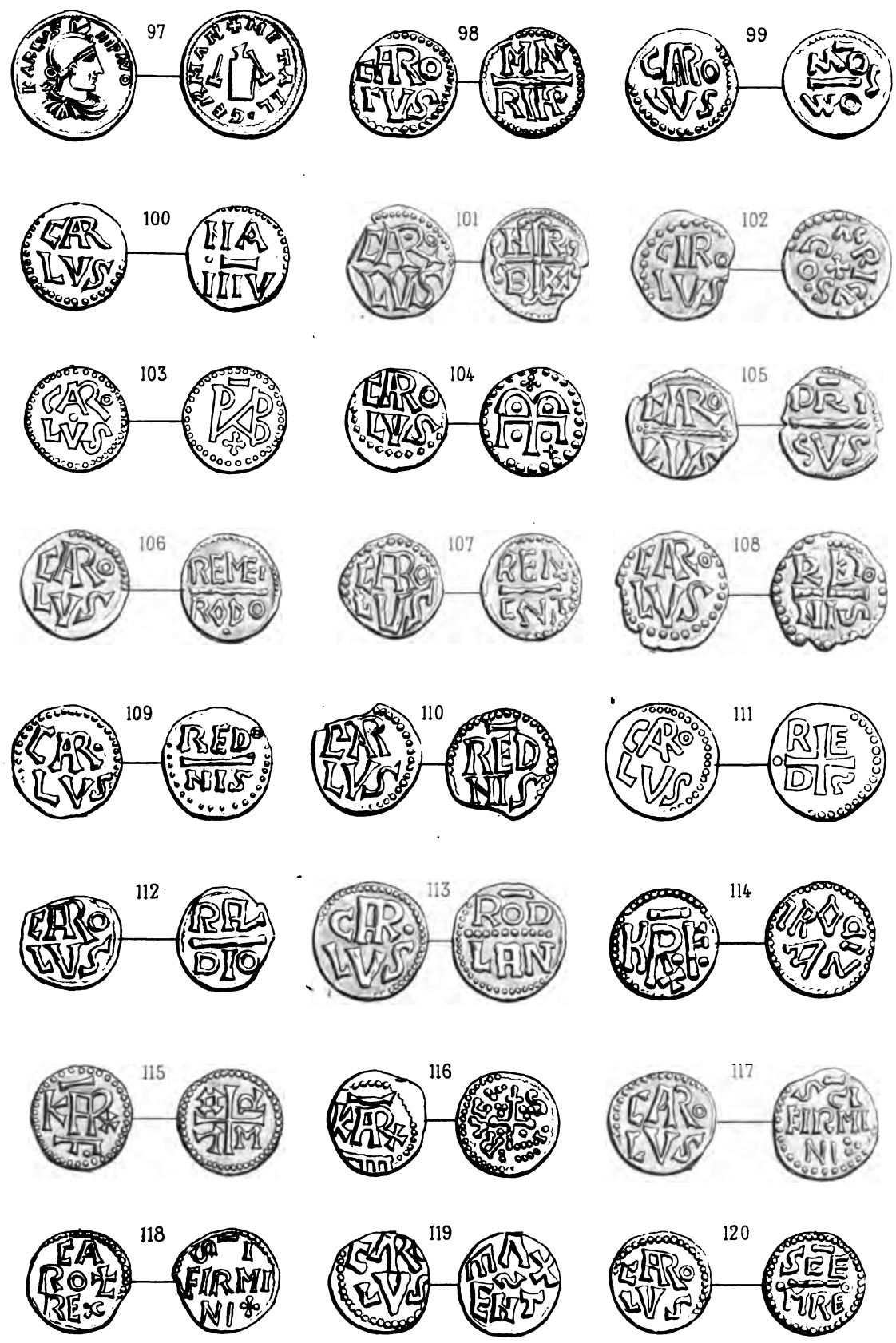

L Dardel sculp.t

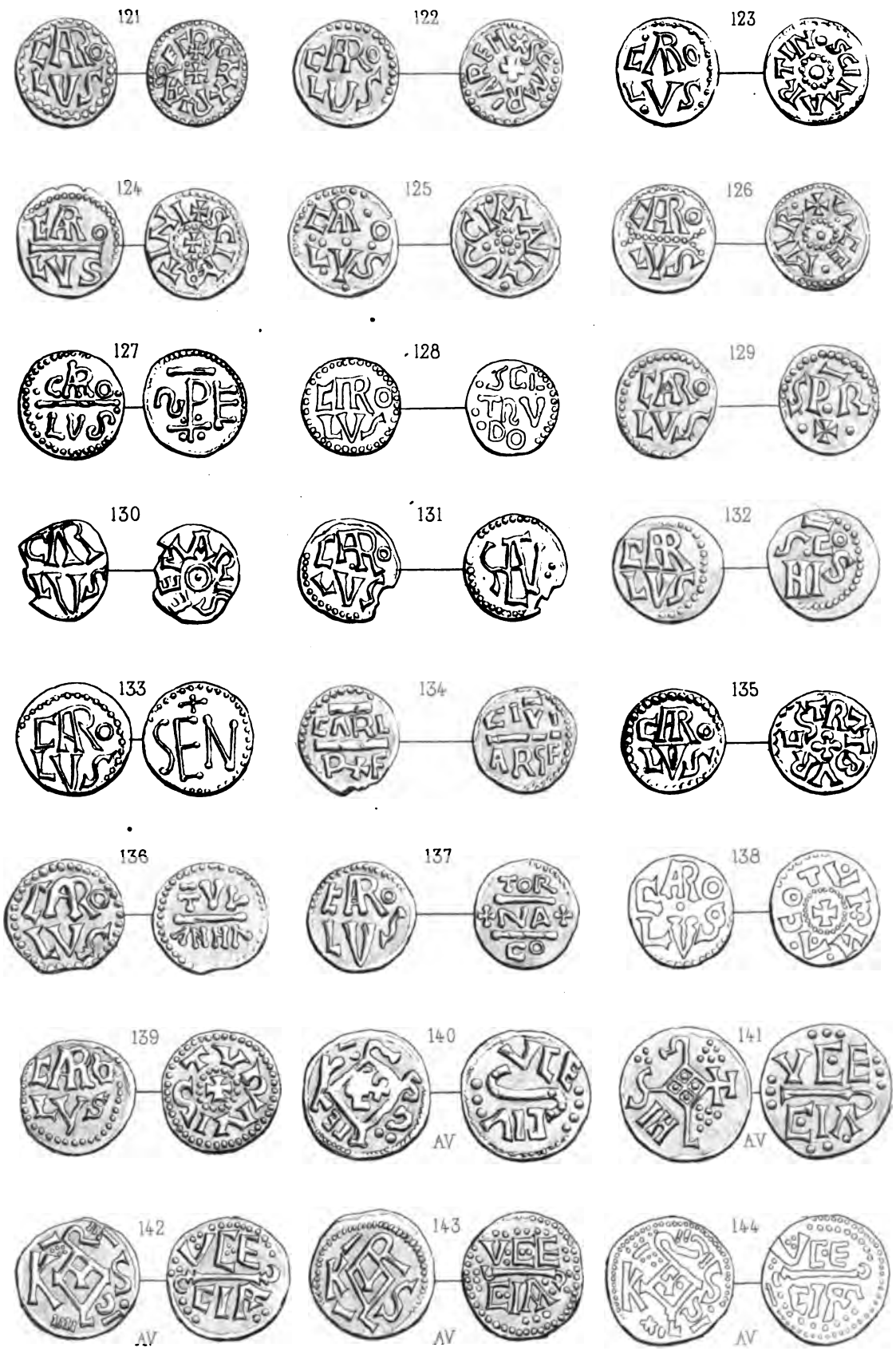

L. Dardel sculpt

Imp Ch Chardon

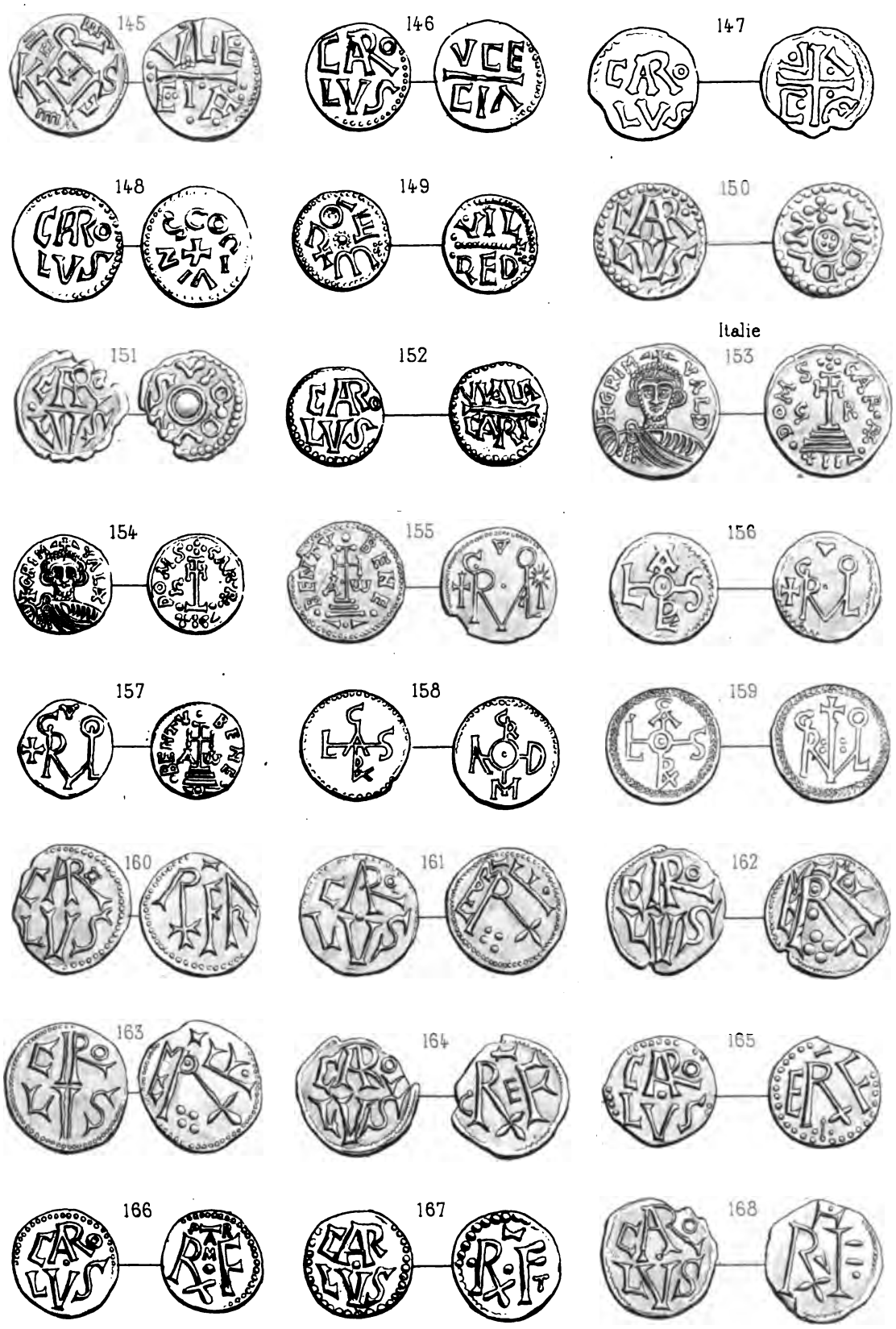

L. Dardel sculp.t Imp. Ch. Chardon

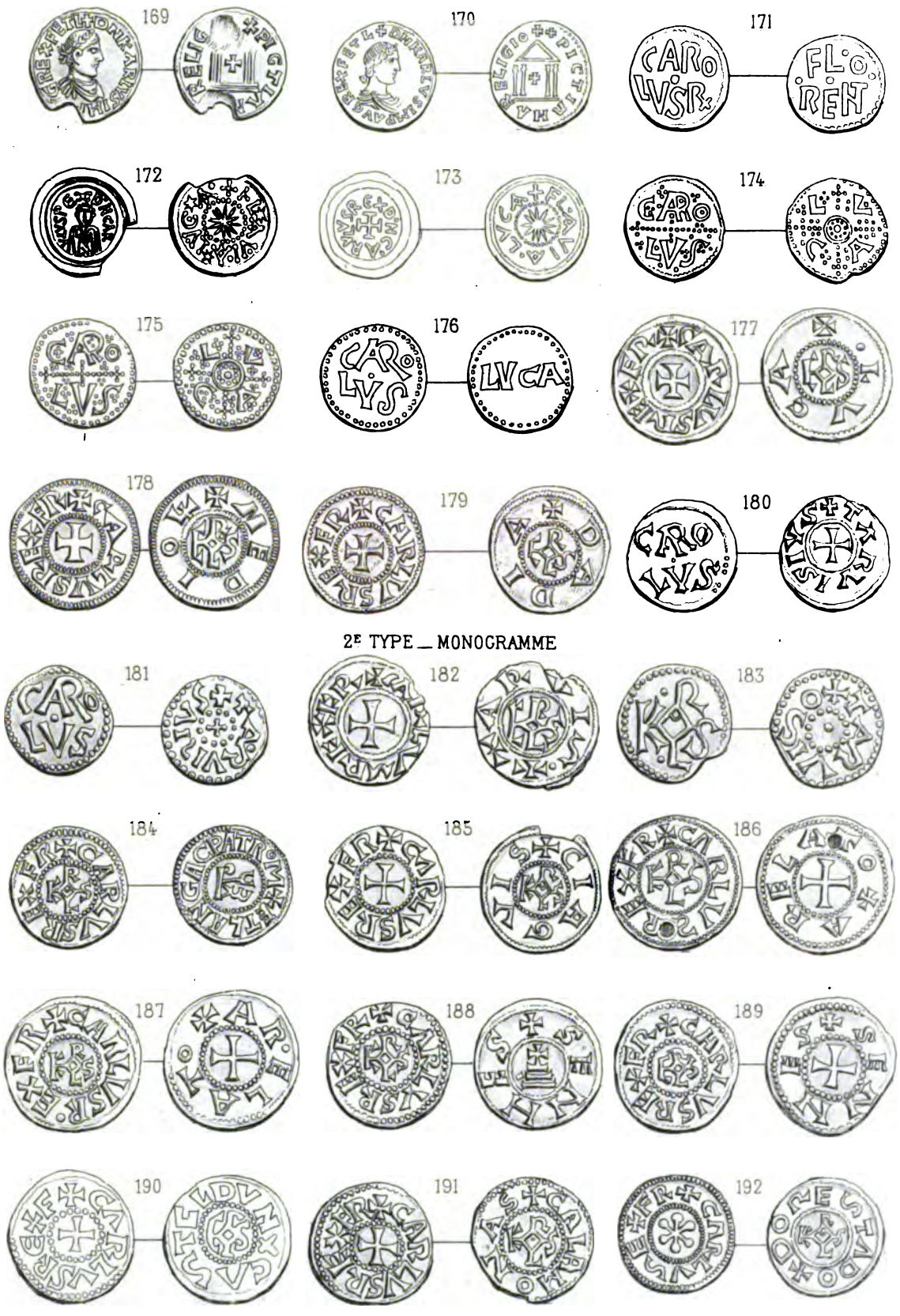

L. Dardel sculpt.

Imp. Ch. Chardon.

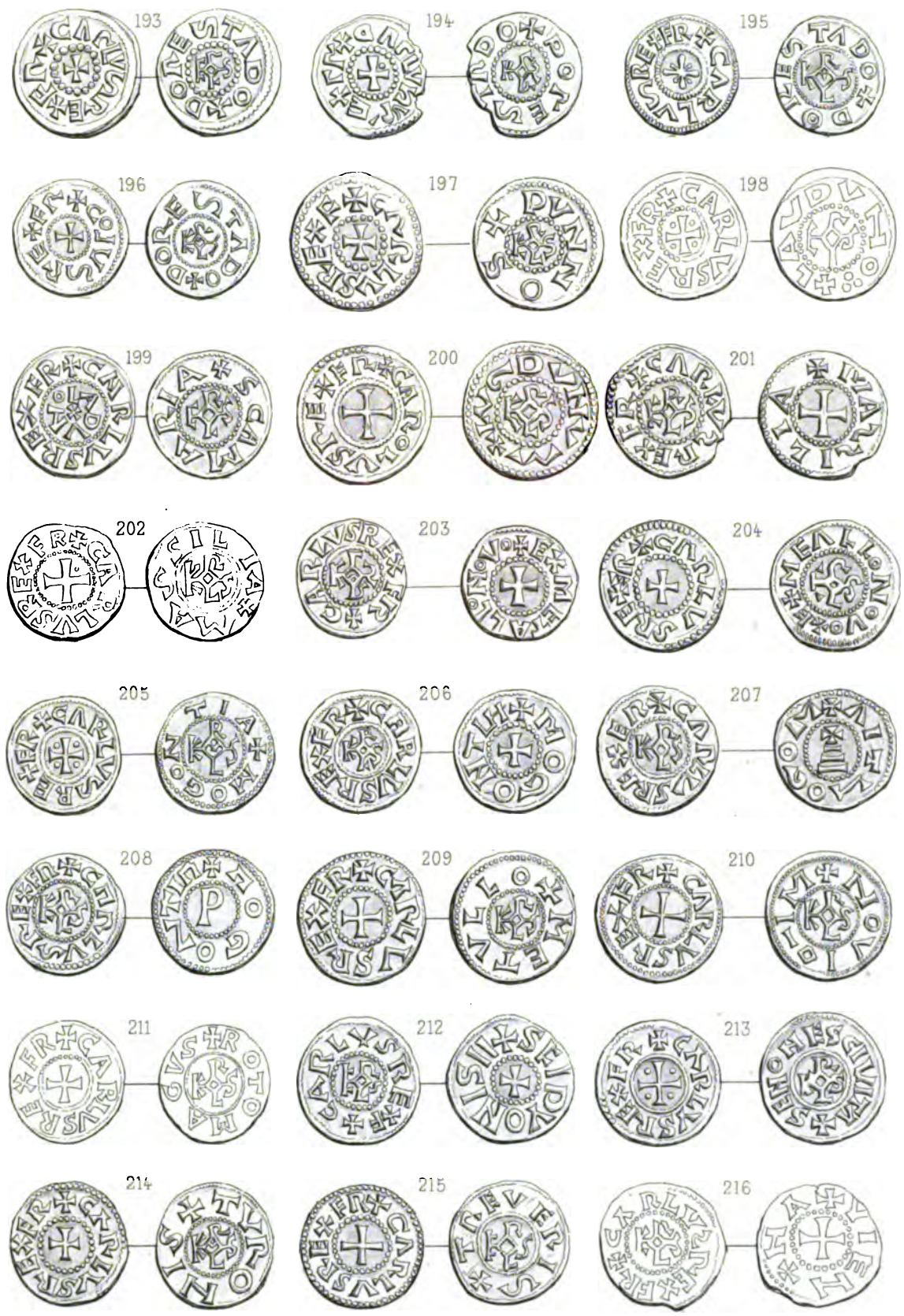

L. Dardel sculpt

Imp. Ch. Chantin

BODLEIAN LIBRARY OXFORD